

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2016

et

**Rapport du Comité des
commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2017



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
Lettre datée du 28 avril 2017 adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population	5
Lettre datée du 30 juin 2017, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies	6
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	14
B. Constatations et recommandations	15
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	15
2. Aperçu de la situation financière	15
3. Système de contrôle interne	18
4. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds	20
5. Gestion des programmes	22
6. Gestion des achats et des marchés	23
7. Gestion et administration du matériel	25
8. Gestion des ressources humaines	26
9. Consultants et personnel temporaire	27
10. Examen des états financiers	29
11. Informatique	31
C. Informations communiquées par l'administration	32
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	32
2. Cas de fraude avérée ou présumée	33
D. Remerciements	33
Annexe I	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2015	34
Annexe II	
État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes	49
III. Certification des états financiers	50
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016	51
V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016	61

I.	Situation financière au 31 décembre 2016	61
II.	Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016	63
III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2016	64
IV.	Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016	65
V. a)	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2016	66
V. b)	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour la période triennale 2014-2016 s'inscrivant dans le cadre du plan stratégique pour la période 2014-2017	66
	Notes relatives aux états financiers	67

Lettres d'envoi

Lettre datée du 28 avril 2017 adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 116.3 du Fonds des Nations Unies pour la population, les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2016, que j'approuve par la présente.

Le Directeur exécutif
(*Signé*) Babatunde **Oso**timehin

**Lettre datée du 30 juin 2017, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'année terminée le 31 décembre 2016, à savoir l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2016 et l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V), ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris une récapitulation des principales règles et méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année se terminant à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes en matière d'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du FNUAP, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces normes. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par le Directeur exécutif et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (chap. IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur exécutif d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du FNUAP, et d'exercer le contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre

d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est tenue d'évaluer la capacité du FNUAP de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer que le FNUAP poursuivra ses activités, à moins qu'il n'ait l'intention de procéder à sa liquidation ou de mettre fin à ses activités ou n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du FNUAP.

Responsabilités des commissaires aux comptes en matière d'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si individuellement ou collectivement elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes matérielles dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas déceler une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne;
- Nous évaluons les contrôles internes exercés par le FNUAP afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles;
- Nous évaluons les conventions comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état;
- Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par la direction du principe de la continuité des activités et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité du FNUAP de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le FNUAP de poursuivre ses activités;

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent; nous évaluons aussi si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP et aux textes portant autorisation.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Auditeur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

30 juin 2017

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) joue un rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de se doter des connaissances et des capacités requises pour répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour résoudre ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

Le FNUAP emploie plus de 2 600 fonctionnaires dans 155 pays et travaille en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour appuyer des politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il est financé principalement par des contributions volontaires, préaffectées ou non. Des produits d'un montant de 850,45 millions de dollars ont été comptabilisés en 2016, dont un montant net de 346,96 millions de contributions non préaffectées, un montant net de 446,77 millions de contributions préaffectées et 56,72 millions de produits divers. Le montant total des charges s'est élevé à 922,52 millions de dollars, dont 673,05 millions utilisés directement par le FNUAP et 249,47 millions utilisés par les organisations partenaires au nom du FNUAP.

Portée du rapport

Le présent rapport, couvrant les questions qui, de l'avis du Comité, doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale, a fait l'objet de discussions avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a aussi examiné les opérations du FNUAP en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes et de manière générale sur l'administration et la gestion des opérations. Le Comité a examiné les opérations du FNUAP dans les domaines des mécanismes de contrôle interne, de la gestion des risques, de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, de la gestion des programmes, de la gestion des achats et des marchés, de la gestion des stocks, de la gestion des ressources humaines et de l'informatique et des communications. Le rapport donne également un bref aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas détecté d'inexactitudes significatives pouvant modifier son opinion sur les états financiers du FNUAP. Il a noté que le FNUAP était en bonne santé financière et que l'administration avait engagé des initiatives pour améliorer ses opérations en mettant en place de nouveaux systèmes tels que le système mondial d'élaboration de programmes pour la gestion des plans de travail et le système d'information stratégique, qui facilitent la description des risques et le suivi des résultats. Toutefois, il a signalé que des améliorations étaient souhaitables, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, dans les domaines des dispositifs de gestion des risques, de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, de la gestion des programmes (en particulier du système mondial d'élaboration de programmes pour la gestion des plans de travail), de la gestion des achats et des marchés et de la gestion des ressources humaines.

Tout en notant qu'un certain nombre de mesures ont été prises par le FNUAP pour corriger les carences constatées, le Comité estime que le Fonds doit renforcer ses initiatives et en élargir la portée. Il doit notamment prendre des mesures pour améliorer le processus d'évaluation des risques et la qualité des vérifications ponctuelles dans les bureaux extérieurs et assurer un suivi de la formation offerte au personnel des bureaux extérieurs afin d'obtenir de meilleurs résultats opérationnels. Il doit également corriger les déficiences constatées durant l'audit, en mettant pleinement en œuvre les recommandations du Comité afin de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente.

Principales constatations

Le Comité a mis en évidence plusieurs problèmes devant être pris en considération par l'administration pour améliorer l'efficacité des opérations du FNUAP. Ils sont décrits ci-dessous.

a) Gestion des risques dans les bureaux extérieurs

Dans le cadre de son système d'information stratégique, le FNUAP a mis au point l'application « myRisks », un module d'évaluation des risques permettant aux unités administratives de noter les facteurs de risques institutionnels en fonction de la probabilité qu'un risque se concrétise et de ses conséquences, et de déterminer un ou plusieurs éléments prédéfinis faisant courir ces risques. Le Comité, ayant examiné le processus d'évaluation des risques entrepris par les bureaux extérieurs pour le cycle 2016-2017, a noté que les bureaux avaient classé les risques dans différentes catégories (critique, grave, moyen, faible ou sans objet) sans fournir d'indication de leurs causes ni de justifications suffisamment réalistes. Les bureaux de pays avaient classé et évalué les risques sans fournir d'échelle de notation ni indiquer comment les critères concernant la probabilité qu'un risque se concrétise et ses conséquences étaient définis pour appuyer le processus d'évaluation. En outre, trois bureaux de pays n'avaient pas évalué les risques, indiqué les causes potentielles, fourni des justifications ou désigné des personnes référentes pour les risques supplémentaires qu'ils avaient recensés. Le Comité est d'avis que le fait d'indiquer les causes potentielles et de fournir des justifications aidera les bureaux de pays à recenser et atténuer les risques auxquels l'organisation fait face dans l'exécution de ses mandats.

Il estime qu'en l'absence de critères ou de matrices de notation bien définis, il est difficile de déterminer si les modalités de classement des risques appliquées par les bureaux de pays étaient appropriées.

b) Politique harmonisée concernant les transferts de fonds

Après avoir examiné les évaluations de 38 partenaires d'exécution dans six bureaux extérieurs, le Comité a noté que les conclusions des évaluations de 15 partenaires effectuées par des prestataires externes n'étaient pas étayées par une description des travaux menés pour parvenir à ces conclusions. De plus, sept partenaires d'exécution, dont les programmes de travail équivalaient à un montant total de 1,46 million de dollars, n'avaient pas fait l'objet d'une microévaluation visant à déterminer le niveau de risque global lié aux modalités de transfert de fonds ainsi que le type et la fréquence appropriés des activités d'assurance. Par ailleurs, le Comité a noté que le bureau de pays de Madagascar n'avait pas de plan explicite sur la suite à donner aux recommandations formulées lors des microévaluations, contrairement à ce que préconise le manuel d'assurance qualité établi par le FNUAP pour aider les partenaires d'exécution à appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Le Comité estime que l'absence de documentation adéquate pour corroborer les conclusions des prestataires de services externes risque de priver le FNUAP de garanties suffisantes concernant la qualité des opérations effectuées par les partenaires d'exécution. En outre, l'absence de plans de suivi des recommandations issues des microévaluations pourrait empêcher le FNUAP et ses partenaires d'exécution de se servir de ces recommandations pour améliorer les conditions de travail des partenaires et collaborer avec les organismes concernés pour remédier aux problèmes constatés lors de ces microévaluations.

c) Utilisation du système de programmation mondiale pour la gestion des plans de travail

Le Comité a examiné 48 des 100 plans de travail établis par les bureaux extérieurs visités et constaté que les bureaux avaient signé 18 plans de travail avec des partenaires d'exécution avant qu'ils ne soient approuvés dans le système de programmation mondiale, ce qui est contraire aux dispositions du guide d'utilisation du système. En effet, selon ce guide, les plans de travail doivent être établis, soumis et approuvés dans le système de programmation mondiale puis signés par les partenaires concernés avant de pouvoir être considérés comme de véritables plans de travail. Le Comité a également constaté que les versions papier de 26 des plans de travail signés indiquaient un montant différent de celui figurant dans la version électronique enregistrée dans le système de programmation mondiale, de sorte que le total des montants figurant sur les versions papier dépassait de 1,9 million de dollars celui enregistré dans le système. Le Comité est d'avis que les budgets et les relevés de dépenses pourraient se ressentir des modifications (mises à jour et révisions) inadéquates des plans de travail dans le système de programmation mondiale, si rien n'est fait par l'administration pour y remédier.

Recommandations

Sur la base des conclusions de son audit, le Comité recommande que le FNUAP :

a) Veille à ce que les bureaux de pays procèdent à des évaluations de risques efficaces en fournissant des justifications réalistes, en indiquant les causes et en adaptant l'évaluation des risques à leur situation particulière, comme le prévoient les notes d'orientation sur l'évaluation des risques dans le système de gestion globale des risques;

b) i) Renforce le contrôle des rapports de microévaluation présentés par les prestataires de services afin que les rapports soient étayés par une description suffisamment claire et détaillée du travail accompli pour justifier les conclusions tirées; ii) veille à ce que les partenaires d'exécution reçoivent les rapports de microévaluation et que des plans de suivi des conclusions et des recommandations issues des microévaluations soient élaborés avec les partenaires d'exécution qui travaillent exclusivement avec le FNUAP ou également avec d'autres organismes;

c) i) Veille à ce que les plans de travail soient établis et approuvés dans le système de programmation mondiale avant d'être signés par les partenaires d'exécution, et avant le démarrage des activités de programme, pour éviter tout écart entre les plans de travail signés et les données enregistrées dans le système de programmation mondiale; ii) procède à des contrôles et des rapprochements périodiques entre les budgets des plans de travail et les données enregistrées dans le système de programmation mondiale afin de corriger et mettre à jour les informations consignées dans le système.

Chiffres clefs	
407,45 millions de dollars	Budget du FNUAP consacré aux activités de développement et de gestion
850,45 millions de dollars	Produits comptabilisés (dont 255,1 millions de dollars à recevoir au cours d'exercices futurs)
922,52 millions de dollars	Total des charges
155	Nombre de pays où intervient le FNUAP
1 394	Nombre de partenaires d'exécution du FNUAP
1 934	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés localement
704	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan international
249,47 millions de dollars	Montant total dépensé par les partenaires d'exécution en 2016 pour mener des activités programmatiques pour le compte du FNUAP
673,05 millions de dollars	Charges directes du FNUAP pour 2016

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population est un organisme international de développement qui joue un rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de se doter des connaissances et des capacités requises pour répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour résoudre ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.
2. Le FNUAP emploie plus de 2 600 fonctionnaires dans 155 pays et travaille en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour appuyer des politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes.
3. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2016, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
4. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2016 et les résultats des activités et

des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS. Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par l'organe directeur et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. À cette fin, le Comité s'est rendu dans les bureaux de pays du Burkina Faso, de l'Égypte, de Madagascar, de l'Ouganda et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que dans le bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, et a examiné les opérations et activités financières menées au siège, à New York.

6. Outre la vérification des états financiers, le Comité a effectué différents examens de la gestion du FNUAP, en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. L'audit a porté sur les domaines suivants : contrôles internes appliqués à la gestion des risques, politique harmonisée concernant les transferts de fonds, gestion des programmes, gestion des achats et des marchés, gestion des stocks, gestion des ressources humaines, et informatique et communications.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Sur les 30 recommandations formulées pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et les années précédentes, 15 (50 %) ont été appliquées et 15 (50 %) sont toujours en cours d'application. Le Comité estime que le FNUAP doit accélérer la mise en œuvre des recommandations encore en instance. On trouvera à l'annexe I des informations détaillées sur l'état d'application des recommandations formulées les années antérieures.

2. Aperçu de la situation financière

Situation financière

8. Au 31 décembre 2016, la valeur totale des actifs du FNUAP s'élevait à 1 146,3 millions de dollars, contre 1 216,6 millions de dollars en 2015, soit une diminution de 70,30 millions de dollars (6 %). Le Fonds a également fait état de passifs d'un montant total de 434,92 millions de dollars en 2016, contre 422,23 millions de dollars en 2015, soit une augmentation de 12,69 millions de dollars (3 %). La diminution de la valeur des actifs s'explique essentiellement par la baisse des placements, des stocks, des contributions à recevoir et des paiements anticipés. L'augmentation de la valeur des passifs s'explique essentiellement par les modifications apportées aux principales hypothèses concernant la valeur actuarielle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, notamment la réduction du taux d'actualisation appliqué au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (qui est passé de 4,38 % en 2015 à 4,17 % en 2016), et la prise en compte de la durée des services y ouvrant droit ainsi que du coût financier.

Résultats des activités

9. Pour 2016, le FNUAP a fait état de produits d'un montant total de 850,45 millions de dollars (contre 992,8 millions en 2015) et de charges d'un montant total de 922,52 millions de dollars (contre 977,38 millions en 2015), soit un déficit de

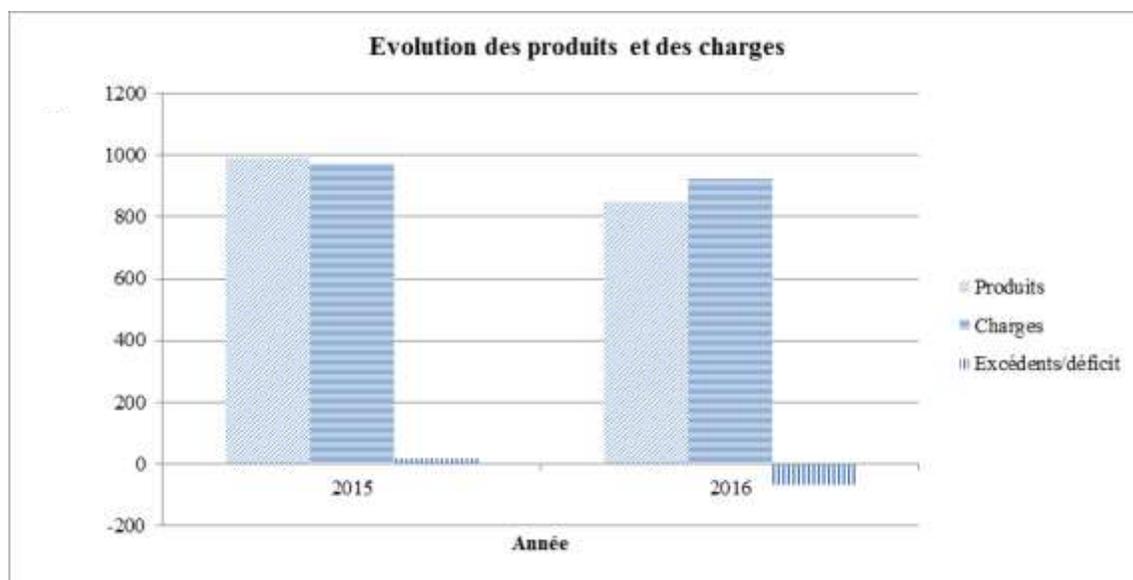
72,07 millions de dollars (contre un excédent de 15,42 millions de dollars en 2015), comme l'indique la figure II.I. Le déficit s'explique par le décalage entre la comptabilisation des produits et des charges et celle des contributions pluriannuelles, à quoi s'ajoute la baisse des contributions reçues pendant l'année.

10. Sur l'ensemble des produits, 446,77 millions de dollars (contre 543,27 millions en 2015) correspondaient à des contributions préaffectées, 346,6 millions (contre 392,25 millions en 2015) à des contributions non préaffectées et 56,72 millions (contre 57,28 millions en 2015) à des recettes provenant d'autres sources, comme l'indique la figure II.II. Le montant total des produits a diminué de 142,35 millions de dollars, soit 14 %, en raison de la baisse des contributions au titre des ressources de base, de l'évolution du cours des principales monnaies telles que la livre sterling et l'euro, et de la diminution générale des contributions des donateurs. Le FNUAP continue de s'employer à attirer de nouveaux donateurs dans les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents, ainsi que dans le secteur privé.

Figure II.I

Produits, charges et excédent/déficit du Fonds des Nations Unies pour la population, 2015 et 2016

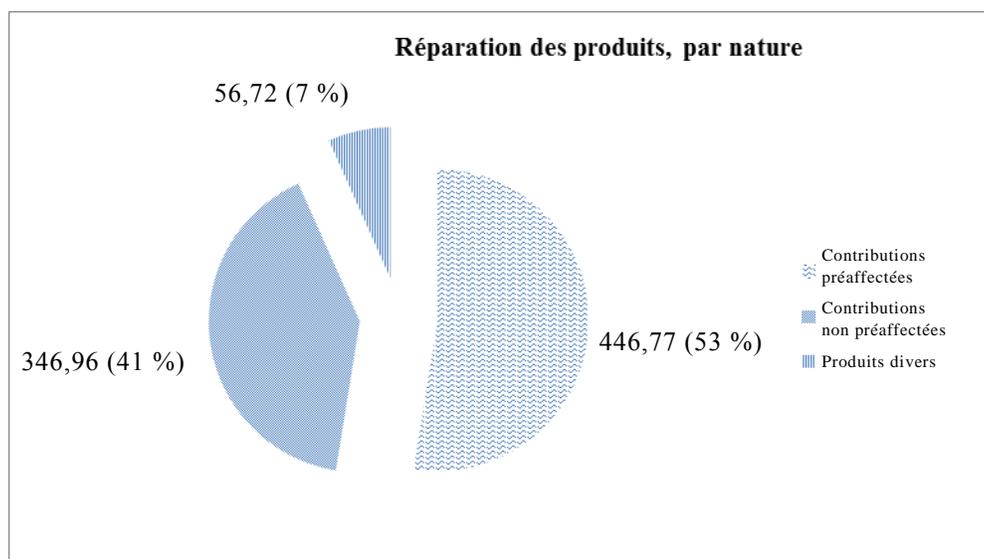
(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du FNUAP pour 2016.

Figure II.2
Produits du Fonds des Nations Unies pour la population, 2016

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du FNUAP pour 2016.

Analyse des ratios

11. L'analyse des principaux ratios financiers (voir tableau II.1) montre que le FNUAP dispose de suffisamment d'actifs courants pour régler ses engagements à court terme en utilisant ses liquidités. En outre, l'augmentation du ratio de liquidité générale, qui est passé de 4,5 à 5,7, s'explique par l'augmentation de 151,9 millions de dollars de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme. Cette hausse est essentiellement due à un changement dans la composition du portefeuille de placements du FNUAP, les instruments à long terme ayant été remplacés par des instruments à court terme (en prévision des contributions à verser en 2017 au titre de l'assurance maladie après la cessation de service).

Tableau II.1
Analyse des ratios

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Ratio de liquidité générale^a		
Actifs courants/passifs courants	5,7	4,5
Total de l'actif/total du passif^b	2,6	2,9
Ratio de liquidité immédiate^c		
Trésorerie plus placements/passifs courants	4,0	2,6
Ratio de liquidité relative^d		
Trésorerie plus placement plus créances/passifs courants	5,2	3,8

Source : Analyse effectuée par le Comité des états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer ses engagements à court terme.

^b Un ratio élevé indique que l'entité présente un bon degré de solvabilité.

^c Le ratio de liquidité immédiate indique dans quelle mesure la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la part courante des placements peuvent couvrir les passifs courants.

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne prend pas en compte les stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Plus le ratio est élevé, plus la situation de liquidité est favorable.

3. Système de contrôle interne

Évaluation du dispositif d'évaluation des risques

12. Le processus de gestion des risques comprend l'application « myRisks », un module d'évaluation des risques mis au point par le FNUAP dans le cadre de son système d'information stratégique afin de permettre aux unités administratives d'estimer la probabilité qu'un risque se concrétise et ses conséquences, de déterminer les causes de ces risques, de faire connaître les mesures de contrôle et les politiques, de désigner les personnes chargées de la gestion des risques et de fournir des renseignements complémentaires en se fondant sur un univers de risques prédéfinis qui sont comparables et applicables à l'échelle de l'organisation.

13. Malgré les améliorations notables apportées à l'application, telles que l'ajout de cellules « Justifications », l'obligation d'indiquer les plans d'action visant à faire face aux risques graves ou critiques et l'ajout d'une catégorie « sans objet », le Comité a relevé plusieurs problèmes sur lesquels l'administration devrait se pencher, à savoir :

Nécessité d'améliorer l'évaluation des risques dans les bureaux extérieurs

14. En examinant le processus d'évaluation des risques entrepris par les bureaux extérieurs visités au sujet de l'application en ligne myRisks, le Comité a noté que les bureaux n'avaient pas fourni des justifications suffisamment réalistes pour la notation des risques évalués, dont certains avaient été classés dans la catégorie « critique », « grave », « moyen », « faible » ou « sans objet » sans justification réaliste. En outre, les bureaux extérieurs avaient procédé à l'évaluation des risques en utilisant des facteurs de risque tirés d'une liste type de 34 risques institutionnels pour identifier 11 risques stratégiques et un risque de fraude, sans adapter la liste à leur situation particulière. Par exemple, les bureaux de pays de Madagascar et de l'Ouganda avaient sélectionné les facteurs de risque dans une liste de risques institutionnels pour justifier leur évaluation des risques au lieu d'expliquer leur classement et de présenter une évaluation réaliste de la probabilité qu'un risque se concrétise et de ses conséquences.

15. En outre, le Comité a constaté que, dans leurs évaluations, les bureaux de pays avaient classé le risque de fraude dans la catégorie « faible » sans justifier leurs conclusions, alors que ce risque pourrait être plus élevé. Par exemple, dans son évaluation du risque de fraude, le bureau de pays du Burkina Faso avait conclu que le risque de fraude dans la gestion des finances et des achats était faible, sans expliquer comment il était parvenu à cette conclusion.

16. En outre, les bureaux de pays du Burkina Faso, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'Ouganda n'avaient pas évalué les risques, indiqué les causes potentielles, fourni des justifications ou désigné des personnes référentes pour les risques supplémentaires recensés.

17. Le FNUAP a indiqué que, pour le prochain cycle d'évaluation des risques (2017-2018), l'application myRisks serait modifiée comme suit : les champs « probabilité » et « conséquences possibles » seront obligatoires, le niveau de risque sera automatiquement calculé, et la description des causes possibles, le classement des risques et sa justification, ainsi que la désignation des personnes référentes pour

les risques supplémentaires recensés par les départements et les bureaux de pays seront obligatoires.

18. Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les bureaux de pays procèdent à des évaluations de risques efficaces en fournissant des justifications réalistes, en indiquant les causes et en adaptant l'évaluation des risques à leur situation particulière, comme le prévoient les notes d'orientation sur l'évaluation des risques dans le système de gestion globale des risques; b) indique les causes possibles et le classement des risques, assorti d'explications, et désigne des personnes référentes pour les risques supplémentaires recensés par les bureaux de pays.

Utilisation de matrices de risques pour évaluer les risques

19. Dans les six bureaux extérieurs où il s'est rendu, le Comité a constaté que les risques avaient été classés par degré de gravité (critique, élevé, moyen, faible ou sans objet) sans fournir d'échelle de notation ni indiquer comment les critères concernant la probabilité qu'un risque se concrétise et ses conséquences étaient définis pour appuyer le processus d'évaluation. Il semblerait que les bureaux de pays n'évaluent pas systématiquement la probabilité d'un événement et ses conséquences, comme le prévoit la note d'orientation du FNUAP sur l'évaluation des risques dans le système de gestion globale des risques. En outre, ils n'utilisent pas de matrice de risques pour évaluer les conséquences des risques financiers et opérationnels et des risques pour la réputation exprimés en pourcentages, de façon à pouvoir classer les risques recensés. L'administration a attribué cette situation à l'insuffisance de la formation offerte au personnel des bureaux de pays et s'est engagée à dispenser une formation plus poussée sur cet aspect de l'évaluation.

20. En outre, le FNUAP a informé le Comité que l'application myRisks serait améliorée en y intégrant une évaluation distincte pour la probabilité d'un risque et ses conséquences possibles, et en exigeant que les bureaux de pays justifient le classement des risques. Le FNUAP a également informé le Comité qu'il prenait dûment acte de la nécessité de renforcer la formation sur les outils et les concepts de gestion globale des risques et qu'il organiserait davantage de webinaires pendant la phase de traitement des risques.

21. Le Comité estime que l'absence d'évaluation des risques, notamment de la probabilité qu'ils se concrétisent, donne lieu à une évaluation parfois peu réaliste des risques recensés par les bureaux de pays. En outre, en l'absence de critères bien définis, il sera difficile de déterminer si les modalités de classement des risques sont appropriées.

22. Le Comité recommande au FNUAP : a) de veiller à ce que les bureaux de pays élaborent des matrices de notation des risques recensés et évalués afin de faciliter le classement des risques; b) de continuer à dispenser une formation au personnel des bureaux de pays sur les outils et les concepts de gestion globale des risques afin de garantir que les modalités d'évaluation des risques sont appropriées, notamment en ce qui concerne l'utilisation de matrices de risques pour le classement.

Rôle de supervision dans l'évaluation des risques

23. Les bureaux régionaux du FNUAP jouent un rôle de supervision et de contrôle auprès de ses bureaux de pays. Ils procèdent notamment à l'examen du processus d'évaluation des risques dans les bureaux de pays relevant de leur compétence. Lors de sa visite dans le bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, le Comité a constaté que le bureau n'avait pas évalué le processus d'évaluation des

risques dans 23 bureaux de pays relevant de sa compétence. En conséquence, le Comité n'a pas pu déterminer ni évaluer la manière dont les principales conclusions relatives aux risques avaient été tirées.

24. Le Comité a également constaté qu'aucun des 23 bureaux de pays n'avait présenté au bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale de documents expliquant les conclusions tirées de l'évaluation des risques, et le Comité n'a pas pu confirmer que le siège avait examiné les documents et le processus d'évaluation des risques utilisés par le bureau régional, ni qu'il avait adressé des notes au bureau pour l'aider à améliorer les modalités d'évaluation des risques.

25. Le FNUAP a informé le Comité que les notes d'orientation sur la gestion globale des risques souligneraient que les bureaux de pays étaient tenus de fournir des documents justificatifs aux bureaux régionaux pour validation et que c'était une étape importante. En outre, l'inclusion dans l'application myRisks d'une évaluation de la probabilité d'un risque et de ses conséquences améliorerait le dispositif d'examen de l'évaluation des risques en place dans les bureaux régionaux.

26. Le Comité estime cependant que l'absence de mécanismes appropriés d'examen et de suivi du processus d'évaluation des risques dans les bureaux de pays pourrait accroître le risque de ne pas atteindre l'objectif institutionnel de gestion globale des risques, à savoir recenser les événements susceptibles d'avoir des incidences sur l'organisation.

27. Le Comité recommande au FNUAP : a) de veiller à ce que les bureaux de pays établissent à l'intention du bureau régional, pour examen et référence, des documents expliquant le processus d'évaluation des risques; b) renforce les mécanismes d'examen et de suivi du processus d'évaluation des risques utilisés par le bureau régional, afin de faciliter la réalisation de l'objectif institutionnel de gestion globale des risques.

4. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds

Évaluation des partenaires d'exécution

28. En avril 2014, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis en place une version révisée de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, selon laquelle la microévaluation des partenaires d'exécution doit être confiée à un prestataire de services externe qualifié afin de garantir l'indépendance et l'application des compétences techniques voulues. En outre, le prestataire externe doit utiliser les questionnaires du cadre révisé. Les consignes d'utilisation du questionnaire de microévaluation indiquent que les questions doivent être assorties d'explications suffisamment détaillées pour que l'organisme des Nations Unies puisse bien comprendre chaque réponse fournie.

29. Cependant, après avoir examiné les microévaluations de 38 des 100 partenaires d'exécution dans les six bureaux extérieurs, le Comité a relevé les lacunes suivantes :

a) En Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Ouganda, les conclusions des microévaluations de 15 partenaires effectuées par des prestataires externes en 2015 et en 2016 n'étaient pas étayées par une description des travaux menés pour parvenir à ces conclusions;

b) Au Burkina Faso et en Égypte, sept des 29 partenaires d'exécution n'avaient pas fait l'objet d'une microévaluation. La valeur totale des programmes de travail de ces sept partenaires se chiffrait à 1,46 million de dollars;

c) Le bureau de pays de Madagascar n'avait pas de plan explicite sur la suite à donner aux recommandations formulées lors des microévaluations effectuées en 2015. Selon le manuel d'assurance qualité établi par le FNUAP pour aider les partenaires d'exécution à appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, les bureaux du FNUAP doivent assurer le suivi des conclusions et recommandations des rapports de microévaluation avec les partenaires d'exécution qui travaillent exclusivement avec le FNUAP ou également avec d'autres organismes.

30. Le FNUAP a informé le Comité que des examens seraient effectués par les unités administratives concernées et conjointement avec d'autres organismes dans le cadre de l'évaluation rétrospective des services rendus, avant de payer le prestataire extérieur, et que la Division des services de gestion avait mis au point un nouveau système d'assurance des partenaires d'exécution qui lui permettrait de s'assurer en permanence que les données de microévaluation sont complètes et présentées en temps voulu. En outre, le FNUAP a expliqué que la Division mettrait au point des directives plus précises et plus concrètes sur la suite à donner aux conclusions des microévaluations, en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des partenaires de développement.

31. Le Comité estime que l'absence de documentation adéquate pour corroborer les conclusions des prestataires de services externes pourrait empêcher le FNUAP de garantir la qualité des opérations effectuées par les partenaires d'exécution. En outre, faute de plans de suivi des recommandations issues des microévaluations, le FNUAP pouvait difficilement remédier aux problèmes susceptibles de se poser dans le cadre de la collaboration avec les partenaires d'exécution.

32. Le Comité recommande que le FNUAP : a) renforce le contrôle des rapports de microévaluation présentés par les prestataires de services afin que les rapports soient étayés par une description suffisamment claire et détaillée du travail accompli pour justifier les conclusions tirées; b) veille à ce que les partenaires d'exécution reçoivent les rapports de microévaluation et que des plans de suivi des conclusions et des recommandations issues des microévaluations soient élaborés avec les partenaires d'exécution qui travaillent exclusivement avec le FNUAP ou également avec d'autres organismes.

Dispositif de vérification ponctuelle

33. Selon la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, les activités d'assurance¹, qui visent à améliorer l'efficacité du suivi des partenaires d'exécution, comprennent des microévaluations, des vérifications ponctuelles et des audits.

34. Cependant, lors de son examen des plans, méthodes et rapports de vérification ponctuelle de 20 partenaires d'exécution dans le cadre du nouveau système d'assurance des partenaires d'exécution, le Comité a relevé plusieurs lacunes sur lesquelles l'administration devrait se pencher :

a) Les vérificateurs ne contrôlent pas l'application des recommandations formulées dans les microévaluations, comme prévu dans la partie III.1 du manuel du FNUAP sur les vérifications ponctuelles. Le Comité estime que, faute de suivi des recommandations issues des microévaluations, le FNUAP ne peut pas savoir si le partenaire d'exécution applique ou non les recommandations;

b) Pour 15 des 20 partenaires d'exécution, il n'y avait aucun document permettant de savoir comment les échantillons d'opérations étaient sélectionnés, en

¹ Les activités d'assurance sont basées sur l'analyse des risques et sont interdépendantes.

dépit des dispositions de la partie II du manuel du FNUAP sur les vérifications ponctuelles, qui souligne l'importance de fournir des informations sur la source utilisée pour la sélection de l'échantillon et sur les procédures d'échantillonnage. Le Comité estime que, faute de documentation complète sur la sélection de l'échantillon, il est difficile de déterminer si les opérations contrôlées ont été sélectionnées conformément aux directives du manuel;

c) Les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses présentés par 17 partenaires d'exécution ne cadraient pas avec le rapport du système des partenaires d'exécution sur les dépenses. Cela est contraire aux dispositions de la partie II.2 du manuel sur les vérifications ponctuelles, qui stipule que les vérificateurs doivent veiller à ce que ces formulaires cadrent avec le rapport du système sur les dépenses avant de prélever un échantillon de dépenses pour la vérification ponctuelle. Le Comité estime que, sans rapprochement entre ces formulaires et le rapport du système, les dépenses de certains partenaires d'exécution risquent de passer inaperçues et de ne pas être prises en compte pour le sondage;

d) Dans le cas de 11 partenaires d'exécution, les vérificateurs n'avaient pas tiré de conclusions sur la question de savoir si les mesures de contrôle testées avaient été appliquées, comme prévu par la partie III.3 du manuel sur les vérifications ponctuelles. Le Comité estime que les conclusions des vérificateurs concernant l'application des mesures de contrôle applicables aux opérations sélectionnées doivent être consignées afin de savoir si les mesures de contrôle ont été appliquées ou non par les partenaires d'exécution;

e) Les vérificateurs n'avaient pas vérifié que chacun des 20 partenaires d'exécution avait utilisé les actifs comme prévu, contrairement aux dispositions de la partie III.3 du manuel sur les vérifications ponctuelles. Le Comité estime que le FNUAP ne peut pas donner l'assurance que les vérificateurs ont contrôlé l'utilisation des actifs par les partenaires d'exécution pour s'assurer qu'ils sont utilisés comme prévu.

35. La direction a assuré au Comité que le FNUAP procéderait à des contrôles de qualité des vérifications ponctuelles au troisième trimestre de 2017 et que les enseignements tirés et les résultats de ces contrôles, ainsi que ceux du contrôle interne de la qualité, seraient communiqués aux membres du personnel au moyen de webinaires.

36. Le Comité recommande que le FNUAP : a) envisage d'offrir aux vérificateurs une formation adéquate sur la manière d'effectuer des vérifications ponctuelles afin d'améliorer leur qualité; b) veille à ce que l'application des recommandations issues des microévaluations soit contrôlée lors des vérifications ponctuelles et que les vérificateurs conservent des preuves de ce contrôle, de manière à donner une assurance ferme au FNUAP; c) veille à ce que les activités de vérification ponctuelle soient exécutées de manière efficace et efficiente, conformément aux directives en vigueur.

5. Gestion des programmes

Utilisation du système de programmation mondiale pour la gestion des plans de travail

37. En novembre 2014, le FNUAP a lancé un système électronique de gestion des programmes connu sous le nom de système de programmation mondiale. Il s'agit d'un module Atlas utilisé pour l'élaboration, la gestion et l'archivage des plans de travail et la gestion des budgets des activités de programme. Le système de programmation mondiale intègre des éléments programmatiques des plans de travail

dans le système Atlas en établissant un lien avec les éléments budgétaires. Selon le guide d'utilisation, les plans de travail doivent être établis dans le système de programmation mondiale et un aperçu du plan doit ensuite être présenté, approuvé et signé avec les partenaires concernés avant que le plan puisse être considéré comme un véritable plan de travail.

38. Le Comité a examiné 48 des 100 plans de travail établis par les six bureaux de pays visités et constaté que les bureaux du Burkina Faso, de Madagascar et de l'Ouganda et le bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale avaient signé un nombre total de 18 plans de travail avec des partenaires d'exécution avant qu'ils ne soient approuvés dans le système de programmation mondiale, ce qui est contraire aux directives du guide d'utilisation. Le Comité a également constaté que 26 plans de travail signés, portant sur un montant total de 8,8 millions de dollars, avaient été intégrés dans le système de programmation mondiale en indiquant un montant de 6,9 millions de dollars, soit 1,9 million de dollars de moins.

39. Le FNUAP a informé le Comité que le lancement de la phase II du système de programmation mondiale améliorerait le processus d'exécution des tâches en soumettant tous les plans de travail à un contrôle de qualité supplémentaire et éliminerait les écarts entre les plans de travail signés et les données enregistrées dans le système de programmation mondiale. Le Comité est d'avis que les budgets et les relevés de dépenses pourraient se ressentir de l'absence de mises à jour et de révisions des plans de travail dans le système de programmation mondiale.

40. Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les plans de travail soient établis et approuvés dans le système de programmation mondiale avant d'être signés par les partenaires d'exécution, et avant le démarrage des activités de programme, pour éviter tout écart entre les plans de travail signés et les données enregistrées dans le système de programmation mondiale; b) procède à des contrôles et des rapprochements périodiques entre les budgets des plans de travail et les données enregistrées dans le système de programmation mondiale afin de corriger et mettre à jour les informations consignées dans le système.

6. Gestion des achats et des marchés

Nécessité d'améliorer l'évaluation des accords à long terme

41. La Section 13.2.2 des procédures d'achat du FNUAP stipule que, pour les accords à long terme, il importe de procéder à des évaluations annuelles des prestations des fournisseurs, en plus des évaluations basées sur les bons de commande, afin d'apprécier la qualité générale des prestations de l'adjudicataire du marché, de régler rapidement les problèmes éventuels et de déterminer si l'accord doit être renégocié, selon le volume des activités, afin d'assurer un bon rapport qualité-prix. Si le FNUAP se greffe sur un accord à long terme conclu par un autre organisme des Nations Unies, il convient de fournir chaque année à l'organisme chef de file des informations sur les prestations du fournisseur, le volume des activités et le montant des économies réalisées.

42. Le Comité a examiné le recours aux accords à long terme dans les bureaux extérieurs visités et constaté que les bureaux de pays de l'Égypte et de Madagascar avaient signé 12 accords à long terme d'un montant total de 200 023 dollars pour l'achat de fournitures de bureau et la prestation de services divers tels que des services de voyages, de fret et de restauration. Alors que tous les accords avaient été mis en place par d'autres organismes des Nations Unies, les bureaux de pays ne fournissaient aucun renseignement aux organismes chefs de file des titulaires de ces

contrats au sujet de l'évaluation des prestations des fournisseurs, du volume des activités et des économies réalisées, comme prescrit par la politique en vigueur. Ils étaient censés télécharger ces informations sous l'onglet intitulé « Feedback on long-term agreement use » (Retour d'information concernant l'utilisation d'accords à long terme) dans le module correspondant du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.

43. Le FNUAP a indiqué qu'il encouragerait les bureaux de pays à faire cette suggestion lors des discussions de l'équipe de gestion des opérations locales et demanderait à l'équipe d'examiner ces types d'accord afin de déterminer ceux qu'il convenait d'envisager. Le FNUAP a également expliqué que cet arrangement nécessiterait l'aval des autres organismes des Nations Unies présents dans le pays en question.

44. Le Comité estime que, faute d'informations, les organismes chefs de file des titulaires d'accords à long terme ne sont pas en mesure d'examiner en détail l'usage qui est fait des accords à long terme ni de rendre compte des gains d'efficacité et des économies réalisés grâce aux achats groupés. En outre, les informations tirées de l'évaluation des prestations des fournisseurs sont importantes parce qu'elles permettent au FNUAP de recenser les lacunes, d'en informer les fournisseurs, de mettre en place à leur intention des programmes d'amélioration et de les sélectionner de manière plus stratégique, en fonction de leurs prestations. En outre, ce type de communication favorise la collaboration avec les fournisseurs et pourrait donc contribuer à améliorer les services fournis.

45. Le Comité recommande au FNUAP de veiller à ce que les bureaux de pays fournissent chaque année à l'organisme chef de file des informations sur les prestations des fournisseurs, le volume des activités et les économies réalisées par les titulaires d'accords à long terme qui se greffent sur des accords conclus par d'autres organismes, de façon à pouvoir effectuer les évaluations voulues.

Absence de plans d'achat et de planification des achats

46. La Section 4.3.1 des procédures d'achat du FNUAP souligne que la planification des achats est obligatoire pour toutes les unités administratives du Fonds. Dans les bureaux extérieurs, lors de l'établissement des plans de travail au premier trimestre de chaque année, la personne responsable des achats est censée recueillir et regrouper les informations disponibles sur tous les produits et services qu'il est prévu d'acheter pour le bureau au cours de l'année. Un plan local d'achats doit ensuite être établi sur la base de ces informations et présenté au plus tard le 31 mars.

47. Dans les six bureaux extérieurs visités, le Comité a examiné des opérations d'achat d'un montant de 2,9 millions de dollars, sur un total de 5,1 millions de dollars d'achats pour la période considérée. Le Comité a constaté que les bureaux de pays du Burkina Faso, de l'Égypte et de l'Ouganda avaient acheté 410 000 dollars de biens et de services (14 % de l'échantillon prélevé) qui ne figuraient pas dans le plan d'achats. En outre, le bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale n'établissait pas de plan annuel d'achats, comme prescrit par la politique du FNUAP en matière d'achats.

48. Le FNUAP a expliqué que l'établissement de plans d'achats et leur tenue à jour par les bureaux de pays faisaient l'objet d'un suivi régulier. Ces plans étaient cependant établis sur la base des informations financières disponibles, et des circonstances imprévues obligeaient parfois à s'en écarter.

49. Tout en prenant acte de la réponse de la direction, le Comité estime que l'absence de planification des achats prive le FNUAP de la possibilité d'obtenir le

meilleur rapport qualité-prix, l'ampleur des achats non planifiés (14 % de l'échantillon) donnant à penser que les plans d'achats ne sont pas réalistes.

50. Le Comité recommande que les bureaux extérieurs du FNUAP respectent leurs plans d'achats et veillent à y inscrire tous les achats prévus afin de faciliter le contrôle des activités d'achat et de l'optimisation des ressources.

Améliorer la documentation lors de la réception et de l'inspection des biens et des services achetés

51. Conformément à la section 12.5 des procédures d'achat du FNUAP, lorsqu'une livraison est réceptionnée, le destinataire doit inspecter les colis et les vérifier par rapport à tous les documents d'expédition et, s'ils sont reçus en bonne et due forme, accepter la livraison.

52. Dans les six bureaux extérieurs visités, le Comité a examiné les rapports sur les achats, y compris les bordereaux de réception et les rapports d'inspection, et constaté que les bureaux de pays de l'Égypte, de Madagascar et de l'Ouganda n'avaient aucune documentation officielle pour la réception et l'inspection des biens et services reçus, à part la signature des bons de livraison. Un examen plus approfondi a révélé que le modèle décrit dans les procédures d'achat pour la réception et l'inspection s'applique uniquement aux biens et services qui ne sont pas reçus en bonne et due forme ou qui ne sont carrément pas fournis.

53. Selon le FNUAP, la pratique actuelle était essentiellement due au fait qu'il n'existait pas de règle ou de modèle type à appliquer par les bureaux extérieurs pour la réception et l'inspection des marchandises reçues en bon état. Le Service des achats s'employait à adapter les règles et procédures en vigueur aux besoins actuels afin de produire un modèle général de bordereau de réception et de rapport d'inspection.

54. Le Comité estime cependant que la réception et l'inspection doivent être officiellement documentées pour donner l'assurance que les marchandises ont été inspectées par des personnes compétentes avant leur réception physique, et que leur réception est ensuite confirmée dans le système Atlas.

55. Le Comité recommande que le FNUAP améliore ses procédures d'achat concernant la documentation produite lors de la réception et de l'inspection des biens et des services en conservant les bordereaux de réception même si les marchandises et les services sont reçus en bonne et due forme.

7. Gestion et administration du matériel

Planification des achats de matériel

56. À la section 4.3.1 des procédures de passation de marchés du FNUAP, il est demandé aux bureaux de pays d'établir un plan des acquisitions en matière de produits de santé procréative et de matériel médical. À cet effet, les bureaux extérieurs sont tenus d'évaluer les besoins relatifs à ce type de matériel et de communiquer les résultats obtenus aux bureaux de pays, afin de leur permettre d'établir le plan d'approvisionnement annuel du FNUAP et de déterminer le type de produit devant être fourni à chaque pays et les quantités nécessaires, et d'aider le FNUAP à réagir efficacement aux pénuries de matériel.

57. Lors de son examen des listes d'inventaire établies par les bureaux extérieurs dans lesquels il s'était rendu, le Comité a noté que les bureaux de pays d'Égypte et de Papouasie-Nouvelle-Guinée avaient élaboré un plan de constitution des stocks destiné à être utilisé par le Service des achats, dans lequel ils avaient regroupé les besoins à venir de leurs partenaires d'exécution. Ces bureaux de pays n'avaient

toutefois fourni aucune preuve attestant qu'une évaluation des besoins avait été effectuée en amont de l'élaboration de ce plan ou que les prévisions avaient été examinées avant d'être prises en compte. La dernière évaluation de ces besoins et prévisions datait de 2014. Il convient par ailleurs de noter que celle-ci reposait aussi sur des informations fournies par les partenaires d'exécution. En 2015 et en 2016, la planification des stocks avait été établie sur la base d'anciens rapports d'évaluation et de données fournies par les partenaires d'exécution, sans que les priorités et les besoins des bureaux de pays eux-mêmes ne soient évalués.

58. Le FNUAP a déclaré qu'il était conscient de la nécessité de faire participer ses bureaux de pays aux mécanismes de coordination nationale, ceux-ci étant chargés d'évaluer les stocks en produits de santé procréative et de prévoir les besoins. Il a également expliqué qu'un mécanisme de coordination des livraisons, qui lui permettait de collaborer avec des intervenants de premier plan, avait été mis en place dans différents pays, dont au moins tous les pays participant au programme « UNFPA Supplies », et qu'il avait renforcé les procédures et les directives opérationnelles relatives à l'évaluation des besoins et aux prévisions et publierait des informations à ce sujet en 2017.

59. En outre, le FNUAP a informé le Comité qu'il continuerait de renforcer les capacités de son personnel concernant la planification de l'approvisionnement en produits de santé procréative au niveau des pays, grâce à des activités de formation sur la planification et l'évaluation des besoins et à l'organisation, au niveau des pays, de réunions de coordination durant lesquelles seraient examinées des informations fournies par tous les partenaires en vue de mieux planifier et prévoir les demandes faites aux fournisseurs.

60. Néanmoins, le Comité estime que, en l'absence d'évaluations récentes des besoins et de prévisions qui soient à jour concernant l'inventaire, il est possible que le calendrier des besoins n'ait pas été correctement pris en compte dans la planification des stocks, ou encore que cette dernière ne soit pas exhaustive ou ne porte pas sur les besoins réels des bénéficiaires.

61. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP : a) collaborent avec les parties prenantes concernées afin d'améliorer les évaluations des besoins en produits de base et de favoriser une meilleure planification; b) procèdent à des analyses plus poussées des prévisions concernant les besoins en produits de santé procréative avant d'en tenir compte dans les plans de constitution des stocks.

8. Gestion des ressources humaines

Congés annuels

62. À l'alinéa xii) de la note 2 relative aux états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016 [établie conformément à la politique adoptée par le FNUAP en application des Normes IPSAS et à la Norme IPSAS 25 (Avantages du personnel)], il est dit que le congé annuel est une absence rémunérée cumulable, pouvant aller jusqu'à 60 jours et ouvrant droit au règlement pécuniaire du reliquat accumulé à la cessation de service, et que l'organisation comptabilise au passif la valeur totale des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à la date de clôture.

63. Après vérification des rapports électroniques établis au sujet des absences, qui avaient été utilisés pour calculer les jours de congé accumulés au 31 décembre 2016 pour 104 de 2 600 membres du personnel du FNUAP, il ressort que pour 40 fonctionnaires (38 %), le nombre de jours de congé qui y figurait était supérieur de 310 jours au solde qui avait été calculé à la fin de la période considérée sur la base des cartes d'absence. En conséquence, les engagements au titre des congés

annuels comptabilisés dans les états financiers étaient de 85 895,68 dollars trop élevés. En outre, le Comité a constaté des retards allant de 12 à 71 jours dans l'approbation des demandes de congé annuel soumises par 12 de ces 40 membres du personnel. Selon le FNUAP, ces différences s'expliquent principalement par le fait que ces jours de congé ont été demandés ou approuvés après la date de clôture des paiements pour décembre 2016.

64. Le Comité estime que, puisqu'ils ne tiennent pas compte des jours de congé demandés après la date de clôture des paiements pour décembre 2016, les rapports électroniques établis au sujet des absences ne donnent pas un aperçu réaliste de la situation en matière de congé annuel à la fin de l'année. En outre, compte tenu de leur incidence sur les données figurant dans les rapports électroniques, les retards pris dans l'approbation des demandes de congé annuel pourraient conduire à de nouvelles erreurs dans la déclaration des charges à payer à ce titre.

65. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) mettre en place un mécanisme qui lui permettrait de calculer le solde des jours de congé à la date de clôture des comptes et non à la date de clôture des paiements, afin que les informations figurant dans ses rapports soient exactes; b) de renforcer les contrôles internes concernant l'approbation des congés en imposant que ces derniers soient approuvés dans un délai imparti, afin que les informations rassemblées à la date de clôture des comptes soient à jour et correctes.

9. Consultants et personnel temporaire

Évaluation des consultants indépendants

66. Au paragraphe 30 du document établi par le FNUAP sur le recrutement des consultants indépendants, il est demandé que le bureau chargé du recrutement crée un profil au consultant qu'il souhaite engager dans le fichier des consultants avant que le recrutement n'aboutisse. En outre, au paragraphe 37, il est prévu que les consultants doivent faire l'objet d'une évaluation (dans la section du fichier réservée à cet effet) à la fin de leur contrat et que le paiement final de leurs honoraires ne peut être effectué qu'une fois cette évaluation terminée.

67. Toutefois, le Comité a constaté que ces consignes n'étaient pas toujours respectées.

- onze (16 %) des 73 consultants recrutés dans les bureaux de pays du Burkina Faso, de Madagascar, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'Ouganda ont été engagés sans qu'un profil ne soit créé dans le fichier;
- En ce qui concerne les consultants dont le profil avait été créé, la durée de la mission de 15 d'entre eux était différente selon que l'on consulte leur contrat ou le fichier;
- Les bureaux de pays d'Égypte et de Madagascar ont payé 20 consultants avant d'avoir évalué leurs services;
- En Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Ouganda, les bureaux de pays ont préféré procéder à des évaluations manuelles pour quatre des consultants qu'ils avaient recrutés plutôt que d'utiliser le module d'évaluation des performances en ligne fourni dans le fichier et un des consultants n'a pas été évalué du tout à la fin de sa mission.

68. L'administration a indiqué que le FNUAP disposait d'une base de données mondiale qu'il mettait régulièrement à jour pour les contrats de louage de services

et qu'il avait commencé à utiliser un outil lui permettant d'améliorer la fonctionnalité du fichier au niveau mondial.

69. Le Comité est néanmoins d'avis qu'en ne créant pas de profil aux consultants dans le fichier officiel, les bureaux de pays risquent de ne pas pouvoir les évaluer aussi efficacement. En outre, les évaluations manuelles pourraient compromettre l'objectif de la création du module d'évaluation en ligne.

70. Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que le profil des consultants soit créé dans le fichier avant qu'ils ne soient engagés, afin de faciliter leur évaluation en ligne et de disposer d'informations les concernant à l'avenir; b) mette à jour les durées des missions des consultants indépendants dans le fichier et veille à ce qu'elles correspondent à celles qui figurent dans les contrats, afin de permettre une évaluation efficace; c) évalue les performances des consultants indépendants dans le fichier les concernant immédiatement après la fin de leur contrat et veille à ce que le paiement final de leurs honoraires ne soit effectué qu'une fois l'évaluation terminée.

Contrats de louage de services et activités de base

71. Sur les 19 contrats de louage de services que le Comité a examinés dans les bureaux de pays d'Égypte, de Madagascar et d'Ouganda, 16 (84 %) concernaient des titulaires recrutés pour exécuter des fonctions de caractère continu et occuper des postes du type assistant administratif, spécialiste des finances ou de l'administration, coordonnateur de programmes, spécialiste du suivi et de l'évaluation ou encore adjoint aux finances, ce qui était contraire à la politique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) concernant les contrats de service, qui était également utilisée par le FNUAP. En effet, selon cette politique, les titulaires de contrats de louage de services ne peuvent être recrutés que pour fournir des services d'appui non essentiels qui seraient normalement confiés à une entreprise externe. Par ailleurs, le Comité a noté que, dans le bureau de pays de Madagascar, un titulaire de contrat de louage de services, qui avait été recruté en 2012 comme analyste des programmes (obstétrique) et avait à l'époque reçu un contrat d'un an, renouvelable jusqu'en 2015, était actuellement sous contrat pour une période de trois mois. Ces faits vont à l'encontre de la politique concernant les contrats de services, dans laquelle il est indiqué que les titulaires de contrats de louage de services doivent être recrutés pour une durée minimale de six mois.

72. Le FNUAP a expliqué que, sous réserve de la disponibilité de fonds, il continuerait d'abolir progressivement le recours à des contrats de louage de services pour assurer des fonctions essentielles et créerait des postes à durée déterminée pour les remplacer, le cas échéant. Il a également assuré au Conseil qu'il était déterminé à se conformer à ses propres politiques et procédures en matière d'utilisation des contrats de louage de services, dans le cadre de la réalisation des programmes et des opérations des bureaux de pays.

73. Le Comité estime que l'attribution de fonctions de caractère continu à des titulaires de contrats de louage de services est contraire à la politique relative aux contrats de service et que cette pratique pourrait finir par nuire au renforcement des capacités du FNUAP.

74. Le Comité recommande que le FNUAP : a) accélère le processus de recrutement et la conversion des contrats de louage de services liés à des fonctions essentielles en postes à durée déterminée; b) se conforme à ses propres politiques et procédures en matière d'utilisation des contrats de louage de services dans le cadre de la réalisation des programmes et des opérations des

bureaux de pays, en n'engageant pas de titulaires de contrat de louage de services pour des durées supérieures à cinq ans.

10. Examen des états financiers

Réserve aux fins des interventions humanitaires

75. La réserve aux fins des interventions humanitaires a vu le jour en 2015 en application de la décision 2015/3 du Conseil d'administration, par laquelle ce dernier a approuvé la création d'une réserve qui recevrait une dotation ponctuelle de 10 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires. Elle a été créée en vue de permettre aux bureaux du FNUAP d'entreprendre de nouveaux projets et activités humanitaires ou de continuer ceux qui étaient en cours dès la signature d'un accord de cofinancement, sans devoir attendre de recevoir les fonds annoncés.

76. Toutefois, le Comité a relevé certains problèmes sur lesquels il était nécessaire que se penche l'administration :

- Aucune politique ou directive définissant les objectifs de la réserve n'avait été approuvée et mise en place ; aucun mécanisme destiné à encadrer la collecte des fonds nécessaires en vue de maintenir la réserve au niveau requis n'avait été prévu ; aucune directive pertinente concernant la manière d'utiliser la réserve n'avait été fixée et aucune mesure générale de contrôle de son utilisation n'avait été prise.
- Le FNUAP n'avait fourni aucun élément justifiant que le montant de la réserve ait été fixé à 10 millions de dollars.
- Au 31 décembre 2016, le solde de la réserve était nul, alors qu'il était supposé être maintenu au niveau initialement approuvé, soit 10 millions de dollars.

77. Le FNUAP a informé le Comité qu'il était en train d'élaborer une politique et des directives relatives à la réserve aux fins des interventions humanitaires et qu'il établirait un document plus précis au sujet des ressources financières dont il avait besoin pour ces interventions, afin de mieux justifier leur utilisation et, en définitive, le montant maximum de la réserve.

78. Le Comité a pris note de la réponse fournie par l'administration mais est d'avis que, en l'absence d'une politique encadrant le renflouement et l'utilisation de la réserve, il est possible que celle-ci soit utilisée à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été créée.

79. Le Comité recommande que le FNUAP : a) adopte une politique et des directives claires concernant l'utilisation de la réserve ; b) revoie et justifie le montant approuvé de 10 millions de dollars, compte tenu de ses projections financières ; c) maintienne la réserve au niveau approuvé.

Non-recouvrement des avances versées à d'anciens membres du personnel

80. La politique du PNUD en ce qui concerne les avances de traitement, qui est également utilisée par le FNUAP, exige que l'entité concernée déduise l'ensemble des avances de traitement en suspens des émoluments finals de tout membre du personnel qui est sur le point de la quitter et que tout solde en sus des émoluments finals soit payé immédiatement et intégralement avant la cessation de service.

81. Dans son rapport sur le FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2014 (A/70/5/Add.8), le Comité a recommandé au Fonds : a) d'accélérer l'enquête concernant les soldes créditeurs inhabituels présentés par les comptes individuels d'avances de traitement ; b) d'envisager de mettre en place, au siège et dans les bureaux extérieurs, un système automatisé de suivi des avances versées aux

fonctionnaires. Le Comité prend acte des améliorations obtenues par le FNUAP, celui-ci étant parvenu à réduire le solde créditeur de 314 731 dollars, soit 94,6 %, grâce à la comptabilisation en perte et au recouvrement d'anciennes avances et à la mise en place d'un système automatisé de suivi des avances versées aux fonctionnaires.

82. Le Comité a toutefois constaté que des lacunes persistaient dans ce domaine et que les avances versées au personnel n'avaient pas toujours été recouvrées au moment de la cessation de service :

- Les états financiers du FNUAP pour la période terminée le 31 décembre 2016 font état d'un solde impayé de 461 891 dollars correspondant à des avances versées à 178 fonctionnaires ; 35 % de cette somme (162 323 dollars) concernent 69 anciens membres du personnel.
- Sur ces 69 anciens fonctionnaires, 33 ont quitté le Fonds avant 2014.
- Sur les 299 568 dollars d'avances accordées aux 109 membres du personnel encore en service, 86 814 dollars ont été versés il y a plus d'un an et n'ont toujours pas été recouverts, ce qui va à l'encontre de la politique sur les avances de traitement.

83. L'administration a indiqué que la question des avances de traitement était en cours d'examen, celui-ci étant supposé s'achever en 2017. Certains des montants comptabilisés étaient le fruit d'erreurs commises dans le versement de salaires ou d'erreurs de comptabilité pour les années concernées. Par ailleurs, certains fonctionnaires avaient été détachés dans d'autres organismes des Nations Unies et étaient donc partis sans rembourser les avances de traitement qu'ils avaient reçues du FNUAP. Le FNUAP a en outre expliqué qu'il avait créé une provision pour créances douteuses de 149 184 dollars, montant qu'il avait estimé en se fondant sur les informations dont disposait l'administration concernant les soldes impayés qui avaient peu de chances d'être recouverts.

84. Le Comité prend note de la réponse fournie par l'administration, mais il estime que le report du remboursement des avances versées aux membres du personnel, en particulier les anciens fonctionnaires, risque de se traduire par une perte financière pour le FNUAP.

85. Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille au respect des directives relatives aux avances de traitement et durcisse les conditions régissant leur recouvrement, en particulier en cas de cessation de service du fonctionnaire concerné ; b) poursuive l'examen des avances n'ayant pas encore été remboursées, afin de déterminer la cause du problème et de mettre en place des mécanismes qui permettent de recouvrer les montants dus, que ce soit par des membres du personnel en service ou par des fonctionnaires ayant quitté le Fonds.

Avances en numéraire au titre des projets

86. Conformément aux politiques et procédures mises en place par le FNUAP en matière d'avances en numéraire, le chef d'un bureau a le droit d'accorder à des fonctionnaires titulaires d'un contrat permanent ou d'un contrat de durée déterminée des avances en espèces d'un montant maximum de 5 000 dollars chacune, le montant total accordé par un bureau ne pouvant jamais dépasser 20 000 dollars. Dans les instructions du FNUAP concernant la clôture des comptes, il est exigé que toutes les avances soient comptabilisées dans les sept jours qui suivent l'achèvement de l'activité pour laquelle elles ont été accordées et que toutes les avances relatives à des activités qui étaient toujours en cours à la fin de l'année

concernée ou s'étaient achevées durant les sept derniers jours de l'année soient prises en compte dans le calcul du solde de fin d'année des avances sur projets.

87. Néanmoins, le Comité a noté que les bureaux de pays du Tchad et de Papouasie-Nouvelle-Guinée présentaient des soldes impayés de respectivement 20 942,51 dollars et 116 648,66 dollars, soit plus que la limite de 20 000 dollars. En outre, les bureaux de pays de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Soudan du Sud avaient accordé des avances qui étaient de 126 617 dollars supérieures au montant autorisé (5 000 dollars par fonctionnaire) à six fonctionnaires, sans que le siège du FNUAP ne les ait approuvées, ce qui était contraire aux politiques et procédures relatives aux avances en numéraire au titre des projets.

88. Par ailleurs, le Comité a noté que le solde impayé de 20 942 dollars que présentait le bureau du Tchad avait été reporté de 2014 et 2015, ce qui montrait que les créances relatives aux avances en numéraire au titre des projets étaient en suspens depuis plus 365 jours.

89. Le FNUAP a informé le Comité qu'il renforcerait les contrôles de supervision et de surveillance du respect des directives régissant l'octroi et la liquidation des avances en numéraire au titre des projets.

90. **Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les bureaux de pays obtiennent l'autorisation du siège avant d'octroyer des avances d'un montant supérieur à celui autorisé ; b) fixe un délai précis, par activité et par membre du personnel, dans ses politiques et procédures en matière d'avances en numéraire, durant lequel le projet concerné doit être mené à bien, de façon à réduire au minimum la durée des avances ; c) renforce les contrôles de supervision et de surveillance au niveau des bureaux de pays afin d'assurer le respect des directives et procédures établies.**

11. Informatique

Évaluation et suivi de l'utilisation d'applications informatiques non officielles (shadow IT)

91. Il est prévu au paragraphe 4 de la politique du FNUAP relative aux applications informatiques non officielles (shadow IT) que le Service de l'information de gestion est chargé d'évaluer et de surveiller l'utilisation des applications non officielles afin de déterminer les risques connexes et de définir les services de soutien nécessaires, ainsi que d'évaluer la stabilité et l'efficacité de ces applications et leur impact sur les performances du système interne.

92. Toutefois, le Comité a noté que ces applications n'étaient ni surveillées ni évaluées par le FNUAP et que, par conséquent, le Service de l'information de gestion ne tenait pas à jour la liste les concernant² et ne préparait pas de rapport à leur sujet³.

93. Le FNUAP a fait savoir au Comité qu'il ne savait pas qu'autant d'applications avaient été élaborées ou acquises en dehors de son siège et que l'administration avait prié les bureaux régionaux de demander aux bureaux de pays qu'ils supervisaient de leur communiquer des informations sur les applications qui avaient été acquises ou mises au point au niveau local en 2016.

² Quelque 49 applications informatiques de ce type utilisées dans des bureaux extérieurs n'ont été ni contrôlées ni évaluées.

³ Aucune liste n'a été reçue pour les bureaux de pays dépendant du bureau régional pour les États arabes.

94. Le Comité craint que l'incapacité du FNUAP à déterminer les risques associés à l'utilisation d'applications non officielles, à définir les services de soutien nécessaires et à évaluer la stabilité et l'impact de ces applications sur les performances du système interne ne se traduise par un bouleversement des activités du Fonds et par une détérioration de sa réputation si ces applications venaient à mal fonctionner.

95. Le Comité recommande que le FNUAP : a) mette à jour la liste des applications informatiques non officielles et veille à ce qu'elle porte sur toutes les régions ; b) procède à un examen de ces applications conformément à sa politique y relative ; c) mette au point des mécanismes de contrôle lui permettant de connaître les risques que présentent ces applications.

Politiques relatives aux logiciels

96. Il est prévu aux paragraphes 6 et 7 de la politique du FNUAP relative aux logiciels que tous les bureaux du FNUAP doivent utiliser le même logiciel antivirus.

97. Lors de son examen de la liste des logiciels acquis au cours de la période considérée, le Comité a constaté que cinq bureaux de pays ne s'étaient pas conformés à cette politique et avaient chacun acheté un type de logiciel antivirus différent.

98. Le FNUAP a informé le Comité que le service de l'information de gestion était en train de définir un cadre relatif au cycle de développement des logiciels qui contiendrait un registre des actifs informatiques. À l'avenir, tous les logiciels achetés, mis au point en interne ou ayant fait l'objet d'un don en nature (licences, abonnements ou logiciels développés sur mesure), ainsi que toutes les propositions de projets informatiques qui remplissaient les exigences définies dans le cadre seraient signalés au Bureau de la gestion des projets informatiques et consignés dans le registre mondial des actifs informatiques.

99. Néanmoins, le Comité craint qu'une application insuffisante des politiques ayant trait aux logiciels ne perturbe les activités du Fonds ou nuise à sa réputation si des logiciels non autorisés venaient à être utilisés. En outre, le nombre d'outils ayant la même fonction risque d'augmenter, entraînant donc des coûts plus élevés.

100. Le Comité recommande que le FNUAP mette en place un mécanisme lui permettant de contrôler l'adoption des politiques et procédures relatives aux logiciels et veille à leur conformité.

C. Informations communiquées par l'administration

101. Le Comité considère négligeables les comptabilisations en pertes, les versements à titre gracieux et les cas de fraude ou de présomption de fraude présentés ci-après dont le FNUAP lui a rendu compte.

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

102. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait comptabilisé en pertes un montant de 312 277 dollars (2015 : 241 786 dollars), dont des contributions à recevoir d'un montant de 144 275 dollars, des avances de fonctionnement d'un montant de 86 249 dollars, des sommes à recevoir du personnel d'un montant de 24 579 dollars, des taxes sur la valeur ajoutée d'un montant de 24 116 dollars, des stocks d'un montant de 20 833 dollars, des immobilisations corporelles d'un montant de 11 308 dollars, des saisies-arrêts d'un montant de 630 dollars et des frais d'essence d'un montant de 287 dollars (voir annexe II).

2. Cas de fraude avérée ou présumée

103. Conformément aux Normes internationales d'audit (norme 240), le Comité a planifié ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. L'audit du Comité n'a toutefois pas vocation à relever toutes les erreurs ou anomalies. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter les fraudes.

104. Au cours de l'audit, le Comité a posé des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle avait déjà relevé ou qui avait été porté à son attention. Il a également demandé à l'administration et au Bureau des services d'audit et d'investigation s'ils avaient connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

105. Pour l'année terminée le 31 décembre 2016, le Comité n'a pas relevé de cas de fraude autres que les 15 cas avérés ou présumés qui ont été portés à son attention par le FNUAP, dont le montant s'est élevé à 43 898 dollars⁴.

D. Remerciements

106. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du FNUAP et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Shashi Kant **Sharma**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Auditeur principal)
(Signé) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(Signé) Kay **Scheller**

30 juin 2017

⁴ Les renseignements sur les cas de fraude ou de présomption de fraude ont été fournis par le Bureau des services d'audit et d'investigation.

Annexe I

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2015

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				En cours Appliquée d'application	Non appliquée	Devenue caduque
1. A/70/5/Add.8, par. 23	Le Comité recommande que le FNUAP : a) mette à jour ses directives relatives aux bureaux décentralisés afin de définir précisément les modalités de fonctionnement et de gestion de ces bureaux; b) continue de réaliser des études de viabilité exhaustives et demande une approbation a posteriori pour les bureaux décentralisés qui ne l'ont pas encore obtenue; c) intègre la structure et l'organisation hiérarchique des bureaux décentralisés dans l'organigramme des bureaux de pays.	Le FNUAP a entrepris un examen approfondi de tous ses bureaux décentralisés pour vérifier que des études de viabilité avaient été menées et que l'approbation des bureaux régionaux avait été obtenue, et a obtenu une approbation a posteriori le cas échéant. Les directives relatives aux bureaux décentralisés ont été retirées car tous les aspects de la gestion de ces bureaux sont déjà pris en compte dans les politiques opérationnelles (gestion de la petite caisse, de l'immobilier et de l'actif, notamment) et dans les politiques relatives aux programmes (plans de travail, suivi, etc.). Pour ce qui est des modalités et des règles de fonctionnement de ces bureaux, celles-ci figurent dans la nouvelle politique de restructuration. Un projet final de cette politique a été examiné par le Directeur de la Division des ressources humaines et sera présentée au Comité exécutif à sa prochaine réunion, prévue pour juin 2017.	Le Conseil d'administration doit encore approuver les nouvelles directives de restructuration.	X		
2. A/70/5/Add.8, par. 28	Le Comité recommande que le FNUAP : a) fasse en sorte que des visites de suivi et d'évaluation soient effectuées pour que les résultats des bureaux décentralisés puissent être mesurés efficacement; b) définisse le rôle des personnes référentes pour les bureaux décentralisés et leur fournisse des directives claires sur l'appui et le contrôle qu'elles doivent assurer; c) fixe des résultats à atteindre et définisse des	La Division des ressources humaines s'emploie à modifier les directives existantes relatives aux bureaux décentralisés. La version finale de ces directives a été examinée par le Directeur de la Division et sera présentée au Comité exécutif.	Le Conseil d'administration doit encore approuver les nouvelles directives de restructuration.	X		

<i>Rapport</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'Administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
				<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Devenue caduque</i>
3.	A/70/5/Add.8, par. 39	critères systématiques de suivi et d'évaluation pour permettre aux personnes de référence de s'acquitter de leurs fonctions conformément au mandat du Comité. Le Comité recommande au FNUAP : a) de renforcer ses procédures de suivi à l'intention des partenaires d'exécution afin de veiller à la bonne exécution des activités de programme; b) de mettre au point des plans de suivi qui puissent être appliqués dans les délais fixés.	La mise au point de la phase II du système mondial d'élaboration des programmes suit son cours. Les nouvelles fonctions seront disponibles à compter de juin 2017 et progressivement mises en place dans les régions. Pour ce qui est du suivi des activités des partenaires d'exécution, un modèle de planification et de consignation des progrès accomplis en matière de suivi des résultats a été ajouté au manuel des politiques et procédures dans le cadre de la mise à jour de la politique concernant les plans de travail. L'élaboration de la note d'orientation visant à renforcer le suivi des résultats et la qualité des rapports, inspirée des meilleures pratiques suivies par les bureaux de pays, qui ont pu être identifiées à la faveur d'un concours, est presque achevée.	Le Comité salue les efforts faits par l'administration pour mettre à jour la politique concernant les plans de travail aux fins du suivi des partenaires d'exécution. La mise au point de la phase II du système mondial d'élaboration de programmes doit encore être achevée.		X	
4.	A/70/5/Add.8, par. 55	Le Comité recommande au FNUAP de continuer de mettre au point une base de données mondiale permettant de gérer, d'enregistrer et de mettre régulièrement à jour les informations essentielles sur les consultants et les contrats de louage de services afin d'améliorer le contrôle et le suivi des contrats de vacataire et des contrats de louage de services dans les bureaux extérieurs ainsi que la communication de l'information correspondante.	Un outil de gestion des consultants a été introduit au niveau mondial et un webinaire a été organisé pour accompagner son déploiement. Le personnel a accès aux ressources en ligne existantes ainsi qu'à des conseils individuels et à un service d'assistance intégré durant la phase initiale. La Division des ressources humaines contrôlera le respect des procédures.	Le Comité prend acte des efforts faits par l'administration pour mettre au point une base de données sur les consultants et les contrats de louage de services. Il considère que cette recommandation est appliquée.		X	

				<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>		
<i>Rapport</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'Administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>En cours Appliquée</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Devenue caduque</i>
5. A/70/5/Add.8 , par. 60	Le Comité recommande au FNUAP : a) de créer un solide mécanisme de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de veiller à ce que les bureaux de pays livrent et distribuent efficacement les articles achetés à leurs destinataires; b) de mettre au point des outils qui permettront aux bureaux de pays de vérifier que les articles sont distribués efficacement et dans les temps, notamment en suivant régulièrement l'évolution d'indicateurs essentiels tels que le taux d'exécution des plans de distribution et le niveau des stocks conservés dans les points de prestation de services.	Le FNUAP a mis au point un système de suivi de produits nommé « Shipment Tracker ». La direction a accepté de revoir la politique qui encadre l'ensemble du processus de distribution des produits de santé procréative, notamment le suivi des produits distribués aux organisations gouvernementales et non gouvernementales. Un projet de politique est à l'examen. Pour assurer une bonne gestion de la chaîne logistique, l'administration identifiera les acteurs auxquels devront être confiés les différents processus d'approvisionnement des branches et entités du FNUAP en produits de santé procréative.	Le Comité salue les efforts faits par l'administration pour mettre au point l'outil de suivi des produits et attend la version définitive de la procédure en matière de stocks.	X		
6. A/70/5/Add.8 , par. 63	Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'accélérer l'enquête concernant les soldes créditeurs inhabituels présentés par les comptes individuels d'avances de traitement; b) d'envisager de mettre en place, au siège et dans les bureaux extérieurs, un système automatisé de suivi des avances versées aux fonctionnaires.	Le FNUAP a déjà fait d'importants progrès pour ce qui est de résorber l'encours des avances de traitement. Un plan d'action triennal détaillé a été établi pour hiérarchiser, examiner et résorber les soldes de montants en instance restants. Au 31 décembre 2016, le montant des soldes créditeurs avait été ramené à 17 000 dollars. En comptabilisant certaines avances en perte et en recouvrant d'autres, le FNUAP est parvenu à réduire de 60 % l'encours des anciennes avances, ce qui représente un progrès considérable.	Le Comité note les mesures prises par l'administration pour mettre en place le système automatisé de suivi des avances versées aux fonctionnaires et résorber les soldes négatifs. Il considère que cette recommandation est appliquée.	X		
7. A/71/5/Add.8 , par. 18	Le Comité recommande que le FNUAP : a) élabore des stratégies mondiales d'atténuation des risques couvrant l'ensemble de ses opérations; b) veille à ce que les bureaux de pays identifient clairement leurs risques additionnels particuliers et leurs stratégies de gestion de ces risques et les consignent dans le système.	a) Le FNUAP a revu les facteurs de risques pour les cycles 2016-2017 de gestion du risque institutionnel, les différentes causes possibles étant désormais indiquées. Il modifiera le module intitulé « myRisks » afin de pouvoir créer et mettre à jour les stratégies mondiales d'atténuation des risques dans l'application existante.	Le Comité salue les efforts faits par l'administration pour mettre en place des stratégies de gestion des risques. Il considère que cette recommandation est appliquée.	X		

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
8. A/71/5/Add.8 , par. 21	Le Comité recommande au FNUAP de veiller à ce que les bureaux de pays : a) documentent le processus d'évaluation des risques et établissent un plan d'évaluation globale des risques stratégiques et des risques de fraude qui permette de mettre en place des méthodes à long terme, des critères et des matrices de risques assortis d'un calendrier d'atténuation des risques recensés; b) continuent de former le personnel aux méthodes d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques afin de mieux faire connaître et apprécier les risques auxquels est exposé le FNUAP.	b) Le FNUAP prévoit d'introduire en février 2017 une version modifiée de son module de traitement des risques, avec une composante consacrée spécifiquement aux moyens d'atténuer les risques élevés et critiques. Le FNUAP a mis au point une note d'orientation détaillée concernant les critères à appliquer pour documenter le processus d'évaluation des risques, notamment le plan révisé d'évaluation globale. Une matrice distincte a été élaborée pour les risques stratégiques et les risques de fraude. Six webinaires ont été organisés au niveau régional et un au siège durant la dernière semaine d'octobre 2016, peu avant la date limite d'achèvement de la phase d'estimation du risque institutionnel pour 2016-2017.	Le Comité considère que cette recommandation est appliquée.	X		
9. A/71/5/Add.8 , par. 25	Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les bureaux de pays mettent en place des matrices de risques et définissent les critères servant à classer les risques identifiés; b) revoie la définition de « faible risque » afin d'établir une échelle de risque homogène qui sera utilisée dans toutes les unités administratives; c) incorpore dans le système d'information stratégique un dispositif de classement des risques supplémentaires identifiés et désigne des personnes « référentes chargées de gérer ces risques.	a) Le FNUAP a mis au point une note d'orientation détaillée qui comprend une matrice de risques claire fondée sur les probabilités et les incidences ainsi que des critères permettant de classer les risques dans les catégories suivantes : faible, moyen, élevé et critique. Cette action a été menée à bien. b) La version modifiée de l'application myRisks pour le cycle 2016-2017 de gestion du risque institutionnel comporte une catégorie distincte intitulée « sans objet » et la note d'orientation contient une définition claire de la catégorie « faible risque ». Cette action a été menée à bien.	Le Comité salue les efforts faits par l'administration pour améliorer le processus de gestion des risques. Il considère que cette recommandation est appliquée.	X		

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
		c) La version modifiée de l'application comprend une option permettant de recenser des risques supplémentaires pour chaque domaine de risque. Cette option ne prévoit pas la désignation de personnes référentes durant la phase d'évaluation. Après analyse et examen de tous les risques supplémentaires recensés, l'équipe de gestion du risque institutionnel ajoutera à la liste globale tous les risques correspondant aux critères établis. Les risques qui ne correspondent pas aux critères globaux seront surveillés au moyen de tableaux de suivi locaux au format Excel (y compris la désignation de personnes référentes).				
10. A/71/5/Add.8 , par. 31	Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les données budgétaires exactes soient mises à jour dans le système de programmation mondiale et à ce qu'il soit procédé à un rapprochement entre les montants budgétaires soumis pour contrôle des engagements et les montants inscrits dans les plans de travail au titre des activités correspondantes; b) envisage d'ajouter de nouvelles fonctionnalités au système pour y inclure des informations non financières concernant les rapports d'activité des partenaires d'exécution.	L'application de cette recommandation est directement liée à l'achèvement de la phase II du système mondial d'élaboration de programmes, qui se déroule comme prévu. Un espace permettant d'inclure des informations non financières concernant les rapports d'activité des partenaires d'exécution a été créé au cours de la phase II et est à l'essai dans le cadre du programme de test.	Le Comité prend acte des efforts faits par l'administration mais attend que la mise au point de la phase II du système mondial d'élaboration de programmes correspondant soit achevée.		X	
11. A/71/5/Add.8 , par. 35	Le Comité recommande que le FNUAP : a) continue de s'employer à améliorer les capacités des partenaires d'exécution, de sorte que les rapports sur l'état d'avancement des plans de travail rendent compte des résultats obtenus pendant une période donnée et évaluent clairement les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés; b) procède à un contrôle de la qualité des rapports	L'achèvement de la phase II du système mondial d'élaboration de programmes permettra de faire en sorte que les rapports d'activité trimestriels soient synchronisés avec les plans de travail, approuvés par le personnel du FNUAP et entièrement transparents. Cela permettra à la Division des programmes (et aux bureaux régionaux) d'en assurer la qualité. Outre une formation aux	La mise au point de la phase II du système mondial d'élaboration de programmes doit encore être achevée.		X	

<i>Rapport</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'Administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>		
				<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>
	lorsqu'il les reçoit et remédie aux lacunes constatées.	<p>nouvelles fonctions introduites dans la phase II, les partenaires d'exécution recevront de la part de la Division des programmes et de la Division des services de gestion une formation relative au système mondial d'élaboration de programmes.</p> <p>Le modèle de planification et de consignation des progrès accomplis en matière de suivi des résultats a été intégré au manuel des politiques et procédures dans le cadre de la mise à jour de la politique concernant les plans de travail. L'élaboration de la note d'orientation visant à renforcer le suivi des résultats et à améliorer la qualité des rapports est presque achevée. Des webinaires destinés à présenter la note d'orientation et l'éventail des outils disponibles ont commencé en mai 2017 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.</p>				
12. A/71/5/Add.8 , par. 40	Le Comité recommande au FNUAP d'ajouter dans la note d'orientation que les bureaux de pays sont tenus de documenter l'ensemble du processus utilisé pour déterminer les taux de remboursement des dépenses d'appui avec les partenaires d'exécution, y compris la méthode ou les critères appliqués lors de la négociation des taux.	La note d'orientation a été révisée et mise à jour.	Le Comité approuve la réponse de l'administration concernant la révision de la note d'orientation visant à y inclure les critères utilisés pour déterminer les taux de remboursement. Il considère que cette recommandation est appliquée.	X		
13. A/71/5/Add.8 , par. 45	Le Comité recommande que le FNUAP : a) utilise comme principal instrument contractuel les bons de commande émis dans Atlas pour l'achat de biens et l'engagement de fonds avant la livraison	Un outil de vérification ponctuelle permettant de suivre l'application de cette recommandation a été mis en œuvre et la conclusion qui en a été tirée, à savoir qu'un très grand nombre de	Le Comité prend note des efforts faits par l'administration pour ce qui est du suivi des activités d'achat au		X	

<i>Rapport</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'Administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>		
				<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>
	des biens et services, en vue de réduire au minimum les risques d'anomalies et de veiller au respect des procédures de passation de marchés et du cadre de contrôle interne; b) veille à ce que le Service des achats s'assure que les bureaux de pays respectent les règles et règlements en matière de passation de marchés.	bureaux de pays n'utilisaient pas les bons de commande comme principal instrument contractuel pour l'achat de biens, a été communiquée à tous les bureaux de pays pour réflexion. Le Service des achats continuera de faire des vérifications ponctuelles et d'informer les bureaux de pays des progrès réalisés.	niveau des bureaux de pays. Ces derniers sont invités à utiliser les bons de commande comme principal instrument contractuel.			
14. A/71/5/Add.8 , par. 51	Le Comité recommande que le FNUAP : a) envisage d'améliorer les indicateurs relatifs aux objectifs qualitatifs et définisse clairement les produits en s'appuyant sur les résultats escomptés pour faciliter le suivi et l'établissement de rapports trimestriels; b) élabore des directives en matière d'assurance qualité et des mécanismes permettant de mesurer précisément les objectifs d'étapes pendant les phases de suivi et d'établissement des rapports, et fasse en sorte que ces objectifs soient conçus pour évaluer la progression des indicateurs de résultats.	Les directives en matière de planification, de suivi et d'établissement des rapports dans myResults ont été révisées de façon à y faire figurer les indications relatives à l'assurance qualité à chaque étape du processus (plannification, suivi, établissement des rapports). Ces directives ont été diffusées lors de l'annonce du lancement de la phase d'établissement des rapports annuels pour 2016.	Le Comité approuve les mesures prises par l'administration. Il considère que cette recommandation est appliquée.	X		
15. A/71/5/Add.8 , par. 56	Le Comité recommande que le FNUAP : a) corrige les erreurs de saisie constatées afin d'améliorer l'exactitude et la fiabilité des bilans de congés annuels produits par le système; b) poursuive le nettoyage des données du système, de sorte que les soldes de congés des anciens membres du personnel ne figurent plus dans les rapports.	Les soldes de congés des anciens membres du personnel ont été supprimés. La Division des ressources humaines a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour élaborer un script visant à corriger les problèmes en question dans le système. À l'avenir, la Division jouera un rôle actif dans ce domaine et veillera à ce que les soldes de congés des anciens membres du personnel soient réinitialisés afin de limiter l'incidence des erreurs humaines.	Le Comité a examiné le script qui a été élaboré et partagé l'avis de l'administration. Cette recommandation est considérée comme appliquée.	X		
16. A/71/5/Add.8 , par. 59	Le Comité recommande que le FNUAP : a) évalue ses besoins en ressources humaines et réexamine les contrats de	Les évaluations des besoins en matière de ressources humaines et le contrôle des titulaires de contrats de louage de service	Le Comité attend la mise en place du processus de mise au		X	

<i>Rapport</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'Administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>		
				<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>
	<p>louage de services actuels afin d'y recourir moins souvent pour l'exécution de ses fonctions de base; b) contrôle le recrutement des sous-traitants afin de s'assurer que ceux-ci sont embauchés pour des fonctions non essentielles, en accord avec le manuel du PNUD consacré aux contrats de louage de services, qu'il a fait sien.</p>	<p>font partie intégrante de toute réorganisation interne. Entre 2014 et 2016, 48 réorganisations ont été menées à bien ou sont mises en œuvre, 29 sont en cours ou doivent encore être finalisées pour être mises en œuvre entre la date d'établissement du présent rapport et le milieu de l'année 2017, et 15 sont prévues. En outre, une nouvelle règle est entrée en vigueur en 2017 dans le cadre de la présentation des nouveaux descriptifs de programme de pays. Le Comité d'examen du Programme exige désormais l'inclusion d'un plan de gestion des ressources humaines dans ces descriptifs, ce qui peut conduire à une réorganisation des bureaux de pays dans lesquels les besoins et les changements dans le domaine des ressources humaines sont soigneusement documentés. En raison des réorganisations approuvées, au moins 107 postes de sous-traitants ont été transformés en postes à durée déterminée. Ce processus constitue désormais la norme pour l'examen et l'évaluation des besoins en matière de ressources humaines au niveau des bureaux de pays.</p> <p>La Division des ressources humaines introduira un processus d'examen au niveau régional pour revoir les mandats dans le cadre de toutes les nouvelles demandes de contrats de louage de services dans les bureaux de pays qui ont déjà procédé à une réorganisation afin de veiller à ce que les nouveaux contrats de services soient utilisés pour des fonctions non essentielles.</p>	<p>point définitive des évaluations des besoins en ressources humaines dans différents bureaux de pays.</p>			

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Devenue caduque
17. A/71/5/Add.8 , par. 64	Le Comité recommande que le FNUAP : a) accélère la mise à jour du manuel des politiques et procédures pour assurer la cohérence et l'uniformité des directives dans le cadre du nouveau système de gestion des stocks; b) veille à ce qu'à l'avenir, toute modification du système soit prise en compte, et à ce que la politique soit mise à jour simultanément à l'adoption du nouveau système.	Le FNUAP a créé un groupe de travail interdivisions sur la gestion des stocks composé de représentants du Service de la sécurité des approvisionnements, du Service financier, du Service des situations humanitaires et fragiles, du Groupe des questions juridiques, du Service de l'information de gestion, de la Division des programmes, du Service des achats et de chacun des bureaux régionaux. Le Groupe de travail est chargé d'actualiser la méthode d'inventaire. En collaboration avec le Conseil consultatif sur le changement, il veillera à l'harmonisation des politiques avec tout nouveau système. L'élaboration des politiques en consultation avec diverses unités administratives est en bonne voie.	Le Comité prend acte des efforts entrepris par l'administration. Il attend l'actualisation de la méthode d'inventaire.		X		
18. A/71/5/Add.8 , par. 68	Le Comité recommande que le FNUAP : a) fasse figurer clairement dans le manuel des politiques et procédures les rôles, les responsabilités et le champ d'action des organes de contrôle et des autres membres du personnel qui participent à la gestion des stocks; b) élabore une définition d'emploi normalisée pour l'agent de liaison chargés des stocks, en établissant les compétences requises pour ce poste.	Le groupe de travail interservices chargé de la gestion des stocks définit actuellement les missions, les responsabilités et les obligations redditionnelles de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le processus de gestion des stocks, et élabore notamment une définition d'emploi pour le poste d'agent de liaison chargé des stocks.	Le Conseil attend l'actualisation de la méthode d'inventaire.		X		
19. A/71/5/Add.8 , par. 74	Le Comité recommande que le FNUAP : a) harmonise les politiques et les directives d'évaluation des stocks, afin d'assurer la cohérence de l'évaluation du coût des stocks; b) compare le coût et le coût de remplacement net de l'ensemble des stocks; c) mette en place un mécanisme qui rende compte du coût de remplacement de l'ensemble des stocks pour améliorer l'évaluation des stocks	La procédure d'évaluation des stocks sera précisée dans la nouvelle version de la politique de gestion des stocks, qui est actuellement en cours de révision, tout comme le module de gestion des stocks. Le FNUAP a comparé le coût et le coût de remplacement pour tous les stocks datant de plus de six mois dans le cadre des procédures de clôture des comptes pour l'année 2016. Les instructions	Le Comité salue les efforts faits par l'administration pour déterminer le coût des stocks. Il attend l'actualisation de la méthode d'inventaire.		X		

<i>Rapport</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'Administration</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>		
				<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>
	pendant l'inventaire et la clôture des comptes.	concernant la clôture des comptes obligent l'ensemble des bureaux extérieurs à demander un devis pour toutes les marchandises achetées au niveau local avant le 1 ^{er} juillet 2016 qui n'ont pas été distribuées à la fin de l'année. Le Service des achats a été invité à communiquer les prix du marché pour toutes les marchandises achetées au niveau international et non distribuées plus de six mois après leur acquisition à la fin de l'année. À l'avenir, la même procédure sera appliquée à la fin de chaque année.				
20. A/71/5/Add.8 , par. 78	Le Comité recommande que le FNUAP : a) incorpore les prévisions de dépenses concernant l'utilisation du fonds de réserve au titre des bureaux et logements hors siège dans son budget intégré pour la période 2018-2021; b) redéfinisse le seuil de la réserve au titre des bureaux et logements hors siège en tenant compte de l'évolution de la situation.	Le FNUAP a souscrit à la recommandation visant à incorporer les prévisions de dépenses pour les besoins de financement dans son budget intégré pour la période 2018-2021. Dans cette optique, le FNUAP poursuit sa collaboration avec les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de mettre au point une base cohérente pour prévoir l'évolution des locaux communs des organismes des Nations Unies, qui est le principal facteur de coût. Les parties a) et b) de la recommandation seront mises en œuvre à l'approbation du budget intégré pour la période 2018-2021, en septembre 2017.	Le Comité attend la mise en œuvre des stratégies de gestion.		X	
21. A/71/5/Add.8 , par. 83	Le Comité recommande que le FNUAP : a) indique le montant total des dépenses de recherche-développement engagées au titre d'un actif incorporel, qui ont été comptabilisées comme dépenses au cours de la période considérée; b) crée une nouvelle catégorie d'actifs pour les logiciels développés en interne; c) crée des codes comptables distincts pour	Cette recommandation a été partiellement appliquée. Le montant cumulé des dépenses liées aux activités de recherche-développement en 2017 figure dans la note 9 relative aux états financiers. Il a été calculé sur la base d'enquêtes menées auprès du Service de l'information de gestion et des référents processus métier des différents projets recensés, tels que la	Le Comité prend bonne note des efforts entrepris par l'administration en ce qui concerne le coût des activités de recherche-développement et la création de catégories		X	

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
	enregistrer les coûts, le montant cumulé des amortissements et les dépenses d'amortissement pour les logiciels acquis à l'extérieur et pour les logiciels développés en interne; d) élabore un outil ou un mécanisme permettant de suivre le coût des logiciels développés en interne.	<p>Division des ressources humaines et la Division des programmes. Des catégories indépendantes d'actifs ont été utilisées et des codes comptables distincts ont été créés pour enregistrer les coûts et l'amortissement pour les logiciels acquis à l'extérieur et les logiciels développés en interne.</p> <p>La partie d) de la recommandation ne peut pas encore être considérée comme appliquée. Les montants capitalisés et communiqués en 2016 ont été calculés sur la base des estimations établies par le Service de l'information de gestion et les référents processus métier. Un processus plus structuré, idéalement un outil, sera élaboré pour contribuer à mettre pleinement en œuvre cette partie de la recommandation. En outre, le nouveau processus ou le nouvel outil devra être conforme aux recommandations issues de l'examen des processus dans le domaine de l'informatique et des communications mené par le consultant au moment de l'établissement du rapport.</p>	d'actifs. Cette recommandation est considérée comme appliquée.			
22. A/71/5/Add.8 , par. 88	Le Comité recommande que le FNUAP : a) procède chaque année à une évaluation des risques de sécurité informatique et à un examen de ses directives relatives aux TIC; b) élabore et mette en œuvre des règles de classement de l'information; c) adopte des normes de gestion de la sécurité de l'information reconnues au niveau international en vue de la mise en place de dispositifs de contrôle ayant un effet notable sur l'organisation.	<p>Une évaluation des risques en matière de sécurité informatique a été menée dans le cadre de l'évaluation globale des risques informatiques. Les politiques et les procédures en la matière ont été révisées et actualisées. Cette partie de la recommandation a été appliquée.</p> <p>La politique de classement des informations s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion des documents qui est en cours d'élaboration. Après avoir été élaborée et examinée, elle est actuellement soumise au processus d'assurance de la qualité avant son adoption.</p>	Le Comité apprécie les efforts menés par l'administration pour revoir et mettre à jour les politiques relatives à l'informatique et aux communications. Il attend l'examen et l'approbation de la politique de classification des informations. Il avait toutefois demandé un examen des risques stratégiques, pas des		X	

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Devenue caduque
		Les examens des services de sécurité, tels que la prochaine génération de pare-feux, le principe du bac à sable, l'inspection de la couche de socket sécurisée (SSL), les mesures de lutte contre les virus et la gestion de la vulnérabilité dans les environnements Web et mobile, ainsi que dans l'Internet des objets, ont été menés à bien. La mise en œuvre progresse comme prévu.	services de sécurité.				
23. A/71/5/Add.8 , par. 94	Le Comité recommande que le FNUAP : a) élabore et mette en œuvre une directive sur la gestion de projet définissant les critères d'adoption de la méthode PRINCE2 ou Agile pour la gestion des projets informatiques; b) définisse et adopte des critères de hiérarchisation des projets informatiques que le Conseil de l'informatique et des communications utilisera pour prendre des décisions; c) instaure un mécanisme de calcul des coûts des logiciels développés en interne.	Des directives portant sur la gestion et le coût des projets ont été mises au point. Les critères de hiérarchisation des projets informatiques ont été élaborés; ils ont été approuvés et mis en œuvre par le Conseil de l'informatique et des communications à sa réunion de septembre 2016.	Le Comité attend la documentation et les minutes de la réunion du Conseil qui a approuvé les descriptifs de projets, ainsi que l'instauration d'un mécanisme de calcul des coûts des logiciels développés en interne.		X		
24. A/71/5/Add.8 , par. 98	Le Comité recommande au FNUAP : a) d'élaborer, documenter, tester et mettre en place un plan complet et détaillé de reprise des activités informatiques après sinistre couvrant tous les systèmes essentiels et les mécanismes qui en dépendent; b) de revoir et de tester régulièrement le plan antisinistre et de consigner les résultats des études et tests effectués.	Un plan de reprises après sinistre dans le domaine de l'informatique a été élaboré et est en cours d'examen par les parties prenantes avant d'être finalisé et testé.	Le Comité attend l'élaboration et l'approbation de ce plan.		X		
25. A/71/5/Add.8 , par. 103	Le Comité recommande que le FNUAP : a) renforce les rôles donnant accès au système de programmation mondiale en définissant et en permettant d'assumer les rôles correspondants dans Atlas, dont l'accès dépendra des fonctions exercées par l'utilisateur; b) revoie la liste des	Le cadre 6 du système mondial d'élaboration de programmes a été officiellement publié le 16 décembre 2016. L'intégralité du flux de travail pour la gestion des aperçus du plan de travail a été revue pour clarifier et simplifier les fonctions d'approbation dans le système.	Le Comité a examiné les rôles donnant accès au système mondial d'élaboration de programmes et partage l'avis de l'administration. Cette	X			

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
	utilisateurs ayant des droits d'accès au système de programmation mondiale et modifie l'application du système de façon à permettre la séparation des tâches, en ce qui concerne notamment la création de plans de travail et la soumission des budgets pour contrôle des engagements, pour éviter qu'elles soient exécutées par la même personne.	Dans le nouveau flux de travail, l'approbation du plan de travail s'effectue en dehors du système mondial d'élaboration de programmes et est réservée aux chefs des unités, qui exercent leur autorité en signant les documents produits par le système. En outre, la grille de répartition des rôles a été remaniée, et le système applique désormais la séparation des tâches, en vertu de laquelle au moins deux utilisateurs disposant des rôles adéquats dans le système Atlas doivent participer à la préparation des aperçus et à la fonctionnalité d'envoi à KK [contrôle des engagements].	recommandation est considérée comme appliquée.			
26. A/71/5/Add.8 , par. 108	Le Comité recommande au FNUAP : a) de créer un Conseil consultatif sur le changement investi de responsabilités bien définies et composé d'experts techniques mais aussi de personnes représentant le point de vue des utilisateurs b) d'élaborer et de mettre en œuvre des directives sur la gestion du changement qui définissent les bases pour l'adoption d'une procédure de gestion du changement dans le domaine de l'informatique conforme aux normes ITIL.	Le mandat et les directives portant sur le gestion du changement à l'intention du Conseil consultatif sur le changement ont été élaborés et publiés sur le microsite du Service de l'information de gestion. Des extraits des minutes du Conseil consultatif et du Conseil exécutif ont également été fournis. Ces documents guideront le Conseil consultatif sur le changement au moment de l'adoption des modifications apportées à l'environnement de production.	Le Conseil consultatif sur le changement a été créé et le Comité partage l'avis de l'administration. Cette recommandation est considérée comme appliquée.	X		
27. A/71/5/Add.8 , par. 114	Le Comité recommande au FNUAP d'élaborer et de mettre en œuvre des directives sur le cycle de développement de logiciels et de définir tous les dispositifs de contrôle nécessaires à chaque étape du processus pour veiller à ce que les applications soient développées conformément aux spécifications techniques, aux normes de développement et de documentation, aux règles d'assurance qualité et aux modalités d'approbation.	Une directive portant sur le cycle de développement de logiciels a été élaborée et publiée sur le microsite du Service de l'information de gestion. La directive constitue désormais la norme dans le Service.	Le Comité a examiné et approuvé les mesures prises par l'administration. Cette recommandation est considérée comme appliquée.	X		

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
28. A/71/5/Add.8 , par. 119	<p>Le Comité recommande que le FNUAP :</p> <p>a) définisse les risques en fonction des objectifs stratégiques liés aux TIC pour avoir l'assurance que les risques pesant sur la réalisation de tous les objectifs sont dûment évalués; b) établisse un mécanisme qui permette de surveiller la mise en place de contrôles pour atténuer les risques informatiques et d'en rendre compte; c) réalise des évaluations des risques propres à l'informatique et les consigne comme risques supplémentaires dans le module d'évaluation; d) décrive les méthodes utilisées par le Service des systèmes d'information de gestion pour recenser, analyser et évaluer les risques informatiques énoncés dans l'évaluation des risques effectuée dans le cadre du plan stratégique en matière de technologies de l'information et des communications pour la période 2014-2017.</p>	<p>Les risques identifiés dans le plan stratégique en matière de TIC pour la période 2014-2017 ont été définis en fonction des objectifs stratégiques liés aux TIC à l'aide de l'outil de gestion des risques. Des captures d'écran de l'outil montrant les liens entre les risques et les objectifs stratégiques ont également été fournies. Les informations pertinentes pour chaque risque figurent dans chacune des fiches créées dans l'outil.</p> <p>Le suivi des mesures de contrôle pour chaque risque et l'établissement de rapports à ce sujet sont également incorporés à l'outil. Des captures d'écran montrant les mesures de contrôle et les personnes responsables ont été fournies, de même que les tableaux de bord de l'outil.</p> <p>Les évaluations des risques réalisées dans myRisks donnent désormais lieu à des rapports.</p> <p>Les risques informatiques spécifiques mentionnés dans les évaluations et enregistrés dans myRisks ont été intégrés dans l'outil de gestion des risques du Service de l'information de gestion.</p> <p>Les risques informatiques énoncés dans la stratégie informatique et communications pour la période 2014-2017 suivaient la méthode introduite par l'ancien conseiller du FNUAP en gestion du risque institutionnel. Une copie du manuel des risques utilisé était jointe à la demande de classement.</p> <p>La politique d'externalisation des TIC a été revue pour tenir compte de la nécessité de fournir un rapport</p>	<p>Le Comité a examiné et approuvé les mesures prises par l'administration. Cette recommandation est considérée comme appliquée.</p>	X		

Rapport	Recommandation	Mesures prises par l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
29. A/71/5/Add.8 , par. 123	Le Comité recommande au FNUAP de faire figurer, dans tous les accords qu'il signe, des dispositions concernant la nécessité et la fréquence des audits à effectuer pour respecter les normes ISAE, ce qui donnera une assurance raisonnable quant aux contrôles effectués et à l'efficacité opérationnelle des prestataires de services extérieurs.	d'attestation qui permettra de donner une assurance raisonnable en ce qui concerne les contrôles et l'efficacité opérationnelle des prestataires de services extérieurs. Une copie de la politique d'externalisation des TIC était jointe à la demande de classement. En collaboration avec le Service des achats, le modèle d'invitation à soumissionner pour les accords à long terme a été révisé pour tenir compte de l'obligation d'établir un rapport d'attestation, ce qui donnera une assurance raisonnable quant aux contrôles effectués et à l'efficacité opérationnelle des prestataires de services extérieurs Un exemplaire de la version révisée du modèle d'invitation à soumissionner élaboré par le Service des achats était joint à la demande de classement.	Le Comité a examiné et approuvé les mesures prises par l'administration. Cette recommandation est considérée comme appliquée.	X		
30. A/71/5/Add.8 , par. 127	Le Comité recommande au FNUAP d'établir une grille de répartition des rôles plus claire et de veiller au respect du principe de séparation des tâches lors de l'octroi des autorisations d'accès à l'application.	La fonction de gestion des utilisateurs dans myResults a été mise à jour pour : a) garantir que les approbateurs régionaux se voient accorder ce rôle dans leur région; b) empêcher les administrateurs du système d'accéder au rôle d'approbateur au sein des certaines unités; c) empêcher les administrateurs du système d'accéder au rôle d'approbateur au sein des groupes régionaux.	Le Comité a examiné les rôles d'accès au système d'information stratégique et a approuvé les mesures prises par l'administration. Cette recommandation est considérée comme appliquée.	X		
Total		30		15	15	0
Pourcentage total		100	50	50	–	

Annexe II

État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégories (actifs, stocks et trésorerie)</i>	<i>Année considérée</i>	<i>Année précédente</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
Contributions à recevoir	144 275	138 767	5 508
Stocks	20 833	19 567	1 266
Avances de fonctionnement	86 249	13 165	73 084
Immobilisations corporelles	11 308	5 468	5 840
Saisie-arrêt	630	0	630
Sommes à recevoir du personnel	24 579	6 673	17 906
Taxe sur la valeur ajoutée	24 116	0	24 116
Essence moteur	287		287
Voyages	–	605	(605)
Créances diverses		57 541	(57 541)
Total	312 277	241 786	70 491

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 28 avril 2017, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur de la Division des services de gestion du Fonds des Nations Unies pour la population

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je considère que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers;

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration;

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. L'auditeur interne examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle;

L'administration a donné à l'auditeur interne libre accès à toutes les pièces comptables et financières;

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de l'auditeur interne et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

J'ai reçu de l'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau de la gestion et Chef des services financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle du PNUD appliqués dans le cas des services fournis par le Programme au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), conformément à l'accord de gestion en vigueur tel que modifié et à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 116.3 du FNUAP.

Le Directeur de la Division des services de gestion
(*Signé*) Andrew **Saberton**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016

Introduction

1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des informations figurant dans les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et met en relief les points saillants et l'évolution de la situation financière et des résultats financiers du Fonds.

Résultats financiers

Produits provenant des contributions : évolution

2. Le financement du FNUAP provient essentiellement de contributions volontaires non réservées à des fins particulières (appelées « ressources non préaffectées », « ressources de base » ou « ressources ordinaires ») et de contributions volontaires que les donateurs souhaitent voir affecter à une utilisation, une activité ou un programmes donnés (appelées « ressources préaffectées », « ressources autres que les ressources de base » ou « autres ressources »).

3. En règle générale, le FNUAP comptabilise les contributions en tant que produits à la date de la réception des fonds ou à celle de la signature d'un accord contraignant si celle-ci est antérieure. Par conséquent, les contributions sont souvent comptabilisées avant la mise en œuvre des activités de programme auxquelles elles sont destinées et la génération des charges correspondantes.

4. Le montant net des contributions non préaffectées a diminué de 45,3 millions de dollars (11,5 %), passant de 392,3 millions de dollars en 2015 à 347,0 millions de dollars en 2016, en raison de la baisse du montant des contributions des donateurs (diminution nette de 27,6 millions de dollars) et de la remontée du dollar des États-Unis par rapport aux devises dans lesquelles les contributions étaient libellées (diminution nette de 17,7 millions de dollars).

5. De même, le montant net des contributions préaffectées a diminué de 96,5 millions de dollars (17,8 %), passant de 543,3 millions de dollars en 2015 à 446,8 millions de dollars en 2016. En 2016, les contributions préaffectées représentaient 56,3 % du total des contributions, contre 58,1 % en 2015.

6. Comme les années précédentes, la majorité des contributions a été reçue d'un petit nombre de donateurs. En 2016, 87,4 % des contributions non préaffectées et 81,5 % du montant brut des contributions préaffectées provenaient des 10 donateurs les plus importants (87,3 % et 86,8 % en 2015). On continue de rechercher de nouveaux donateurs en établissant des contacts dans les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents ainsi qu'avec le secteur privé.

7. Les sommes remboursées aux donateurs se sont élevées à 4,3 millions de dollars en 2016, peu ou prou comme les années précédentes (4,5 millions de dollars en 2015 et 3,7 millions de dollars en 2014). Ce montant représente 0,9 % du montant brut des contributions préaffectées pour l'année (0,8 % en 2015).

Produits divers

8. Le montant des produits divers reste plus ou moins constant d'une année sur l'autre : il s'est établi à 56,7 millions de dollars en 2016, contre 57,3 millions de dollars en 2015, soit une diminution de 0,6 million de dollars (1,0 %), qui

s'explique par le résultat net des ajustements découlant de la réévaluation de certaines monnaies et la réduction des gains réalisés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements (1,9 million de dollars) et qui a été en partie contrebalancée par une augmentation de 1,3 million de dollars du montant des coûts indirects imputés sur les ressources.

9. Le produit des placements a augmenté de 1,0 million de dollars (14,5 %), passant de 6,8 millions de dollars en 2015 à 7,8 millions de dollars en 2016, ce qui est dû à la hausse du rendement moyen du portefeuille principal (1,0 % en 2016 contre 0,8 % en 2015) et à celle des revenus des placements effectués dans un autre portefeuille à meilleur rendement, destiné à financer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

Produits prévus et continuité des opérations

10. Au 31 décembre 2016, des accords avaient été signés en vue du versement au FNUAP de contributions d'un montant de 257,7 millions de dollars (contre 366,7 millions de dollars en 2015), qui comprendraient des ressources préaffectées d'un montant de 238,8 millions de dollars (contre 349,5 millions de dollars en 2015). Ces produits seront d'une grande importance pour le FNUAP en ce qu'ils lui permettront d'assurer la continuité de ses opérations.

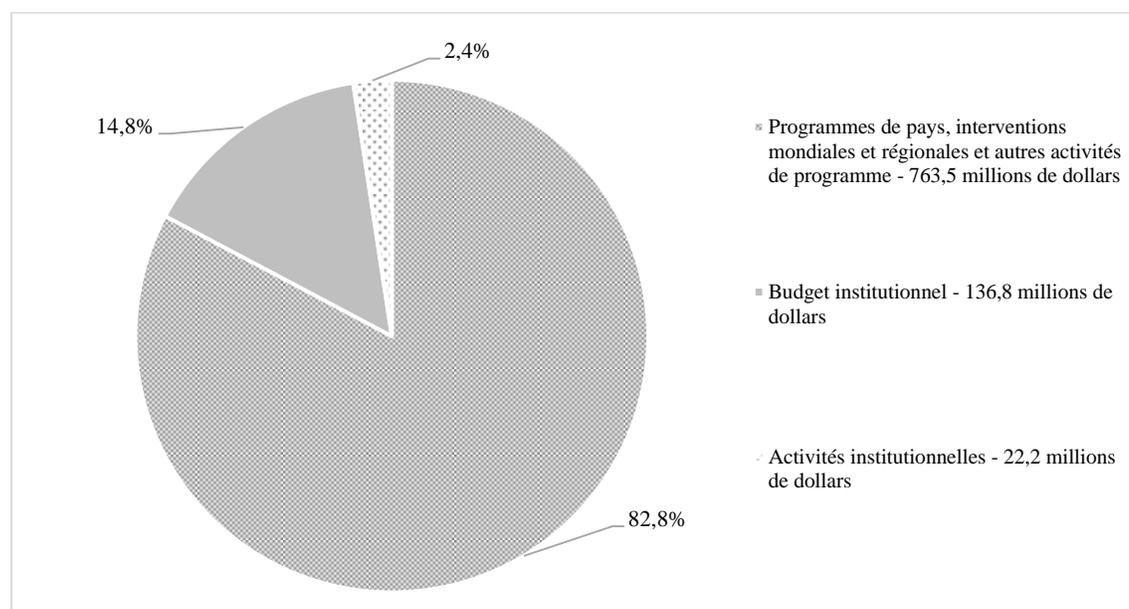
Charges : aperçu général

11. Par rapport à 2015, le montant total des charges a diminué de 54,9 millions de dollars (5,6 %), passant de 977,4 millions de dollars à 922,5 millions de dollars. Cette diminution découle essentiellement de la baisse de 75,1 millions de dollars (15,6 %) du montant des charges financées au moyen de ressources non préaffectées, ce qui est le fruit d'une gestion financière avisée, qui s'est notamment traduite par l'application de mesures d'austérité dans l'ensemble des programmes et des opérations, l'objectif étant de veiller à ce que les engagements du FNUAP restent dans la limite des ressources disponibles. En revanche, le montant des charges financées au moyen de ressources préaffectées a augmenté de 20,2 millions de dollars (4,1 %), ce qui s'explique principalement par la mise en œuvre d'activités de programme associées à des produits comptabilisés au cours d'années antérieures.

12. Les charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme menées expressément en vue de l'obtention des produits et des résultats exposés dans le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 se sont élevées à 763,5 millions de dollars, soit 35,1 millions de dollars de moins (4,4 %) qu'en 2015. Les charges imputées sur le budget institutionnel, financées au moyen de ressources non préaffectées, ont atteint 136,8 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,5 % par rapport à 2015. Les charges afférentes aux activités institutionnelles, à savoir les coûts liés à l'exécution du mandat du FNUAP qui ne peuvent être rattachés sans équivoque à un résultat mentionné en propre dans le plan stratégique, se sont établies à 22,2 millions de dollars en 2016, soit une diminution de 42,3 %, qui s'explique principalement par des pertes de change moins importantes et par la réduction du coût financier et du coût des services rendus au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

Figure IV.I
Répartition des charges, par type d'activité

(Pourcentage)



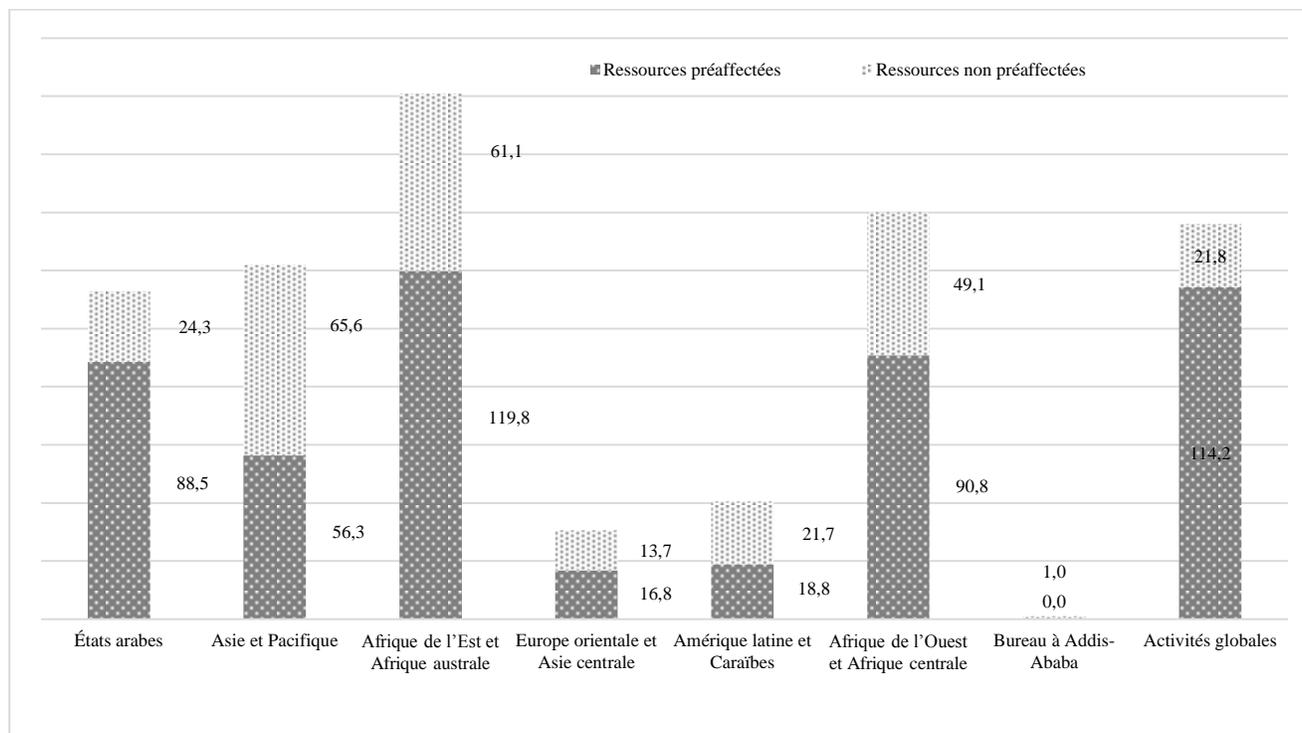
Charges : répartition par région, nature, mode d'exécution des activités correspondantes et finalité

13. Le FNUAP est un organisme actif sur le terrain. En 2016, 82,2 % des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme, soit 627,5 millions de dollars, ont concerné les activités menées sur le terrain (contre 631,1 millions de dollars, soit 79,0 %, en 2015). Les montants les plus élevés se rapportaient aux activités menées dans les régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (180,9 millions de dollars, soit 23,7 %), de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (139,9 millions de dollars, soit 18,3 %) et de l'Asie et du Pacifique (121,9 millions de dollars, soit 16,0 %). En 2015, ces mêmes régions représentaient déjà la plus grande part des charges liées aux programmes (23,0 %, 18,1 % et 16,1 %, respectivement).

14. En 2016, le montant des charges liées aux activités menées à l'échelle mondiale s'est élevé à 136,0 millions de dollars, soit 17,8 % du montant total des charges afférentes aux programmes (contre 167,5 millions de dollars, soit 21,0 %, en 2015), dont 95,1 millions de dollars, soit 69,9 % (2015 : 122,4 millions de dollars, soit 73,1 %), se rapportaient au programme thématique phare « UNFPA Supplies », qui a pour objectif l'amélioration de l'accès à la planification familiale dans les pays les plus démunis en la matière, en les aidant à renforcer leurs chaînes d'approvisionnement de sorte que les femmes et les adolescentes aient accès à diverses méthodes contraceptives, quel que soit l'endroit où elles vivent.

Figure IV.II
Répartition par région des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme

(En millions de dollars des États-Unis)



15. Pour s'acquitter efficacement de son mandat, le FNUAP a besoin de personnel compétent et qualifié, recruté sur les plans national et international. En 2016, les charges de personnel⁵ se sont élevées à 263,0 millions de dollars, soit 28,5 % du total des charges de cette année (contre 263,8 millions de dollars, soit 27,0 %, en 2015). À la fin de 2016, 83,3 % du personnel du FNUAP était affecté à des bureaux extérieurs (82,5 % en 2015).

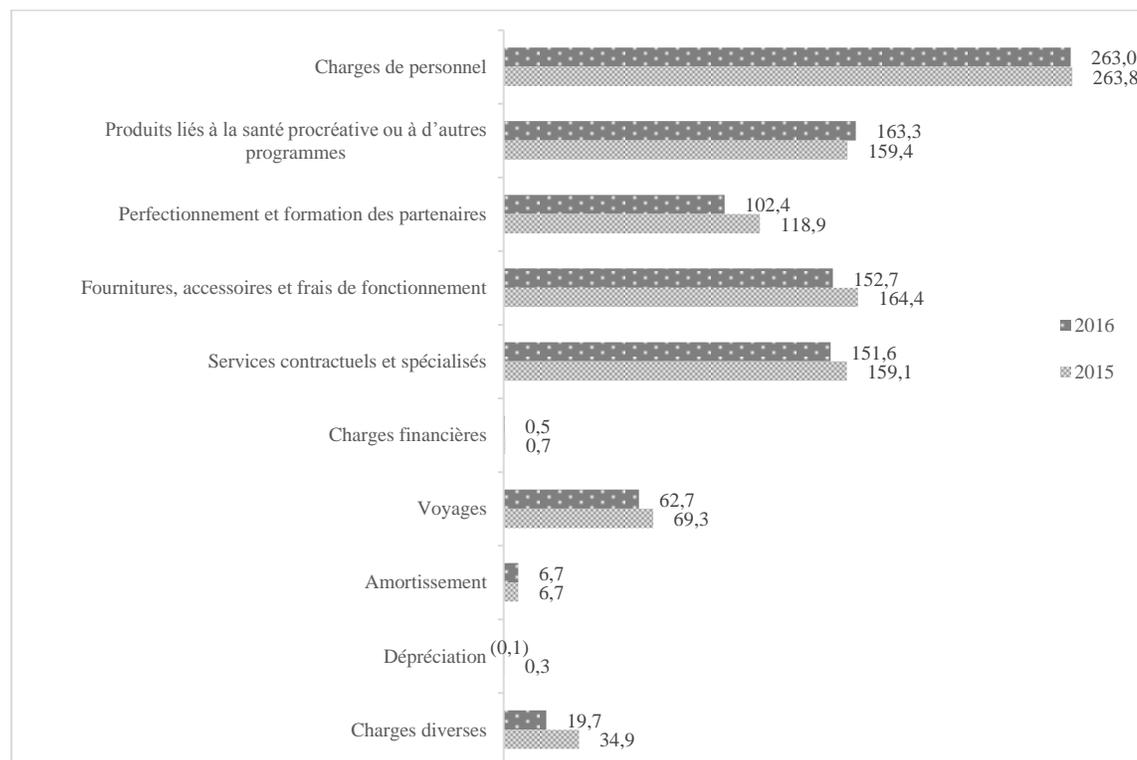
16. Les charges dont le montant a le plus varié entre 2015 et 2016, en valeur absolue, sont celles qui sont associées au perfectionnement et à la formation des partenaires (diminution de 16,5 millions de dollars, soit 13,8 %), les charges diverses (diminution de 15,2 millions de dollars, soit 43,6 %) et les charges afférentes aux fournitures, aux accessoires et aux frais de fonctionnement (diminution de 11,7 millions de dollars, soit 7,1 %). Ces variations sont dues à l'effet combiné des mesures d'austérité et de taux de change favorables qui ont réduit au minimum les pertes de change. Le montant des frais de voyage a diminué de 6,6 millions de dollars (9,5 %), ce qui témoigne de l'efficacité des efforts déployés et des mesures prises par la direction à cette fin. Grâce aux mesures d'austérité, le coût des services contractuels et spécialisés, financés pour une grande

⁵ On entend par « personnel » l'ensemble des fonctionnaires qui sont nommés par le Directeur exécutif du FNUAP, ou en son nom, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (voir la circulaire [ST/SGB/2004/10](#), entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004, et la décision 58/555 de l'Assemblée générale concernant les questions relatives au personnel du FNUAP). Ce terme fait référence à tous les fonctionnaires, qu'ils soient titulaires d'un engagement continu, d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement temporaire.

part au moyen de ressources ordinaires, a diminué de 7,5 millions de dollars (4,7 %).

Figure IV.III
Répartition des charges, par nature

(En millions de dollars des États-Unis)



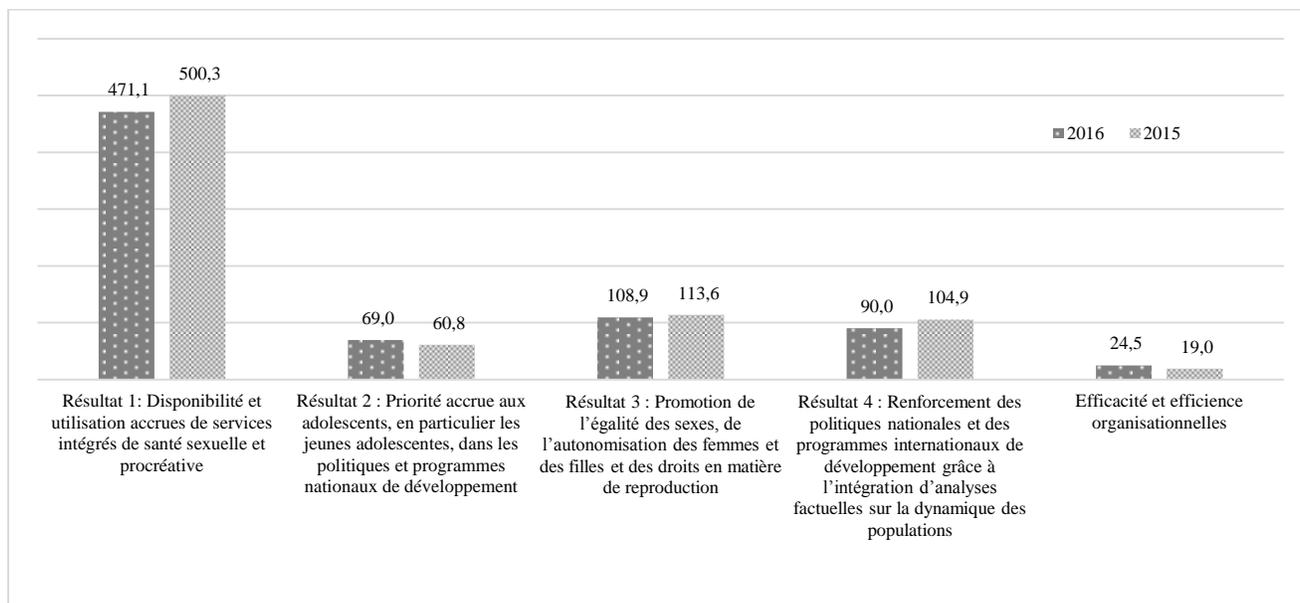
17. Une part non négligeable des activités de programme du FNUAP est exécutée par des gouvernements et des organisations non gouvernementales. En 2016, les charges liées à ces activités se chiffraient à 247,6 millions de dollars, soit 32,4 % du total des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et autres activités de programme (contre 259,5 millions de dollars, soit 32,5 %, en 2015).

18. Les charges liées à l'obtention du résultat 1 (Disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et procréative) du cadre intégré axé sur les résultats exposé dans le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 se sont élevées à 471,1 millions de dollars, soit 61,6 % du total des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme, ce qui représente un recul de 5,8 %, en valeur absolue, par rapport à 2015 (500,3 millions de dollars, soit 62,6 %). Cette diminution tient à ce que le montant des ressources non préaffectées disponibles pour la mise en œuvre des programmes était inférieur et au fait qu'une plus grande part des ressources a été allouée à l'obtention du résultat 2 du cadre stratégique (priorité accrue accordée aux adolescents et aux jeunes afin de tirer parti du dividende démographique).

Figure IV.IV

Répartition des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme, par type de contribution aux résultats inscrits dans le cadre intégré

(En millions de dollars des États-Unis)



19. Le FNUAP continue de concentrer ses activités sur les femmes et les filles. En 2016, 64,0 % des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme, soit 488,1 millions de dollars, ont concerné des activités ayant pour principal objectif de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ou ayant rendu possibles des avancées notables en matière d'égalité des sexes (contre 524,8 millions de dollars, soit 65,7 %, en 2015).

Résultats nets

20. En 2016, le montant des charges a été supérieur de 72,1 millions de dollars à celui des produits, alors qu'un excédent de 15,4 millions de dollars avait été enregistré en 2015. Ce déficit est en partie imputable aux ressources préaffectées (63,5 millions de dollars), plus précisément à l'écart entre la date de comptabilisation des produits et celle de la comptabilisation des charges mentionnée au paragraphe 3, ainsi qu'à la diminution du montant des contributions reçues pendant l'année.

21. En 2016, le FNUAP a utilisé 96,5 % des ressources non préaffectées inscrites au budget définitif (94,9 % en 2015). Le taux d'exécution a été plus élevé pour les activités de développement (97,7 %) que pour les activités de gestion (93,5 %). On trouvera dans l'état V des informations détaillées sur l'exécution du budget pour 2016 et des données cumulées pour les trois premières années du plan stratégique actuel. La note 23 présente le rapprochement des montants inscrits dans l'état V, établis selon la convention comptable applicable au budget, et des montants correspondant aux flux de trésorerie, aux produits et aux charges, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.

Situation financière

Actif et passif

22. Au 31 décembre 2016, le total de l'actif s'établissait à 1 146,3 millions de dollars (contre 1 216,6 millions de dollars en 2015) et le total du passif à 434,9 millions de dollars (contre 422,2 millions de dollars en 2015).

23. À la fin de l'année, le total des actifs courants s'élevait à 776,3 millions de dollars (contre 667,4 millions de dollars en 2015) et le total des passifs courants à 135,7 millions de dollars (contre 149,4 millions de dollars en 2015). Le ratio de liquidité générale, qui rend compte de la capacité du FNUAP de régler ses engagements à court terme, était de 5,7 au 31 décembre 2016 (contre 4,5 au 31 décembre 2015), ce qui signifie que la situation financière du FNUAP est saine. Ce ratio plus élevé résulte de l'augmentation de 151,9 millions de dollars enregistrée aux titres de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, ainsi que d'une réduction correspondante de 175,9 millions de dollars du montant des placements arrivant à échéance après un an, associée à la diminution de 21,6 millions de dollars des dettes et charges à payer. Ces variations sont présentées plus en détail ci-après.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

24. La valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du FNUAP a été ramenée de 780,4 millions de dollars en 2015 à 756,5 millions de dollars en 2016, ce qui s'explique principalement par une diminution de 28,5 millions de dollars du montant des fonds détenus par le FNUAP pour le compte d'autres organismes des Nations Unies en sa qualité d'agent d'administration de programmes conjoints.

25. Au 31 décembre 2016, les liquidités disponibles pour couvrir le fonctionnement du FNUAP s'élevaient à 23,3 millions de dollars, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'année précédente (21,7 millions de dollars).

26. Les placements du FNUAP sont répartis dans deux portefeuilles distincts. Le portefeuille principal, destiné à couvrir les besoins de l'organisme en matière de fonds de roulement et géré par le PNUD en vertu d'un accord de prestation de services, se compose exclusivement des titres à revenu fixe de qualité supérieure et facilement négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidité du Fonds. Le deuxième portefeuille, créé conjointement avec le PNUD en 2016 et géré par deux spécialistes indépendants, se compose d'instruments financiers diversifiés ayant un meilleur rendement – trésorerie, équivalents de trésorerie, valeurs à revenu fixe et actions – et sert au financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. En 2016, le FNUAP a placé 90,0 millions de dollars dans ce nouveau portefeuille et prévoit d'y investir 75,0 millions de dollars supplémentaires au cours du premier semestre de 2017.

27. Au 31 décembre 2016, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans les deux portefeuilles s'élevait à 190,3 millions de dollars, soit 134,6 millions de dollars de plus que fin 2015 (55,7 millions de dollars). La valeur des placements à court terme ayant une échéance supérieure à trois mois a également augmenté, bien que dans une moindre mesure, passant de 309,2 millions de dollars à la fin de 2015 à 324,9 millions de dollars à la fin de 2016, soit une augmentation de 15,7 millions de dollars. La valeur des placements à long terme, en revanche, a diminué de 175,9 millions de dollars, passant de 393,9 millions de dollars à la fin de 2015 à 218,0 millions de dollars à la fin de 2016. Cette tendance à privilégier les placements à plus court terme s'explique par le fait qu'il a été décidé,

d'une part, d'attendre que les taux d'intérêts remontent pour réinvestir dans des instruments à long terme et, d'autre part, de ne réinvestir les produits des titres arrivés à échéance dans le portefeuille principal que lorsque des fonds supplémentaires auraient été placés dans le deuxième portefeuille, en 2017.

28. On trouvera des informations détaillées sur les placements du FNUAP dans les notes 4 et 25 relatives aux états financiers.

Stocks

29. La valeur totale des stocks détenus par le FNUAP, qui consistent en des produits de santé procréative et d'autres biens liés aux programmes, destinés à être distribués aux bénéficiaires ou vendus à des tiers, a diminué de 12,7 millions de dollars, passant de 59,0 millions de dollars à la fin de 2015 à 46,3 millions de dollars à la fin de 2016. À la fin de l'année, une partie de ces stocks, d'une valeur de 31,4 millions de dollars (67,8 %) était en cours d'acheminement vers leur destination. Cette diminution de la valeur des stocks s'explique par le fait que le dédouanement et l'acheminement des biens vers les pays de programme ont été assurés de manière plus efficace et ponctuelle.

30. L'âge moyen des produits de santé procréative et des autres biens liés aux programmes en cours d'acheminement était de 1,9 mois, contre 2,1 mois à la fin de 2015. L'âge moyen des stocks détenus dans les bureaux extérieurs a également diminué, puisqu'il est passé de 7,5 mois à la fin de 2015 à 6,2 mois à la fin de 2016.

31. L'une des priorités de l'organisation pour l'avenir consiste à améliorer sa chaîne d'approvisionnement et sa gestion des stocks et à obtenir qu'il en aille de même pour ceux de ses partenaires d'exécution qui contribuent au stockage et à la distribution des marchandises et à renforcer ses capacités et celles de ces partenaires en la matière.

Avances de fonctionnement

32. Le montant des avances de fonctionnement a diminué pour la troisième année consécutive et s'établissait à 7,3 millions de dollars à la fin de 2016, soit une diminution de 3,5 millions de dollars (32,4%) par rapport à la fin de 2015 (10,8 millions de dollars). Cette diminution est le fruit de la surveillance et du contrôle étroits qui ont été exercés s'agissant des avances de fonctionnement accordées aux partenaires d'exécution.

Immobilisations corporelles et incorporelles

33. Au 31 décembre 2016, la valeur des immobilisations corporelles du FNUAP s'élevait à 34,8 millions de dollars (contre 34,0 millions de dollars en 2015). Comme en 2015, les principales catégories d'immobilisations corporelles étaient les véhicules, dont la valeur comptable nette était de 12,2 millions de dollars, soit 34,9% du total des immobilisations corporelles (contre 11,3 millions de dollars, soit 33,3 %, en 2015), et les immeubles, dont la valeur comptable nette était de 10,7 millions de dollars, soit 30,6 % du total des immobilisations corporelles (contre 10,9 millions de dollars, soit 32,0 %, en 2015). En raison des mesures d'austérité mises en place, le FNUAP a remis à plus tard le remplacement de certains biens corporels financés sur le budget institutionnel, comme des véhicules et des groupes électrogènes.

34. Au 31 décembre 2016, la valeur des actifs incorporels, qui se composaient essentiellement de logiciels acquis à l'extérieur ou mis au point en interne, s'élevait à 0,6 million de dollars (contre 0,7 million de dollars en 2015).

Créances et dettes

35. Le montant des contributions à recevoir a baissé de 18,8 millions de dollars (6,2 %), puisqu'il est passé de 300,9 millions de dollars à la fin de 2015 à 282,1 millions de dollars à la fin de 2016. Comme les années précédentes, ces contributions étaient en majorité préaffectées (93,1 %).

36. Le taux de recouvrement des contributions est resté extrêmement élevé; à la fin de 2016, le montant des contributions restant dues depuis plus de 12 mois n'était que de 0,6 million de dollars (1,0 million de dollars en 2015). Le montant des contributions à recevoir comptabilisé en pertes en 2016 n'a été que de 0,1 million de dollars, comme en 2015.

37. La valeur des paiements anticipés et des autres éléments d'actif a diminué de 12,1 millions de dollars, passant de 30,8 millions de dollars à la fin de 2015 à 18,7 millions de dollars à la fin de 2016. Cela s'explique principalement par la baisse de 11,4 million de dollars des montants versés au PNUD de manière anticipée en vue de paiements futurs à effectuer au nom du FNUAP.

38. Le montant des dettes a baissé de 21,6 millions de dollars, passant de 112,2 millions de dollars à la fin de 2015 à 90,6 millions de dollars à la fin de 2016, ce qui découle principalement de la diminution de 28,5 millions de dollars du montant des fonds détenus par le FNUAP au nom d'autres organismes des Nations Unies en sa qualité d'agent d'administration.

Avantages du personnel

39. Le montant des engagements au titre des avantages du personnel a augmenté de 26,5 millions de dollars – 302,7 millions de dollars à la fin de 2015 contre 329,2 millions de dollars à la fin de 2016. Cela s'explique principalement par la hausse du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui découle de la constatation des coûts des services rendus et des coûts financiers pertinents, et par la baisse du taux d'actualisation appliqué pour évaluer ces engagements (4,17 % en 2016 contre 4,38 % en 2015).

40. La part non financée des engagements au titre des avantages du personnel n'a augmenté que de 15,7 millions de dollars, passant de 114,8 millions de dollars au 31 décembre 2015 à 130,5 millions de dollars au 31 décembre 2016, du fait que l'augmentation globale des engagements a été en partie contenue par les fonds mis de côté pendant l'année (10,8 millions de dollars). Même avec cette augmentation, le FNUAP reste l'un des organismes des Nations Unies qui finance le mieux ses engagements au titre des avantages du personnel.

Réserves et soldes des fonds

41. À la fin de 2016, le solde des fonds non préaffectés et non réservés à des fins particulières présentait un déficit de 68,8 millions de dollars (contre 57,0 millions de dollars en 2015), lequel correspondait à la part non financée des engagements au titre des avantages du personnel telle que décrite au paragraphe 40 (déficit de 130,5 millions de dollars, contre 114,8 millions de dollars en 2015), en partie contrebalancé par le solde des fonds destinés aux programmes, établi conformément aux normes IPSAS (61,7 millions de dollars, contre 57,8 millions de dollars en 2015).

42. La proportion du solde des fonds destinés aux programmes disponible pour 2017 se chiffrait à 30,0 millions de dollars (24,8 millions de dollars pour 2016), après application de certains ajustements. La note 14 présente le rapprochement du

solde des fonds destinés aux programmes établi conformément aux normes IPSAS et des montants disponibles pour la mise en œuvre des programmes.

43. À la fin de 2016, le solde des fonds réservés à des fins particulières s'élevait à 38,5 millions de dollars (contre 38,3 millions de dollars à la fin de 2015), dont 3,1 millions mis de côté aux fins du financement de services d'achat et 35,4 millions détenus dans un fonds de dotation privé.

44. Le montant de la réserve opérationnelle, fixé à 20 % du montant net des contributions non préaffectées pour l'année, est passé de 78,4 millions de dollars en 2015 à 70,5 millions de dollars 2016, soit une diminution de 7,9 millions qui s'explique par la baisse du montant des contributions non préaffectées au titre de 2016. Le solde des fonds préaffectés a diminué de 63,3 millions de dollars, passant de 729,6 millions de dollars à la fin de 2015 à 666,3 millions de dollars à la fin de 2016, ce qui s'explique par la baisse du montant des contributions préaffectées reçues et par l'augmentation des charges afférentes aux programmes.

Conclusions

45. En dépit d'une conjoncture financière peu favorable, la situation financière du FNUAP était saine à la fin de l'année 2016, ses engagements non réglés demeurant dans la limite des ressources financières à sa disposition. Il s'est adapté à cette nouvelle conjoncture en s'appuyant sur une gestion financière avisée, qui s'est notamment traduite par l'application de mesures d'austérité à l'ensemble de ses programmes et de ses opérations.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

Fonds des Nations Unies pour la population
I. Situation financière au 31 décembre 2016^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note ou tableau</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3	213 582	77 359
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	Note 4	324 880	309 171
Stocks	Note 5	46 308	58 959
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	Note 6	293	40
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 6	165 291	180 253
Paiements anticipés et autres actifs courants	Note 6	18 676	30 836
Avances de fonctionnement	Note 7	7 318	10 830
Total		776 348	667 448
Actifs non courants			
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	Note 4	218 047	393 902
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 6	116 514	120 589
Autres actifs non courants	Note 6	10	11
Immobilisations corporelles	Note 8	34 823	33 980
Immobilisations incorporelles	Note 9	605	672
Total		369 999	549 154
Total de l'actif		1 146 347	1 216 602
Passif			
Passifs courants			
Dettes et autres charges à payer	Note 10	90 645	112 227
Avantages du personnel	Note 12	34 595	34 787
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	10 492	2 352
Total		135 732	149 366
Passifs non courants			
Avantages du personnel	Note 12	294 645	267 876
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	4 540	4 988
Total		299 185	272 864
Total du passif		434 917	422 230
Actif net		711 430	794 372

Fonds des Nations Unies pour la population
I. Situation financière au 31 décembre 2016^a (fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note ou tableau</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Réserves et soldes des fonds			
Réserves			
Réserve opérationnelle	Note 14	70 505	78 394
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	5 000	5 000
Total des réserves		75 505	83 394
Soldes des fonds			
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	Note 14	38 460	38 299
Soldes des fonds non préaffectés et préaffectés non réservés à des fins particulières			
Ressources non préaffectées	Note 14	(68 818)	(56 961)
Ressources préaffectées	Tableau B	666 283	729 640
Total des soldes des fonds		635 925	710 978
Total des réserves et des soldes des fonds		711 430	794 372

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population
II. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note, état ou tableau	2016	2015
Produits provenant des contributions			
Contributions non préaffectées	Tableau A	352 808	398 197
<i>À déduire</i> : Transferts au compte Produits divers au titre du remboursement des charges fiscales	Note 15	(5 851)	(5 947)
Total partiel	Note 15	346 957	392 250
Contributions préaffectées	Note 15	451 110	547 756
<i>À déduire</i> : Sommes remboursées à des donateurs	Note 15	(4 336)	(4 489)
Total partiel		446 774	543 267
Total des produits provenant des contributions	Note 15	793 731	935 517
Produits divers	Note 16	56 722	57 280
Total des produits		850 453	992 797
Charges			
Charges de personnel	Note 18	263 033	263 832
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	Note 18	163 268	159 363
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	Note 18	102 446	118 876
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	Note 18	152 696	164 403
Services contractuels et spécialisés	Note 18	151 553	159 088
Charges financières	Note 18	546	710
Voyages	Note 18	62 675	69 251
Amortissement	Notes 8, 9 et 18	6 682	6 674
Dépréciation	Note 18	(76)	263
Charges diverses	Note 18	19 695	34 916
Total des charges		922 518	977 376
(Déficit)/excédent sur l'année	États III et IV	(72 065)	15 421

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population
III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2016^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note ou état</i>	<i>Soldes des fonds</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total de l'actif net</i>
Solde au 1^{er} janvier 2015		627 302	100 128	727 430
Variations des soldes des fonds et réserves en 2015				
Virements ou prélèvements sur la réserve opérationnelle		16 734	(16 734)	–
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s		51 521	–	51 521
Transferts entre les ressources du FNUAP				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège		(380)	380	–
Excédent/(déficit) pour l'année	État II	15 801	(380)	15 421
Total des variations		83 676	(16 734)	66 942
Solde au 31 décembre 2015	État I	710 978	83 394	794 372
Variations des soldes des fonds et réserves en 2016				
Virements ou prélèvements sur la réserve opérationnelle	Note 14	7 889	(7 889)	–
Virements ou prélèvements sur la réserve destinée aux interventions humanitaires	Note 14	–	–	–
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	Note 14	(11 288)	–	(11 288)
Juste valeur des placements comptabilisés dans l'actif net : gains/(pertes)	Notes 4 et 14	411	–	411
Transferts entre les ressources du FNUAP				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	(696)	696	–
(Déficit)/excédent sur l'année	Note 14 et état II	(71 369)	(696)	(72 065)
Total des variations		(75 053)	(7 889)	(82 942)
Solde au 31 décembre 2016	État I	635 925	75 505	711 430

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population
IV. Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note ou état</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
(Déficit)/excédent sur l'année	État II	(72 065)	15 421
Trésorerie et équivalents de trésorerie : pertes/(gains) de change		130	146
Juste valeur des placements comptabilisés en excédent/(déficit) : pertes/(gains)	Note 4	440	–
Amortissement	Notes 8, 9 et 18	6 682	6 674
Dépréciation et comptabilisation en pertes d'immobilisations corporelles		9	268
Cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles : pertes/(gains)	Note 18	395	704
Produit des placements/gains	Note 16	(7 788)	(6 801)
(Diminution)/augmentation des provisions pour créances douteuses	Notes 5, 6 et 7	(143)	449
Diminution/(augmentation) des stocks	Note 5	12 653	(4 769)
Diminution/(augmentation) des contributions à recevoir	Note 6	18 813	(71 786)
Diminution/(augmentation) des paiements anticipés et des autres éléments d'actif	Note 6	10 770	(3 434)
Diminution/(augmentation) des avances de fonctionnement	Note 7	3 610	3 040
(Diminution)/augmentation des dettes et des charges à payer	Note 10	(21 582)	(100 207)
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12	26 577	(29 421)
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance	Notes 11 et 13	7 729	(15 861)
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	État III	(11 288)	51 521
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		(25 058)	(154 056)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement			
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles et ajustements	Notes 8 et 9	(8 239)	(7 897)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		384	374
Achats de placements	Note 4	(249 534)	(523 743)
Placements arrivés à échéance	Note 4	388 922	690 032
Vente de placements	Note 4	16 919	–
Intérêts perçus	Notes 4, 6 et 16	12 394	13 459
Dividendes perçus	Notes 6 et 16	372	–
Autres produits de placements perçus	Note 16	230	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement		161 448	172 225
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Règlement des engagements au titre des contrats de location-financement	Note 11	(37)	(49)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(37)	(49)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		136 353	18 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	Note 3	77 359	59 385
Trésorerie et équivalents de trésorerie : pertes/(gains) de change		(130)	(146)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	Note 3	213 582	77 359

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.
L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Fonds des Nations Unies pour la population
V. a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget
pour l'année terminée le 31 décembre 2016^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>2016</i>				
<i>Catégorie du budget</i>	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Différence/solde des ressources</i>
Activités de développement				
Efficacité du développement	31 174	31 477	30 734	743
Programmes	252 670	261 340	255 232	6 108
Activités de gestion				
Frais récurrents	108 897	109 639	103 095	6 544
Dépenses non renouvelables	2 780	2 763	1 845	918
Coordination des activités de développement des Nations Unies	2 228	2 228	2 228	–
Total	397 749	407 447	393 134	14 313

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

V. b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget
pour la période triennale 2014-2016 s'inscrivant dans le cadre du plan
stratégique pour la période 2014-2017^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>2014-2016</i>				
<i>Catégorie du budget</i>	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Différence/solde des ressources</i>
Activités de développement				
Efficacité du développement	102 605	96 772	92 293	4 479
Programmes	950 080	940 330	902 467	37 863
Activités de gestion				
Frais récurrents	343 831	339 170	314 449	24 721
Dépenses extraordinaires	11 365	10 888	6 263	4 625
Coordination des activités de développement des Nations Unies	6 378	6 285	6 285	–
Total	1 414 259	1 393 445	1 321 757	71 688

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Pour les besoins de l'état V, le budget est défini comme étant le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Pour plus de détails, voir l'alinéa xxv) de la note 2 relative aux états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population
Notes relatives aux états financiers**Note 1****Énoncé de la mission et des objectifs du Fonds des Nations Unies
pour la population, et désignation de l'entité présentant les états financiers****Énoncé de la mission**

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'organisme chef de file des Nations Unies qui œuvre à l'intégration des questions de population dans le programme de développement mondial afin que les politiques adoptées soient axées sur le bien-être, la résilience et une croissance économique et un développement durable qui profitent à tous. Il aide les pays à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes, y compris en garantissant un accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation, en particulier pour les femmes et les jeunes; à renforcer leurs capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données relatives à la population dans le cadre de politiques et programmes qui permettent d'éliminer la pauvreté et de corriger les inégalités, ainsi que de suivre efficacement les progrès accomplis; et à s'assurer que chaque grossesse soit désirée, que chaque accouchement ait lieu dans de bonnes conditions et que tous les jeunes puissent s'épanouir, tout en protégeant l'environnement pour les générations actuelles et futures.

Objectifs de l'organisation

Le FNUAP s'efforce de promouvoir le droit à la santé sexuelle et procréative en accélérant le rythme des progrès accomplis sur la voie des objectifs établis dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à améliorer la santé maternelle, lequel n'a pas encore été atteint, l'accent étant mis sur la réduction du taux de mortalité maternelle et l'offre d'un accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, y compris ceux qui ont trait à la planification familiale volontaire. Il vise ainsi à améliorer la vie des groupes défavorisés, en particulier des femmes, des adolescents et des jeunes, dans plus de 150 pays. Ses travaux sont éclairés par sa connaissance approfondie des questions se rapportant à la dynamique des populations, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes, et déterminés par les besoins des pays. Le Fonds encourage l'esprit d'initiative et les efforts de sensibilisation en collaborant avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour améliorer les conditions de vie de milliards de personnes, en particulier les plus nécessiteuses. Par ailleurs, il aide les pays à utiliser les données démographiques pour prévoir les difficultés à venir en prodiguant des conseils techniques, des avis sur les décisions à prendre ainsi qu'une formation et un soutien, et il s'emploie à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires pour accomplir sa mission.

Guidé par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et les principales mesures visant à en poursuivre l'application ainsi que par le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le FNUAP œuvre à la réalisation des objectifs et à la concrétisation des principes correspondants. Il est notamment résolu à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs, l'égalité des sexes et la responsabilité masculine, ainsi que l'autonomie et l'émancipation des femmes et des filles du monde entier. Toutes les personnes, en couple ou individuellement, ont le droit de

décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et celui de disposer de l'information et des moyens nécessaires à cet effet. Le Fonds est convaincu que la défense de ces droits et la promotion du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, sont intrinsèquement des objectifs de développement et sont au cœur d'un développement durable, porteur de changements qui profitent à tous.

Le FNUAP est persuadé que la réalisation de ces objectifs contribuera à améliorer la qualité de la vie et à concrétiser le but universellement accepté du développement durable pour les générations actuelles et futures. Ces objectifs font partie intégrante des efforts visant à assurer un développement social et économique soutenu et durable répondant aux besoins des personnes et pourvoyant à leur bien-être, tout en préservant les ressources naturelles indispensables à la vie. Le Fonds considère que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés, et qu'ils s'appliquent à tous en toutes circonstances.

Le FNUAP soutient les mesures prises pour assurer une présence cohérente et coordonnée des organismes des Nations Unies sur le terrain, qui fasse progresser les initiatives de transformation prévues dans le cadre du Programme 2030, sous la direction d'un coordonnateur résident aux fonctions renforcées au sein d'un réseau collégial et participatif de pairs. Le Fonds joue un rôle actif et de premier plan dans les activités interinstitutions qui facilitent la réalisation des objectifs de réforme du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité du développement.

Le FNUAP continue de concourir à la mobilisation de ressources provenant aussi bien des pays développés que des pays en développement, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies en vue d'assurer la mise en œuvre des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

De la réalisation des objectifs du Programme d'action dépend également le succès du Programme 2030, dont l'objectif de ne laisser personne de côté est pleinement conforme au Programme d'action, tout comme l'objectif d'ensemble visant l'élimination de la pauvreté extrême, en veillant à ce que toutes les personnes jouissent des droits de l'homme et protègent l'environnement pour les générations actuelles et futures. Compte tenu de l'accent mis par ces deux programmes interdépendants sur les dividendes démographiques, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, la résilience et les données pour le développement, l'expertise du FNUAP en matière de santé procréative et de droits en matière de procréation, ainsi que pour ce qui est des questions de population et de développement, s'avère particulièrement pertinente dans le cadre de la collaboration engagée à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable. Le FNUAP agit, dans le cadre de multiples partenariats, pour soutenir les politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes qui favorisent la réalisation des objectifs de développement durable. Ces partenariats sont adaptés aux conditions nationales et locales.

Entité présentant l'information financière

Le FNUAP est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Il suit les grandes orientations que lui donnent l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Les questions administratives, financières et programmatiques le concernant sont du ressort de son organe directeur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le FNUAP a son siège à New York et dispose de plus de 130 bureaux de région, de sous-région, de pays et de liaison à travers le monde.

Note 2

Conventions comptables

Récapitulatif des principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes.

i) Convention comptable

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière du FNUAP et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

ii) Année financière

Les présents états financiers portent sur l'année terminée le 31 décembre 2016.

iii) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies (ci-après dénommées « monnaies étrangères »), l'équivalent en dollars des États-Unis est calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU.

Les unités monétaires, les biens donnant droit à des unités monétaires et les passifs devant être payés en unités monétaires appartiennent à la catégorie des éléments monétaires; le reste est considéré comme relevant de la catégorie des éléments non monétaires.

Les montants indiqués sont arrondis au millier de dollars près dans les états et les tableaux et au million ou au millier de dollars près, selon qu'il est précisé, dans les notes. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les titres du marché monétaire et les titres de dépôt à court terme, à haute liquidité, qui sont aisément convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

v) Actifs financiers

Tous les actifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture des comptes sont classés comme actifs courants. Les actifs financiers arrivant à échéance plus d'un an après cette date sont classés en actifs non courants.

Le FNUAP classe ses actifs financiers selon les catégories ci-après dans l'état des résultats financiers : titres détenus jusqu'à leur échéance; titres disponibles à la vente; prêts et créances; actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ce classement, qui repose sur l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers, est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture des comptes. Tous les actifs financiers sont initialement

comptabilisés à la juste valeur. Les prêts et créances sont comptabilisés à la date d'émission ou de constitution. Tous les autres titres sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FNUAP devient partie à la disposition contractuelle applicable à l'instrument.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type d'actif financier</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres de placements autres que ceux afférents à l'assurance maladie après la cessation de service
Titres disponibles à la vente	Titres de placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, contributions à recevoir et autres créances
Actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Actifs en produits financiers dérivés

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe, que le FNUAP a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La plupart des investissements réalisés par le FNUAP en 2016 appartenaient à la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance et ont été comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Titres disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers expressément désignés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis à la juste valeur, les plus-values ou moins-values éventuelles étant comptabilisées directement dans l'actif net ou la situation nette, à part pour ce qui est des gains ou pertes dus aux taux de change, ceux-ci étant portés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. La juste valeur utilisée aux fins des évaluations repose sur la valeur marchande dans un marché actif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est décomptabilisé, la perte ou le gain accumulé dans l'actif net ou la situation nette est reclassé en déficit ou excédent dans l'état des résultats financiers. Les intérêts des titres disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute moins-value, le cas échéant. Leur valeur marchande est également indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contributions à recevoir des opérations avec ou sans contrepartie directe sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des montants correspondant aux créances jugées douteuses.

Actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont soit désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, soit détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et tous les coûts de transaction sont portés en charges. Leur juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture des comptes et les gains ou pertes constatés sont comptabilisés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FNUAP classe les instruments dérivés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces instruments sont contractés auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire au minimum les déviations des sommes de référence placées dans les portefeuilles de placement. Leur juste valeur est obtenue auprès des contreparties et comparée aux résultats des évaluations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux produits dérivés.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture des comptes afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif ou groupe d'actifs a subi une moins-value. Sont notamment considérées comme preuves objectives l'insolvabilité du cocontractant ou l'absence de remboursement de sa part, ou encore la réduction permanente de la valeur du titre. Les moins-values sont comptabilisées en excédent ou en déficit (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles sont survenues.

vi) Stocks

Les stocks du FNUAP se composent essentiellement de produits de santé procréative ou d'autres articles liés à ses programmes, dont il a le contrôle et qui sont destinés à être vendus à des tiers ou distribués. Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement et portés en charges quand le FNUAP en transfère le contrôle à des entités externes. À la date de clôture des comptes, les stocks du FNUAP sont soit entreposés dans des locaux connus soit en transit et ne sont pas encore arrivés à destination.

Les stocks achetés grâce au fonds autorenouvelable du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs (créé pour faciliter l'achat de trousseaux de santé procréative devant principalement être utilisés lors d'interventions humanitaires) et au fonds autorenouvelable d'AccessRH (créé en vue d'accroître les stocks de contraceptifs afin de réduire les délais d'approvisionnement) sont mesurés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks achetés en vue d'être fournis directement aux bureaux extérieurs ou entreposés à l'avance sur le terrain sont comptabilisés au coût réel.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation (par exemple les services de mise en lots) et les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent (par exemple le fret). En ce qui concerne les stocks dépendant des bureaux extérieurs, les autres coûts sont déterminés sur la base des coûts standards. Le coût des stocks acquis

dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (les contributions en nature, par exemple) est la juste valeur à la date de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles contrôlées par le FNUAP et en cours d'acheminement vers un partenaire de réalisation à la date de clôture des comptes sont comptabilisées comme des stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles sur la base du coût réel des marchandises. Elles sont portées en charges une fois le transfert effectué.

vii) Dépréciation des créances douteuses

Contributions à recevoir : Les contributions non préaffectées restant dues sont analysées et une dépréciation est constatée lorsque la créance est jugée douteuse. Toute contribution due depuis plus de trois ans est considérée douteuse. Toutes les contributions à recevoir sont présentées dans l'état I, déduction faite du montant des dépréciations.

Les contributions préaffectées restant dues sont analysées, en particulier celles qui demeurent impayées après que l'échéance fixée a été dépassée ou que l'accord a expiré. Si les parties s'entendent pour réduire le montant de la contribution avant expiration de l'accord, la contribution et les montants à recevoir sont directement abaissés. Quand le FNUAP n'a pas eu de nouvelles du donateur à la date d'expiration de l'accord ou quand le donateur prend unilatéralement la décision de se soustraire à cet accord, les contributions qu'il doit encore sont considérées comme douteuses et une dépréciation est alors comptabilisée.

Avances de fonctionnement : Les avances de fonctionnement restant dues sont analysées et une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est jugée douteuse. Ces avances sont présentées dans l'état I, déduction faite du montant des dépréciations.

Autres éléments d'actif : Les éléments inscrits à la rubrique Autres éléments d'actif (avances consenties aux fonctionnaires, créances et autres) sont analysés et une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est douteuse. Ces éléments sont présentés dans l'état I, déduction faite du montant des dépréciations.

viii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées. Le coût historique comprend le coût d'acquisition et tous les autres coûts directement imputables au transfert de l'actif à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin qu'il puisse être utilisé tel que la direction l'avait prévu. Les coûts de réparation, d'entretien et d'assurance ne sont pas portés en immobilisations mais en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'un bien acquis dans le cadre d'un don ou d'un droit d'usage nominal correspond à la juste valeur marchande à la date d'acquisition par le FNUAP.

Le seuil d'immobilisation des biens durables contrôlés par le FNUAP correspond à un coût unitaire de 1 000 dollars. Pour les catégories d'immobilisations corporelles amortissables, un mois complet d'amortissement est porté en charges le mois où l'immobilisation devient disponible. L'amortissement cesse d'être appliqué le mois de la mise hors service du bien.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles évaluées au coût et amorties sur la plus courte de la durée d'utilité estimative de l'amélioration ou de la durée du bail. Leur seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité selon la méthode linéaire. La valeur des terrains et biens patrimoniaux n'est pas amortissable. La durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous :

<i>Catégorie d'immobilisations corporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Véhicules	7
Mobilier et agencements	6-10
Matériel informatique et matériel de communications	5-11
Améliorations locatives	5
Immeubles	30

ix) Dépréciation d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du FNUAP ne sont pas détenues principalement dans une perspective de rentabilité et sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie aux fins de l'évaluation de la dépréciation.

Toutes les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et avant chaque date de clôture des comptes. En cas de dépréciation, le FNUAP estime la valeur recouvrable des actifs considérés et procède aux dépréciations qui s'imposent.

x) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût atteint le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels développés en interne, pour lesquels le seuil est fixé à 100 000 dollars. Le FNUAP classe toutes les activités liées à la production d'actifs incorporels comme relevant soit de la phase de la recherche, soit de la phase du développement. Les dépenses engagées au cours de la phase de la recherche sont comptabilisées en charges. Les dépenses directement imputables à la phase du développement sont portées à l'actif une fois que les immobilisations incorporelles satisfont aux critères de comptabilisation. Elles comprennent les dépenses de personnel et le coût des services, des fournitures et des matières premières relatifs à la production des biens. Les dépenses afférentes au développement qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation sont portées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

L'amortissement est constaté sur la durée d'utilité estimative selon la méthode linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations incorporelles :

<i>Catégorie d'immobilisations incorporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimée</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	De 3 à 10 ans
Logiciels développés en interne	De 3 à 10 ans
Immobilisations incorporelles en cours de développement	Pas d'amortissement
Licences et droits	La plus courte de la durée du contrat ou d'une durée d'utilité de 2 à 6 ans

xi) Passifs financiers

Le FNUAP classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes : autres passifs financiers et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type de passif financier</i>
Autres passifs financiers	Dettes, charges à payer, fonds de fonctionnement à verser, sommes à payer relatives à des soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance et autres passifs
Passifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Passifs dérivés

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont principalement des dettes afférentes à des biens et services qui ont été reçus par le FNUAP mais n'avaient pas été payés à la date de clôture, des fonds de fonctionnement à verser, des sommes à payer relatives à des soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance et d'autres effets divers tels que des dépôts à vue non affectés. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis, s'il y a lieu, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ceux devant être réglés dans les 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et tous les coûts de transaction sont portés en charges. Leur juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture des comptes et les gains ou pertes constatés sont comptabilisés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FNUAP classe les instruments dérivés à la rubrique « Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat ». Ils sont contractés auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire au minimum la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Il s'agit notamment d'instruments dérivés incorporés dans des dépôts à terme qui leur permettent d'être remboursés par des contreparties dans une autre monnaie en échange d'une rémunération plus importante. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2016, le FNUAP ne détenait aucun instrument dérivé de change en position ouverte ni aucun instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément à la juste valeur avec contrepartie en résultat dans l'état des résultats financiers. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux produits dérivés.

xii) Passifs liés aux avantages du personnel

Le personnel s'entend des fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une

lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Il s'agit dans la pratique des fonctionnaires nommés à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu, y compris les administrateurs auxiliaires.

Les engagements afférents aux nouveaux fonctionnaires sont comptabilisés à compter de la date à laquelle les intéressés prennent leurs fonctions.

Les avantages du personnel du FNUAP sont répartis en avantages à court terme et avantages postérieurs à l'emploi.

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'année financière où les services y ouvrant droit ont pris fin. Ils comprennent les congés annuels et les congés dans les foyers.

Le congé annuel est une absence rémunérée cumulable, pouvant aller jusqu'à 60 jours et ouvrant droit au règlement pécuniaire du reliquat accumulé à la cessation de service. L'organisation comptabilise au passif la valeur totale des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à la date de clôture.

Le congé dans les foyers est accordé aux fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. Le passif comprend les frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers, ajustés au prorata du service à accomplir jusqu'à ce que le droit soit acquis.

Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction de la valeur temps de l'argent.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le FNUAP comprennent :

a) L'assurance maladie après la cessation de service, qui offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. Cet engagement représente la valeur actualisée de la part revenant au FNUAP dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité;

b) Les prestations liées à la cessation de service, qui comprennent la prime de rapatriement et le paiement des frais d'expédition et de voyage. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour l'organisation.

Ces avantages sont considérés comme des régimes de prévoyance à prestations définies. En vertu de ces régimes, le FNUAP est tenu de servir les prestations convenues et c'est à lui qu'incombe le risque actuariel, c'est-à-dire le risque que les prestations coûtent plus ou moins cher que prévu.

Le passif lié aux régimes à prestations définies est évalué à la valeur actuarielle des engagements afférents à ces prestations. Les variations dues aux gains et pertes actuariels sont constatées en actif net. Toutes les autres variations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de la période où elles se produisent.

Le taux d'actualisation qui sert à déterminer la valeur actuelle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi est basé sur le rendement d'obligations de sociétés de premier rang.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le FNUAP et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au FNUAP dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations que le FNUAP a versées au régime durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

xiii) Produits

Le FNUAP est essentiellement financé au moyen de contributions volontaires, qui entrent dans deux catégories distinctes :

a) Les contributions non préaffectées (également appelées « contributions ordinaires », « contributions aux ressources de base » ou « contributions non réservées ») représentent les ressources dont l'utilisation n'est pas restreinte;

b) Les contributions préaffectées (également appelées « autres contributions », « contributions aux ressources autres que les ressources de base » ou « contributions réservées ») représentent les ressources dont l'utilisation est soumise à des restrictions définies par les donateurs. Elles comprennent les fonds d'affectation spéciale et les fonds spéciaux. Sont compris dans les fonds spéciaux le Programme des administrateurs auxiliaires, les services d'achat et d'autres fonds.

Pour les deux types de contributions, les produits sont constatés à la réception des fonds ou à la date de signature d'un accord contraignant, si celle-ci est antérieure. À titre tout à fait exceptionnel, lorsque les ressources sont soumises à des conditions particulières ou lorsque les contributions sont explicitement versées pour une année donnée, la comptabilisation peut être repoussée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

Le FNUAP participe à des mécanismes de financement communs avec d'autres organismes des Nations Unies et sert d'agent administrateur pour certains de ces mécanismes. Sa part des contributions mises en commun est constatée lorsque les fonds sont décaissés par l'agent administrateur.

Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées comme contributions dans le corps des états financiers. Elles sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de signature d'un accord contraignant, déterminée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas

passées en produits. La plupart des contributions de ce type prennent la forme de services de consultant fournis à titre gracieux.

Le produit de la vente de biens est constaté au moment de leur transfert et le produit tiré des services d'achat rendus est constaté au moment de leur prestation.

xiv) Remboursements aux donateurs

Les remboursements liés à l'expiration ou à la résiliation de contrats sont constatés dès réception de la demande de remboursement d'un donateur. Toutes les sommes restituées aux donateurs sont portées en déduction des produits provenant des contributions. Elles sont présentées dans l'état II, la note 15 et le tableau B.

xv) Charges

Une part importante des activités relatives aux programmes est exécutée par des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Le FNUAP ne peut pas imposer de méthode comptable à ses partenaires de réalisation, mais ceux-ci sont tenus de soumettre des rapports sur les frais engagés à l'achèvement des activités qu'il finance.

Les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui exécutent des activités relatives aux programmes communiquent au FNUAP des rapports rendant compte de la façon dont ils ont utilisé les ressources, rapports qui servent de base à l'enregistrement des charges afférentes aux programmes dans les comptes de l'organisation. Lorsque le FNUAP décide d'avancer des fonds à ses partenaires de réalisation, il le fait sur la base des programmes de travail approuvés et les avances sont soldées en fonction des données figurant dans les rapports soumis par les partenaires. Les avances non soldées à la fin de l'année sont comptabilisées à la rubrique Avances de fonctionnement de l'état I.

La même obligation de présenter au FNUAP un rapport rendant compte de l'utilisation des ressources reçues vaut lorsque les partenaires de réalisation sont des organismes des Nations Unies. Dans ces rapports, les charges sont définies selon les conventions comptables de l'organisme auteur du rapport.

Les charges indirectes imputées aux activités financées par des contributions préaffectées pour couvrir des dépenses afférentes à la gestion et à l'administration de ces activités n'apparaissent pas comme charges, sauf à l'alinéa b) de la note 24 et dans le tableau B. Les charges indirectes sont recouvrées aux taux ci-après.

(Pourcentage)

<i>Type d'accord</i>	<i>Taux</i>
Accords types de cofinancement signés après le 1 ^{er} janvier 2014	8
Fonds d'affectation spéciale thématiques	7
Contributions de gouvernements participant au financement de leur propre programme de pays	5
Accords généraux	En fonction de l'accord
Accords types de cofinancement signés avant 2014, assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014	8
Accords types de cofinancement signés avant 2014, non assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014	7

xvi) Gains et pertes de change

Tous les gains et pertes de change, y compris ceux liés aux contributions à recevoir, aux dettes, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements, aux avances et aux comptes de bilan de type monétaire sont comptabilisés aux rubriques Produits divers et Charges diverses dans l'état des résultats financiers. Tous les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture des comptes ou, s'il s'agit de placements à l'étranger de fonds de l'assurance maladie après la cessation de service, en appliquant un taux s'en rapprochant.

xvii) Contrats de location

Les contrats de location relèvent de la catégorie des contrats de location simple ou de celle des contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement confèrent au FNUAP la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, que le transfert de propriété intervienne ou non in fine. La durée de ces contrats couvre normalement la majeure partie de la durée d'utilité estimative du bien loué. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisées dans le registre des actifs et amortissables de la même manière que les biens achetés. La valeur portée à l'actif est égale à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à la date de conclusion du contrat de location, ou à la juste valeur du bien loué si cette dernière est la plus faible.

Les autres types de contrats de location sont des contrats de location simple. Les charges correspondantes sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée du bail. S'il s'agit d'un contrat non résiliable, la valeur des futurs paiements au titre de la location au cours du contrat en vigueur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

xviii) Droits d'usage cédés sans contrepartie

Dans plusieurs pays, le FNUAP occupe gratuitement des locaux en vertu de contrats sans contrepartie conclus avec les gouvernements hôtes. Selon la durée du bail et les clauses de résiliation du contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement. Dans ce dernier cas, le FNUAP jouit du contrôle des locaux aussi longtemps qu'il les utilise et opère dans le pays.

Dans le cas des contrats du type location simple (essentiellement à court terme), un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est comptabilisé comme charge et comme produit dans l'état des résultats financiers. Dans le cas des contrats du type location-financement (essentiellement à long terme), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif et le produit est constaté dès la prise de contrôle des locaux pour le même montant, à moins que le bien ne soit transféré au FNUAP sous certaines conditions. Un montant égal à la juste valeur marchande de l'ensemble du bien est alors constaté d'avance. Cet élément de passif est passé progressivement en produits sur la durée d'utilité du bien ou sur celle du droit d'usage de celui-ci, si elle est plus courte, pour un montant correspondant à l'amortissement du bien sur la même période.

xix) Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Le FNUAP constate les provisions lorsque les trois conditions ci-après sont remplies : a) le FNUAP a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés; b) il est probable que le FNUAP devra éteindre l'obligation; c) le montant de l'obligation peut être déterminé de façon suffisamment fiable.

Un passif éventuel est un passif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du FNUAP; ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée du fait qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre; ou encore une obligation dont le montant ne peut pas être mesuré de façon suffisamment fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet s'ils sont importants.

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du FNUAP. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable.

xx) Information concernant les parties liées

Les opérations pertinentes conclues avec des tierces parties liées au FNUAP sont présentées dans les états financiers. Les parties liées sont celles qui peuvent exercer une influence importante sur l'organisation lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Il s'agit en l'occurrence des principaux dirigeants de l'organisation (et les membres de leur famille proches), à savoir les membres du Comité exécutif du FNUAP, le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation, le Directeur du Bureau de l'évaluation, le Chef du Service de l'information de gestion et celui du Service des achats. Toute autre personne exerçant ces fonctions pendant au moins trois mois durant une année civile en fait également partie. Le FNUAP indique la valeur des opérations conclues avec ces parties, y compris les traitements et tous les prêts obtenus à des conditions qui ne sont généralement pas proposées à d'autres fonctionnaires.

Le Conseil d'administration du FNUAP est également considéré comme partie liée à l'organisation dans son ensemble; aucune opération le concernant n'est à signaler. Les principales opérations financières sont conclues avec le PNUD, mais elles ne sont pas consignées séparément, car ce dernier n'a pas le pouvoir d'influencer la prise de décisions financières et opérationnelles du FNUAP, et toutes les opérations concernant des services s'effectuent dans des conditions de concurrence normale.

xxi) Engagements

Les engagements sont des charges futures que le FNUAP devra supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et auxquelles il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent : les engagements en capital (montant des dépenses en immobilisations qui n'ont pas été payées ou sont devenues exigibles à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats pour la fourniture au FNUAP de biens et services lors de

périodes à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables. La valeur des engagements au 31 décembre n'est pas comptabilisée dans l'état de la situation financière, mais elle est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de travail ne sont pas compris dans cette information.

xxii) Services d'achat

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Il perçoit pour ces services d'achat auprès de ses clients externes une commission dont le taux est fixé par le Conseil d'administration (5 % pour 2016) et qui est inscrite à la rubrique Produits divers.

Il est rendu compte de ces activités dans les tableaux B et C. La note 16 donne des indications supplémentaires sur les produits tirés des services d'achat.

xxiii) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers comprennent inévitablement des montants fixés sur la base des estimations et hypothèses retenues par la direction. Sans s'y limiter, les estimations portent sur la juste valeur des terrains et bâtiments, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres avantages postérieurs à l'emploi, le règlement des litiges, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels, les durées d'utilité et la dépréciation des immobilisations corporelles. Il est possible que les résultats effectifs diffèrent de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

Les estimations comptables auxquelles la direction a eu recours pour établir les présents états sont conformes à celles utilisées pour les états financiers de 2015

xxiv) Dispositions transitoires

Le FNUAP a appliqué les dispositions transitoires des normes IPSAS de la façon suivante :

a) La disposition transitoire prévue par la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) a été appliquée, mais les aménagements apportés aux locaux pris à bail mis en service avant 2012 n'ont pas été comptabilisés;

b) La norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) a été appliquée de façon prospective : ainsi, les actifs incorporels acquis ou développés en interne avant le 1^{er} janvier 2012 n'ont pas été portés en immobilisations.

xxv) Comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs

Le FNUAP établit son budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouve dans l'état V une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs présentés selon une base de calcul comparable à celle régissant le budget. Pour les besoins de cet état, le budget est défini comme étant le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Le budget institutionnel du

Fonds a été établi sur une base quadriennale pour l'exercice 2014-2017 et annualisé par la direction aux fins de la détermination de l'affectation des ressources internes.

Le budget initial est établi sur la base des soldes inutilisés qu'il est prévu de reporter de l'année antérieure et de l'estimation initiale du montant des contributions de l'année. Le budget définitif comprend les chiffres effectifs pour ces deux éléments au moment de l'affectation définitive des ressources.

On appelle exécution du budget les dépenses présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouvera dans la note 23 des comparaisons entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs comptabilisés dans les états financiers.

Note 3

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Fonds en caisse	–	1
Fonds en banque	23 272	21 708
Fonds détenus par des gestionnaires de portefeuille	2 968	–
Instruments du marché monétaire ^a	52 060	25 650
Dépôts à terme ^a	125 000	30 000
Obligations ^a	10 282	–
Total	213 582	77 359

^a Les instruments financiers arrivant à échéance dans les trois mois suivant leur acquisition sont classés dans la catégorie Équivalents de trésorerie.

Les liquidités nécessaires aux décaissements immédiats sont détenues sur des comptes bancaires. Ces comptes sont en dollars des États-Unis et, pour un petit nombre d'entre eux, en monnaies locales (voir note 25).

Les équivalents de trésorerie comprennent les instruments financiers liquides, tels que les instruments du marché monétaire, les dépôts à terme et les obligations qui sont détenus dans le portefeuille principal de placement du FNUAP et sont disponibles pour répondre aux besoins de liquidités du FNUAP à leur maturité.

Les fonds détenus par des gestionnaires de portefeuille correspondent aux liquidités détenues au sein du portefeuille lié à l'assurance maladie après la cessation de service sur des comptes de dépôt à nivelage automatique en attendant leur réinvestissement dans des instruments financiers à long terme ou à des fins de rééquilibrage. On trouvera dans la note 4 des précisions sur l'objet et la composition des portefeuilles de placement du FNUAP.

L'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

Note 4 Placements

Le FNUAP détient deux portefeuilles de placement distincts.

Le principal portefeuille de placement, géré par le PNUD au nom du FNUAP conformément aux directions pour la gestion des placements et au cadre de gouvernance du PNUD, ne contient que des titres à revenu fixe de qualité et facilement négociables, dont l'échéance correspond aux besoins de liquidités du FNUAP. Les placements sont enregistrés au nom du FNUAP et sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD. Tout au long de l'année 2016, ce portefeuille a été classé en tant que portefeuille détenu jusqu'à son échéance, comptabilisé au coût amorti et mesuré selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers ayant une échéance égale ou supérieure à trois mois détenus dans ce portefeuille au 31 décembre se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Valeur de marché	Coût amorti	Valeur de marché	Coût amorti
Obligations	439 374	439 191	677 806	678 073
Dépôts à terme	15 000	15 000	25 000	25 000
Total	454 374	454 191	702 806	703 073
Dont :				
Arrivant à échéance à moins d'un an	324 833	324 880	309 127	309 171
Arrivant à échéance à plus d'un an	129 541	129 311	393 679	393 902
Total	454 374	454 191	702 806	703 073

En outre, le principal portefeuille de placement comprenait 187,3 millions de dollars en instruments financiers arrivant à échéance à moins de trois mois et est comptabilisé dans la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 3).

Les obligations détenues dans le principal portefeuille de placement au 31 décembre 2016 comprenaient :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Types d'obligations	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Valeur de marché	Coût amorti	Valeur de marché	Coût amorti
Banques commerciales	44 584	44 531	83 522	83 610
Obligations souveraines émises par des pays autres que les États-Unis	97 391	97 477	139 402	139 533
Organismes supranationaux	152 305	152 333	284 848	284 928
Gouvernement et organismes des États-Unis	135 069	134 810	144 939	144 906
Sociétés	10 025	10 040	25 095	25 096
Total	439 374	439 191	677 806	678 073

En 2016, le rendement moyen du principal portefeuille de placement était de 1 % (0,8 % en 2015).

Un portefeuille distinct a été créé en 2016, conjointement avec le PNUD, pour investir des ressources allouées au financement des charges d'assurance maladie après la cessation de service. Ce portefeuille est géré par deux gestionnaires extérieurs indépendants et est régi par les directives relatives aux placements liés à l'assurance maladie après la cessation de service. Conformément à son objectif, il contient des instruments financiers diversifiés à haut rendement, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et des actions. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et comptabilisés à leur juste valeur de marché.

Les instruments financiers ayant une échéance égale ou supérieure à trois mois détenus dans ce portefeuille au 31 décembre se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Valeur de marché	Coût de base	Valeur de marché	Coût de base
Titres à revenu fixe	34 186	35 311	–	–
Actions	54 550	53 454	–	–
Total	88 736	88 765	–	–
Dont :				
Titres à revenu fixe arrivant à échéance à moins d'un an	–	–	–	–
Titres à revenu fixe arrivant à échéance à plus d'un an et actions	88 736	88 765	–	–
Total	88 736	88 765	–	–

En outre, le portefeuille de placement lié à l'assurance maladie à la cessation de service comprenait 3,0 millions de dollars en instruments financiers arrivant à échéance à moins de trois mois et est comptabilisé dans la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 3).

Aucun des placements du FNUAP n'a subi de dépréciation au cours de l'exercice. L'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et ses activités de contrôle des risques sont traitées dans la note 25.

Le montant total des placements s'élève à 542,9 millions de dollars. Sur ce montant, 324,2 millions de dollars ont été réservés à des usages particuliers, comme suit :

	Paragraphe du rapport	Montant
Fonds détenus par le FNUAP pour le compte d'autres organisations du système des Nations Unies en sa qualité d'entité chargée d'administrer ces fonds communs	Note 10	16,2 millions de dollars
Financement des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12	198,8 millions de dollars
Réserve des opérations	Note 14	70,5 millions de dollars
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	5 millions de dollars

	Paragraphe du rapport	Montant
Fonds de dotation privé (principal)	Note 14 c)	33,7 millions de dollars

^a Y compris les placements détenus dans le portefeuille de placement lié à l'assurance maladie après la cessation de service.

En 2016, le principal portefeuille de placement a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépôts à terme		Effets de commerce et bons à prime		Obligations		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Solde d'ouverture	25 000	150 000	–	–	678 073	725 368	703 073	875 368
À ajouter : Achats	80 000	285 000	–	24 979	63 733	213 764	143 733	523 743
À déduire : Titres arrivés à échéance	(90 000)	(410 000)	–	(25 000)	(298 922)	(255 032)	(388 922)	(690 032)
Amortissement	–	–	–	21	(3 693)	(6 027)	(3 693)	(6 006)
Solde de clôture	15 000	25 000	–	–	439 191	678 073	454 191	703 073

En 2016, le portefeuille de placement lié à l'assurance maladie après la cessation de service a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Titres à revenu fixe		Actions		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Solde d'ouverture	–	–	–	–	–	–
À ajouter : Achats	39 691	–	66 110	–	105 801	–
À déduire : Titres arrivés à échéance	–	–	–	–	–	–
À déduire : Ventes	(4 263)	–	(12 656)	–	(16 919)	–
Amortissement	(117)	–	–	–	(117)	–
Juste valeur des placements comptabilisés en excédent/(déficit) : pertes/(gains)	(440)	–	–	–	(440)	–
Juste valeur des placements comptabilisés dans l'actif net : gains/(pertes)	(685)	–	1 096	–	411	–
Solde de clôture	34 186	–	54 550	–	88 736	–

Note 5
Stocks

Les stocks détenus par le FNUAP à la date de clôture des comptes sont indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes :	43 822	56 672
Produits en transit	28 841	38 377
Produits en stock	14 981	18 295
Provision pour pertes de stocks	(90)	(92)
Stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles	2 576	2 379
Total	46 308	58 959

En 2016 et 2015, le montant des stocks a évolué de la façon suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Stocks détenus au 1^{er} janvier	58 959	54 282
Entrées	143 187	156 402
Stocks distribués	(155 559)	(151 614)
Évolution de la provision pour pertes de stocks	2	(92)
Sorties du bilan/ajustements	(21)	(19)
Dépréciation des stocks	(260)	–
Stocks détenus au 31 décembre	46 308	58 959

Note 6

Contributions à recevoir, paiements anticipés et autres éléments d'actif

a) Contributions à recevoir

Au 31 décembre 2016, les contributions à recevoir s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	165 291	180 253
Ressources non préaffectées	19 558	18 614
Ressources préaffectées	145 733	161 639
Contributions à recevoir (créances non courantes)	116 514	120 589
Ressources préaffectées	116 514	120 589

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Opérations avec contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	293	40
Total	282 098	300 882

Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour créances douteuses. Les opérations avec contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP fournit des biens ou des services à des tierces parties et reçoit d'elles une contrepartie de valeur approximativement égale. Ces opérations sont assimilables à des échanges « commerciaux ». Conformément au modèle de fonctionnement du Fonds, les activités d'achat pour le compte de tiers sont les seules opérations effectuées avec contrepartie directe. Les opérations sans contrepartie correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP ne reçoit pas de contrepartie de valeur approximativement égale pour les biens ou services fournis. Les contributions préaffectées et non préaffectées sont classées dans la catégorie des opérations sans contrepartie directe. La distinction entre les créances courantes et les créances non courantes repose sur la date d'exigibilité. Les créances courantes correspondent à celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, les créances non courantes à celles qui doivent être encaissées plus tard.

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées représentent des montants dus au cours de l'année considérée ou des années antérieures mais non encaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées se rapportent principalement à des montants qui seront exigibles et encaissés au cours des années qui suivent dans le cadre d'accords pluriannuels conclus avec les donateurs.

Balance chronologique

Au 31 décembre 2016, les contributions à recevoir s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Contributions préaffectées</i>
2012	–	–	144	–
2013	115	178	115	327
2014	129	–	149	262
2015	162	13	18 350	3 075
2016	19 231	7 245	–	–
Contributions à recevoir	19 637	7 436	18 758	3 664
Dépréciation des créances douteuses	(115)	–	(144)	–
Contributions à recevoir non exigibles au 31 décembre	36	255 104	–	278 604
Total	19 558	262 540	18 614	282 268

La répartition par donateur des contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et à des contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées est indiquée respectivement dans les tableaux A et B (ces tableaux n'indiquent pas la dépréciation des créances douteuses).

Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)

En 2016, les dépréciations de créances douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Dépréciation des créances douteuses au 1^{er} janvier	(144)	(171)
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(115)	(144)
Contributions à recevoir comptabilisées en pertes	144	118
Montant recouvré de contributions à recevoir dont le recouvrement avait précédemment été jugé douteux	–	53
Dépréciation des créances douteuses au 31 décembre	(115)	(144)

b) Paiements anticipés et autres actifs courants et non courants

Les paiements anticipés et autres actifs courants et non courants se sont répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Paiements anticipés et autres actifs courants		
Avances versées aux fonctionnaires	3 633	4 048
Intérêts courus	3 155	4 593
Dividendes courus	40	–
Paiements anticipés	3 899	3 067
Créances diverses	6 912	6 433
Sommes à recevoir d'organismes des Nations Unies	1 521	12 970
Montants à recevoir au titre des activités d'achat	201	424
<i>À déduire</i> : Dépréciation des créances douteuses	(685)	(699)
Total	18 676	30 836
Autres actifs non courants		
Créances à long terme	10	11
Total	10	11

Note 7
Avances de fonctionnement

Les avances de fonctionnement, ventilées par catégorie de partenaire de réalisation, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Gouvernements	3 467	7 281
Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales	2 414	2 304
Organisations des Nations Unies	1 439	1 345
<i>À déduire</i> : Dépréciation des créances douteuses	(2)	(100)
Total	7 318	10 830

Note 8 Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

En 2016 et 2015, les immobilisations corporelles (ou actifs immobilisés) ont évolué comme suit :

	<i>Terrains</i>		<i>Immeubles</i>		<i>Mobilier et agencements</i>		<i>Matériel informatique et matériel de communications</i>		<i>Véhicules</i>		<i>Améliorations locatives</i>		<i>Biens en construction encore non utilisables</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Coût																
Au 1 ^{er} janvier	227	227	12 661	10 584	4 655	4 427	18 109	17 405	30 636	30 422	5 208	4 713	564	2 129	72 060	69 907
Entrées	–	–	243	787	381	423	1 768	2 231	3 832	2 789	534	563	1 164	814	7 922	7 607
Cessions	–	–	(3)	(10)	(217)	(214)	(1 546)	(1 676)	(3 765)	(3 229)	(9)	(94)	–	–	(5 540)	(5 223)
(Dépréciation)/dépréciation (extourne)	–	–	–	–	–	–	–	–	2	(9)	–	(4)	–	(250)	2	(263)
Ajustements/reclassements	–	–	(2)	1 300	72	19	230	149	351	663	(34)	30	(564)	(2 129)	53	32
Au 31 décembre	227	227	12 899	12 661	4 891	4 655	18 561	18 109	31 056	30 636	5 699	5 208	1 164	564	74 497	72 060
Amortissements cumulés																
Au 1 ^{er} janvier	–	–	1 801	1 330	2 718	2 459	10 592	10 217	19 362	19 115	3 607	2 663	–	–	38 080	35 784
Charges d'amortissement	–	–	428	466	413	405	2 103	1 882	2 773	2 711	646	976	–	–	6 363	6 440
Cessions	–	–	(1)	(2)	(158)	(147)	(1 371)	(1 507)	(3 231)	(2 464)	(8)	(24)	–	–	(4 769)	(4 144)
Ajustements/reclassements	–	–	(1)	7	2	1	–	–	–	–	(1)	(8)	–	–	–	–
Au 31 décembre	–	–	2 227	1 801	2 975	2 718	11 324	10 592	18 904	19 362	4 244	3 607	–	–	39 674	38 080
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	227	227	10 860	9 254	1 937	1 968	7 517	7 188	11 274	11 307	1 601	2 050	564	2 129	33 980	34 123
Valeur comptable nette au 31 décembre	227	227	10 672	10 860	1 916	1 937	7 237	7 517	12 152	11 274	1 455	1 601	1 164	564	34 823	33 980

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé, dont les résultats ont été comparés avec le registre des biens durables établi au 31 décembre 2016. Ce dénombrement et la valeur des actifs immobilisés correspondants sont certifiés aussi bien par le siège que par les bureaux de pays.

Les biens en construction encore non utilisables sont pour l'essentiel des immobilisations corporelles en transit à la date de clôture des comptes. Les actifs immobilisés en construction qui n'étaient pas encore utilisables à la fin de 2015 ont été mis en service en 2016 et sont donc présentés dans leurs catégories respectives.

Le FNUAP occupe un bâtiment dans le cadre d'un bail commercial de location-financement. La valeur nette comptable de ce bâtiment s'élevait à 0,6 million de dollars à la fin de 2016.

La valeur des engagements non réglés pour l'achat de biens d'équipement s'établissait à 1,7 million de dollars au 31 décembre 2016 (1,3 million de dollars en 2015). À la même date, la valeur des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 16,1 millions de dollars (13,9 millions de dollars en 2015).

Note 9

Immobilisations incorporelles

En 2015 et 2016, les immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels acquis à l'extérieur</i>		<i>Logiciels développés en interne</i>		<i>Immobilisations incorporelle en développement</i>		<i>Total</i>	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Coût								
Au 1 ^{er} janvier	785	711	350	–	–	166	1 135	877
Entrées	20	74	–	184	93	–	113	258
Cessions	(31)	–	–	–	–	–	(31)	–
Ajustements/reclassements	–	–	151	166	–	(166)	151	–
Au 31 décembre	774	785	501	350	93	–	1 368	1 135
Amortissements cumulés								
Au 1 ^{er} janvier	454	229	9	–	–	–	463	229
Charges d'amortissement	232	225	87	9	–	–	319	234
Cessions	(19)	–	–	–	–	–	(19)	–
Au 31 décembre	667	454	96	9	–	–	763	463
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	331	482	341	–	–	166	672	648
Valeur comptable nette au 31 décembre	107	331	405	341	93	–	605	672

Outre les immobilisations incorporelles reconnues, le FNUAP utilise d'autres biens incorporels sous son contrôle qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation de la norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) et des conventions comptables du FNUAP. Ces biens comprennent : a) la plateforme

d'informatique décisionnelle et d'analyse de données aux fins de l'analyse de données financières, programmatiques et de gestion et de l'établissement de rapports à ce sujet; b) la plateforme de collaboration et de messagerie donnant accès à diverses applications telles que le courrier électronique, le calendrier, le stockage des fichiers et d'autres fonctions; c) le système informatisé de gestion des documents.

En 2016, le FNUAP a engagé des dépenses dans des activités de recherche-développement à hauteur de 1 million de dollars qui ne répondaient pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles et ont donc été passées en charge au cours de l'année. Au 31 décembre 2016, le FNUAP n'avait engagé aucune dépense au titre de l'achat d'immobilisations incorporelles. Le coût des immobilisations incorporelles entièrement amorties qui étaient encore utilisées à la fin de 2016 s'élevait à 0,55 million de dollars (0 dollar en 2015), ce qui correspond principalement à une suite bureautique d'applications visant à stimuler la productivité acquise pour 0,5 million de dollars.

Note 10

Dettes et engagements

Les dettes et engagements s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Dettes	25 059	21 238
Engagements cumulés	24 618	28 036
Sommes dues à l'agent d'administration	16 181	44 719
Avances reçues au titre des activités d'achat	10 286	6 267
Sommes dues à des organismes des Nations Unies	14	176
Avances de fonctionnement à verser	11 119	9 464
Soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance	3 368	2 327
Total	90 645	112 227

Les « sommes dues à l'agent d'administration » correspondent aux sommes reçues et administrées par le FNUAP pour les activités de programmes qui seront exécutées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et réparties selon un programme de travail convenu.

Note 11

Engagements au titre de contrats de location-financement

Au 31 décembre 2016, le FNUAP avait signé un contrat de location-financement pour un immeuble de bureaux situé dans un pays de programme. Le reste des engagements découlant de ce contrat est comptabilisé dans les autres passifs courants qui font l'objet de la note 13. En 2016, le FNUAP a dépensé 0,04 million de dollars en frais de location pour ses locaux. La valeur actuelle des derniers paiements minimum dus au titre de la location s'élève à 0,2 million de dollars, et tous ces paiements arrivent à échéance dans l'année.

Note 12

Avantages du personnel

Les passifs liés aux avantages du personnel regroupent les engagements au titre du reliquat de congés payés, du congé dans les foyers, des prestations liées au rapatriement, de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages, comme indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Passifs courants		
Avantages à court terme		
Congés annuels accumulés	22 878	22 951
Congés dans les foyers accumulés	2 988	2 864
Avantages postérieurs à l'emploi		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions) ^a	649	710
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	3 242	4 143
Assurance maladie après la cessation de service	4 838	4 119
Total partiel	34 595	34 787
Passifs non courants		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	24 776	25 029
Assurance maladie après la cessation de service	269 869	242 847
Total partiel	294 645	267 876
Total	329 240	302 663

^a Fonctionnaires qui n'étaient plus au service du FNUAP à la date de clôture.

Jours de congé accumulés

Les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, temporaire ou de caractère continu accumulent chaque mois des jours de congé annuel. À la cessation de service, les jours de congé annuel non utilisés peuvent leur être payés, dans une limite de 60 jours ouvrables. Le FNUAP comptabilise ce passif en calculant, d'après le barème des traitements en vigueur, la valeur effective à la date de clôture des comptes du nombre de jours de congé accumulés par les fonctionnaires, sans effectuer d'actualisation.

Congé dans les foyers

Cet engagement représente le montant cumulé à la date de clôture des frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers dont pourra se prévaloir tout fonctionnaire remplissant les conditions requises en compagnie des personnes à sa charge. Constaté lorsque le service est rendu, il n'est pas actualisé et il n'est pas compensable à la cessation de service.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages que le FNUAP fournit à son personnel après la cessation de service comprennent notamment l'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations liées au rapatriement, toutes versées dans le cadre de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants sont déterminés par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents, lequel actualise le montant probable des futurs paiements pour services rendus durant la période considérée et les périodes précédentes.

Leur montant au 31 décembre 2016 a été calculé sur la base d'un report des engagements constatés en 2015. Lors du report, les hypothèses financières – y compris le taux d'actualisation, déterminé sur la base de la courbe d'actualisation des pensions de Citigroup – ont été réexaminées et actualisées, tandis que les hypothèses démographiques sont restées inchangées.

Prestations liées au rapatriement

À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés « prestations liées au rapatriement ».

Pour estimer la valeur au 31 décembre 2016 des engagements cumulés au titre des prestations liées au rapatriement des fonctionnaires en activité, à savoir 28,0 millions de dollars, le cabinet d'actuaire a retenu les hypothèses ci-après.

(En pourcentage)

<i>Principales hypothèses retenues pour calculer le montant des engagements au titre des prestations liées au rapatriement</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Taux équivalent unique d'actualisation	3,50	3,58
Progression annuelle des traitements	4,00-9,80 ^a	4,00-9,80 ^a
Augmentation des frais de voyage	2,25	2,25

^a Des taux différents ont été appliqués en fonction de l'âge et de la catégorie des fonctionnaires.

Les prestations à verser aux anciens fonctionnaires qui ne les avaient pas encore réclamées à la date de clôture et à l'égard desquels l'organisation restait redevable font l'objet d'une autre catégorie de passifs.

Assurance maladie après la cessation de service

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies proposé par le FNUAP à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie proposé par l'organisation pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux qui ont été recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée « assurance maladie après la cessation de service ».

Le cabinet d'actuaire a retenu les principales hypothèses ci-après pour établir le montant, au 31 décembre 2016, des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

(Pourcentage)

Principales hypothèses retenues pour calculer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

	2016	2015
Taux équivalent unique d'actualisation	4,17	4,38
Taux tendanciels du coût des soins de santé :		
Plans proposés aux États-Unis (hors Medicare)	6,00, tombant progressivement à 4,50 après 7 ans	6,40, tombant progressivement à 4,50 après 8 ans
Plans Medicare proposés aux États-Unis	5,70, tombant progressivement à 4,50 après 6 ans	5,90, tombant progressivement à 4,50 après 7 ans
Plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis	4,90, tombant progressivement à 4,50 après 7 ans	4,90, tombant progressivement à 4,50 après 8 ans
Plans d'assurance maladie autres que ceux proposés aux États-Unis	4,00 (taux forfaitaire)	4,00 (taux forfaitaire)

Les hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité sont conformes avec celles qui sont utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle.

La contribution de l'ensemble des participants est prise en compte pour calculer la valeur des engagements résiduels au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ainsi, les cotisations versées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des cotisations des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels du FNUAP, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Ces ratios sont les suivants :

(Pourcentage)

Plan	Par retraité	Par organisme
Plans proposés aux États-Unis	33,30	66,70
Plans proposés hors États-Unis	50,0	50,0
Régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement dans certains lieux d'affectation hors siège	25,0	75,0

Sur cette base, la valeur actualisée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2016, déduction faite des cotisations à la charge des participants, s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Montant brut des engagements	430 874	387 363
Cotisations à la charge des participants	(156 167)	(140 397)
Montant net des engagements	274 707	246 966

Évolution du montant des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi

L'évolution du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement en 2016 s'explique par les facteurs suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2015	246 966	29 172	276 138
Charges comptabilisées en 2016			
Coût des services rendus au cours de la période	10 238	1 963	12 201
Coût financier	10 721	969	11 690
Montant total des charges comptabilisées pour l'année 2016	20 959	2 932	23 891
Prestations versées (déduction faite des cotisations versées par les participants)	(4 300)	(4 292)	(8 592)
(Gains)/pertes actuariels	11 082	206	11 288
Au 31 décembre 2016	274 707	28 018	302 725

Le « coût des services rendus au cours de la période » représente l'accroissement de la valeur actuarielle des engagements au titre d'un régime de prévoyance à prestations définies résultant des droits accumulés par le personnel en 2016. Le « coût financier » est l'accroissement résultant du fait que l'on s'est rapproché de la date de règlement des prestations.

Le montant des « prestations versées » est estimé par les actuaires sur la base des tendances observées les années précédentes. Les écarts entre ces estimations et les montants effectifs sont reportés dans l'état des résultats financiers.

Les « gains ou pertes actuariels » se produisent lorsque l'évaluation actuarielle diffère des prévisions à long terme concernant les engagements. Ils résultent d'ajustements opérés à la lumière de l'expérience (écart entre les projections établies en fonction des hypothèses actuarielles et les faits constatés) et d'éventuels changements intervenus dans les hypothèses financières et démographiques. Les gains ou pertes actuariels apparaissent dans la variation de l'actif net (état III). L'évaluation actuarielle ayant été effectuée sur la base des montants reportés de 2015, la perte constatée durant la période considérée est uniquement imputable aux modifications apportées aux hypothèses financières. Les principaux gains et pertes actuariels liés aux différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentés dans le tableau ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Gain/(perte) actuariel(le)</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2015	56 221	10 860	67 081
Année considérée	11 082	206	11 288
Au 31 décembre 2016	67 303	11 066	78 369

La perte actuarielle s'explique par la baisse des taux d'actualisation utilisés dans le calcul des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement, qui sont respectivement passés 4,38 % à 4,17 % et de 3,58 % à 3,50 % entre 2015 et 2016.

Le tableau ci-après récapitule la valeur actuelle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les ajustements apportés lors de la période considérée et des quatre précédentes périodes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015	2014	2013	2012
Assurance maladie après la cessation de service					
Engagements au 31 décembre	274 707	246 966	282 022	209 399	227 520
Ajustements liés à l'expérience inclus dans le montant des engagements	(1 596)	(1 228)	93	(607)	(169)
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)					
Engagements au 31 décembre	28 018	29 172	23 994	24 406	21 850
Ajustements liés à l'expérience inclus dans le montant des engagements	(1 635)	6 649	(1 311)	(323)	(1 317)

Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous montre l'incidence qu'une variation de 1 % du taux équivalent unique d'actualisation ou du taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé aurait sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et sur le montant combiné du coût des services rendus et du coût financier (toutes les autres hypothèses demeurant constantes) :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>		<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>
	<i>Passif comptabilisé à la date de clôture</i>	<i>Somme du coût des services rendus et du coût financier</i>	
Taux équivalent unique d'actualisation			
Augmentation de 1 %	(46 767)		(2 252)
Diminution de 1 %	60 307		2 537
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé			
Augmentation de 1 %	61 697	6 519	
Diminution de 1 %	(47 733)	(4 847)	

Financement des engagements au titre des avantages du personnel

Au 31 décembre 2016, la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres engagements au titre des avantages du personnel se décomposait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Avantages du personnel</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>		
	<i>Engagements cumulés</i>	<i>Montant financé</i>	<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	274 707	173 431	101 276
Prestations liées au rapatriement	28 667	3 425	25 242
Congé annuel	22 878	20 805	2 073
Congé dans les foyers	2 988	1 100	1 888
Total	329 240	198 761	130 479

En 2016, les engagements au titre des avantages du personnel ont été financés grâce :

a) Aux revenus nets d'un montant de 3,2 millions de dollars résultant du placement de fonds déjà affectés au financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. En 2016, le FNUAP a commencé à investir ces fonds de manière à se constituer un portefeuille plus diversifié et doté d'un meilleur rendement, sur le modèle de celui de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Au 31 décembre 2016, un montant total de 90,0 millions de dollars avait été placé dans des instruments dont la valeur de marché s'établissait à 91,7 millions de dollars à la fin de 2016. On trouvera des renseignements plus détaillés sur ces placements dans les notes 4 et 25;

b) Aux ajustements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (déduction faite des cotisations versées), des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et du congé dans les foyers, correspondant à des charges de personnel d'un montant de 7,7 millions de dollars engagées en 2016.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Augmentation/ (diminution) du passif</i>	<i>Augmentation/ (diminution) nette du financement</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
	<i>Passif actuariel</i>			<i>Passif actuariel</i>
Assurance maladie après la cessation de service	79 922	27 741	6 387	101 276
Prestations liées au rapatriement	26 768	(1 215)	311	25 242
Congé annuel	5 972	(73)	3 826	2 073
Congé dans les foyers	2 101	124	337	1 888
Total	114 763	26 577	10 861	130 479

Changements apportés aux conditions d'emploi et aux prestations dues au personnel

En décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/244, dans laquelle elle a approuvé une série de changements à apporter aux conditions d'emploi et aux prestations futures de tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, y compris le FNUAP. Ont notamment été approuvés les changements suivants :

- a) L'âge réglementaire du départ à la retraite pour les fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2014 a été repoussé, passant de 60 ou 62 ans à 65 ans. La mise en application de cette décision par le FNUAP est prévue au plus tard le 1^{er} janvier 2018;
- b) Un barème des traitements unifié remplace, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'ancien système qui distinguait les traitements des fonctionnaires ayant des charges de famille de ceux des fonctionnaires sans charges de famille;
- c) Des propositions concernant la révision de l'ensemble des prestations entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

L'incidence éventuelle de ces changements sur le montant des engagements au titre des avantages du personnel sera évaluée une fois qu'ils seront pleinement appliqués.

Prestations de retraite

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation.

Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, le FNUAP est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies; la part du FNUAP dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers.

Les Statuts de la Caisse disposent que le Comité mixte doit faire procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous

les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder tous les deux ans à une évaluation actuarielle selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour but de déterminer si les actifs de la Caisse à la date de l'évaluation et le montant estimatif de ses actifs futurs lui permettront de faire face à ses engagements.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013 a fait apparaître un déficit de 0,72 % (contre un déficit de 1,87 % selon l'évaluation de 2011) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel à cette date était de 24,42 % (contre 25,57 % selon l'évaluation de 2011), alors que le taux de cotisation effectif était de 23,70 %. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, était de 127,5 % (contre 130,0 % dans l'évaluation arrêtée en 2011). Compte tenu des effets du système actuel d'ajustement des pensions, il était de 91,2 % (contre 86,2 % selon l'évaluation arrêtée en 2011).

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle du montant total des engagements de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs au 31 décembre 2016 excédait également la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation, d'après l'extrapolation de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013. Au moment de l'établissement des présents états financiers, l'Assemblée n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

En décembre 2012, l'Assemblée générale a autorisé le relèvement à 65 ans, pour les nouveaux participants à la Caisse, de l'âge normal de la retraite, puis en avril 2013, celui de l'âge réglementaire du départ à la retraite, avec effet au 1^{er} janvier 2014 au plus tard. En décembre 2013, elle a approuvé les modifications apportées en ce sens aux Statuts de la Caisse. L'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013 tient compte du relèvement de l'âge normal de départ à la retraite.

Les cotisations versées à la Caisse en 2016 se sont élevées à 31,9 millions de dollars (contre 31,3 millions de dollars en 2015).

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 13**Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance**

Les autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Passifs courants		
Autres passifs courants	404	541
Produits comptabilisés d'avance	10 088	1 811
Total	10 492	2 352
Passifs non courants		
Produits comptabilisés d'avance	4 540	4 988
Total	4 540	4 988

Sont comptabilisées d'avance la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie – assimilables à des contrats de location-financement (4,5 millions de dollars), les contributions au titre des ressources ordinaires et autres ressources qui ont été reçues d'avance (9,6 millions de dollars) et la valeur de la période de location gratuite offerte par le propriétaire des locaux du siège du FNUAP à New York (0,5 million de dollars).

Note 14**Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds non réservés à des fins particulières</i>		<i>Soldes des fonds réservés à des fins particulières</i>						2016	2015
	<i>Solde disponible pour les programmes</i>	<i>Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel</i>	<i>Services d'achat</i>	<i>Fonds en fiducie privée</i>	<i>Solde global des fonds</i>	<i>Réserve opérationnelle</i>	<i>Réserve destinée aux interventions humanitaires</i>	<i>Réserve au titre des bureaux et logements hors siège</i>	<i>Total des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Total des réserves et des soldes des fonds</i>
	[Note 14 d)]	(Note 12)	[Note 14 a)]	[Note 14 b)]		[Note 14 c)]	(Note 14 d)]	[Note 14 e)]		
Solde au 1^{er} janvier	57 802	(114 763)	3 246	35 053	(18 662)	78 394	–	5 000	64 732	52 058
Excédent/(déficit)	(3 414)	(4 839)	–	348	(7 905)	–	–	(696)	(8 601)	(37 963)
Virements										
Sur la réserve au titre des bureaux et logements hors siège	(696)	–	–	–	(696)	–	–	696	–	–
Sur la réserve opérationnelle	7 889	–	–	–	7 889	(7 889)	–	–	–	–
Sur la réserve destinée aux interventions humanitaires	(1 000)	–	–	–	(1 000)	–	1 000	–	–	–
De la réserve destinée aux interventions humanitaires	1 000	–	–	–	1 000	–	(1 000)	–	–	–
Rédistribution des ressources du FNUAP	80	–	(187)	–	(107)	–	–	–	(107)	(884)
Autres ajustements apportés aux soldes des fonds										
Juste valeur des placements comptabilisés dans l'actif net : gains/(pertes)	–	411	–	–	411	–	–	–	411	–
Perte actuarielle sur les passifs liés aux avantages du personnel	–	(11 288)	–	–	(11 288)	–	–	–	(11 288)	51 521
Solde au 31 décembre	61 661	(130 479)	3 059	35 401	(30 358)	70 505	–	5 000	45 147	64 732
Total net		(68 818)		38 460				75 505		

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

Sur les 61,7 millions de dollars du solde disponible pour les programmes, seuls 30 millions pourront être utilisés pour les activités relatives aux programmes en 2017. En effet, à des fins d'alignement sur la méthode comptable appliquée au budget, des ajustements seront apportés aux soldes des fonds indiqués ci-dessus : immobilisations corporelles non amorties, déduction faite de la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) et autres passifs (27,8 millions de dollars); stocks (1,5 million); avances non soldées versées au titre de l'approche multisectorielle (1,3 million); autres montants soumis à restrictions internes (1,1 million).

Distinction entre solde des fonds réservés à des fins particulières et solde des fonds non réservés à des fins particulières : l'expression « solde des fonds réservés à des fins particulières » désigne la part du solde des ressources ordinaires réservée à des fins particulières qui ne peut être consacrée aux programmes. L'expression « solde des fonds non réservés à des fins particulières » désigne la part restante du solde des ressources.

a) Services d'achat

Au 1^{er} janvier 2016, le montant cumulé de l'excédent des commissions pour des services de gestion des achats par rapport à celui des achats proprement dits était de 3,3 millions de dollars. Sur ce montant, mis de côté dans un fonds spécifique aux fins du financement de services d'achat, 0,2 million de dollars ont été utilisés en 2016, ce qui a laissé un solde de 3,1 millions en fin d'année.

b) Fonds en fiducie privée

Ce fonds a été créé par une fiducie testamentaire établie par feu Forrest E. Mars. Le solde de 35,4 millions de dollars représente le capital (33,7 millions de dollars) majoré des intérêts créditeurs cumulés (6,5 millions de dollars) et minoré des fonds alloués à des activités (4,8 millions de dollars). En vertu de la convention de fiducie, le FNUAP est tenu de rembourser au prorata au fiduciaire ou à ses héritiers toute somme qui pourrait être due en cas de créance valide sur la succession.

c) Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de mouvement à la baisse ou d'insuffisance des ressources, d'irrégularité des flux de trésorerie, d'augmentation imprévue des coûts effectifs et d'autres imprévus. Son montant, fixé à 20 % du produit des contributions au titre des ressources non préaffectées pour chaque année du plan de travail de l'organisation (hors participation des gouvernements aux frais de fonctionnement des bureaux locaux), est inscrit dans le Règlement financier et les règles de gestion de financière approuvés par le Conseil d'administration du FNUAP.

Au 31 décembre 2016, le produit provenant des contributions nettes s'élevait à 352,5 millions de dollars; la réserve s'établissait donc à 70,5 millions de dollars, comme indiqué dans le tableau ci-dessus et dans l'état I.

d) Réserve destinée aux interventions humanitaires

Le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a doté le FNUAP de deux instruments visant à améliorer le financement des interventions humanitaires : un fonds de secours et une réserve destinée aux interventions humanitaires.

Le fonds de secours permet aux bureaux du FNUAP d'intervenir en cas de crise sans attendre que d'autres ressources soient disponibles. Financé au moyen des

ressources ordinaires, il était approvisionné à hauteur de 5 millions de dollars en 2016. Comme indiqué dans la rubrique Excédent/(déficit) du tableau présenté plus haut, les charges financées au moyen du fonds de secours ont atteint 4,6 millions de dollars en 2016.

La réserve destinée aux interventions humanitaires sert à préfinancer les activités d'intervention humanitaire afin que le FNUAP puisse commencer à s'y atteler avant d'avoir reçu les fonds que les donateurs se sont engagés à lui verser lors de la signature des accords correspondants. Cette réserve, constituée de montants prélevés sur les ressources ordinaires, est réapprovisionnée à la réception des dons. En 2016, 1,0 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires ont ainsi été alloués à la réserve. Au cours de l'année, les montants non utilisés ont été réintégrés dans les ressources disponibles non préaffectées.

e) Réserve au titre des bureaux et logements hors siège

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve au titre des bureaux et logements hors siège, d'un montant de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993, et autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part revenant au FNUAP dans les charges engagées pour la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques. En 2016, les charges engagées au titre des locaux des bureaux extérieurs se sont élevées à 0,7 million de dollars. Au 31 décembre 2016, un montant de 0,7 million de dollars a été viré des soldes non utilisés afin de reconstituer la réserve.

Note 15

Produits provenant des contributions

Pour 2016, les produits des contributions se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Contributions non préaffectées relevant des ressources de base	352 808	398 197
<i>À déduire</i> : Virements à la rubrique Produits divers au titre du remboursement de charges fiscales	(5 851)	(5 947)
Total partiel	346 957	392 250
Contributions préaffectées		
Aux activités cofinancées	446 300	542 554
Au programme des administrateurs auxiliaires	3 773	5 283
Contributions en nature	1 037	(81)
<i>À déduire</i> : Sommes remboursées à des donateurs	(4 336)	(4 489)
Total partiel	446 774	543 267
Total	793 731	935 517

La répartition entre contributions préaffectées et contributions non préaffectées par donateur est présentée en détail dans les tableaux A et B (respectivement). Le montant des contributions préaffectées indiqué dans la

présente note ne comprend pas les coûts indirects, qui sont présentés dans la note 16 (Commissions pour services d'appui).

Les « contributions en nature » représentent la valeur des biens qui ont été reçus par le FNUAP et utilisés pour les activités de programme.

Note 16

Produits divers

Les produits divers se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Produit des placements	6 661	5 709	1 127	1 092	7 788	6 801
Commissions pour services d'appui	34 443	33 287	1 497	2 093	35 940	35 380
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises – autres produits	215	2 301	239	–	454	2 301
Produits préaffectés aux activités d'achat	–	–	1 633	1 524	1 633	1 524
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à un contrat de location simple)	3 865	4 333	–	–	3 865	4 333
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à un contrat de location-financement)	181	181	–	–	181	181
Remboursement de charges fiscales	5 851	5 947	–	–	5 851	5 947
Produits accessoires	878	755	132	58	1 010	813
Total	52 094	52 513	4 628	4 767	56 722	57 280

Le produit des placements peut être ventilé comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Intérêts créditeurs	6 019	5 709	1 127	1 092	7 146	6 801
Dividendes perçus	412	–	–	–	412	–
Autres produits de placements perçus	230	–	–	–	230	–
Total	6 661	5 709	1 127	1 092	7 788	6 801

Les commissions pour services d'appui comprennent les coûts indirects imputés aux ressources autres que les ressources ordinaires; les honoraires perçus par le FNUAP pour exercer des fonctions d'agent d'administration; les frais de gestion perçus pour effectuer des services d'achat et les honoraires perçus pour administrer le programme des administrateurs auxiliaires.

Un montant de 3,9 millions de dollars a été constaté comme produit et comme charge (voir note 18) pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location simple) afférents aux locaux occupés en 2016 par le FNUAP en vertu de ce type d'accord, compte tenu de la valeur locative annuelle de locaux semblables, calculée par un consultant externe indépendant.

Un montant de 0,2 million de dollars a été constaté comme produit et comme charge d'amortissement pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) afférents aux locaux occupés en 2016 par le FNUAP en vertu de ce type d'accord, compte tenu de la valeur des biens considérés, établie par un consultant externe indépendant.

Note 17

Charges par agent de réalisation

Le montant total des charges présenté dans l'état II se répartit, comme indiqué ci-après, en fonds utilisés directement par le FNUAP et en fonds utilisés par les partenaires de réalisation, tels que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Gouvernements	109 962	112 770
Organisations non gouvernementales	137 610	146 699
Organismes des Nations Unies	1 899	4 077
FNUAP	673 047	713 830
Total des dépenses	922 518	977 376

En 2016, 32,4 % des activités relatives aux programmes ont été exécutées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (contre 32,5 % en 2015). Le montant total des charges afférentes aux activités relatives aux programmes est indiqué dans le tableau D.

Note 18

Charges par nature

Le montant total des charges présenté dans l'état II peut être ventilé « par nature », c'est-à-dire par type de ressources utilisées, de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Charges de personnel		
Traitements	161 159	158 731
Cotisations de retraite	31 894	31 261

	2016	2015
Autres charges afférentes aux avantages du personnel	69 980	73 840
Total partiel	263 033	263 832
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes		
Produits de santé procréative	147 236	143 182
Autres produits liés aux programmes	16 032	16 181
Total partiel	163 268	159 363
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	102 446	118 876
Total partiel	102 446	118 876
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement		
Fournitures et accessoires	18 391	19 970
Loyer, réparations et entretien	37 998	38 072
Impression, publications et médias	29 189	32 983
Transport et distribution	23 996	29 305
Autres frais de fonctionnement	43 122	44 073
Total partiel	152 696	164 403
Services contractuels et spécialisés		
Services contractuels et spécialisés assurés par des vacataires	109 044	113 003
Services contractuels et spécialisés assurés par des sociétés	38 303	41 331
Charges des Volontaires des Nations Unies afférentes aux services contractuels	4 206	4 754
Total partiel	151 553	159 088
Charges financières (principalement charges bancaires)	546	710
Total partiel	546	710
Voyages	62 675	69 251
Total partiel	62 675	69 251
Amortissement		
Amortissement d'immobilisations corporelles	6 363	6 440
Amortissement d'immobilisations incorporelles	319	234
Total partiel	6 682	6 674
Dépréciation et (reprise) de pertes pour dépréciation		
Dépréciation d'immobilisations corporelles	3	263
(Reprise) de pertes pour dépréciation	(79)	–
Total partiel	(76)	263
Charges diverses		
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie	3 865	4 333
Transferts et pertes/(gains) sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	395	704

	2016	2015
Montant net des ajustements et pertes découlant de la réévaluation de devises – contributions à recevoir	11 586	24 097
Montant net des ajustements et pertes découlant de la réévaluation de devises – autres	3 656	5 027
Dotations au compte de dépréciation des créances douteuses	183	718
Autres	10	37
Total partiel	19 695	34 916
Total des charges	922 518	977 376

Note 19

Ressources non préaffectées – ventilation par pays/territoire et région des activités relatives aux programmes et budget institutionnel

a) Total des charges afférentes aux activités relatives aux programmes par pays/territoire et par région

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale		
Programmes de pays/territoire		
Bénin	1 642	1 833
Burkina Faso	2 471	3 240
Cabo Verde	508	1 020
Cameroun	2 906	3 065
Congo	1 188	1 708
Côte d'Ivoire	2 912	3 749
Gabon	621	819
Gambie	809	853
Ghana	2 594	3 357
Guinée	2 765	2 602
Guinée-Bissau	808	746
Guinée équatoriale	545	972
Libéria	1 447	1 752
Mali	2 931	2 721
Mauritanie	1 008	1 124
Niger	3 216	3 637
Nigéria	5 971	7 400
République centrafricaine	1 619	1 781
Sao Tomé-et-Principe	472	555
Sénégal	2 053	2 110
Sierra Leone	1 830	2 359
Tchad	2 821	2 742
Togo	1 401	1 447
Total partiel	44 538	51 592

	2016	2015
Projets régionaux	4 580	4 961
Total	49 118	56 553
Afrique de l'Est et Afrique australe		
Programmes de pays/territoire		
Afrique du Sud	1 366	1 704
Angola	1 681	2 496
Botswana	630	600
Burundi	1 589	2 240
Comores	786	923
Érythrée	878	1 434
Éthiopie	5 492	6 338
Kenya	5 136	6 464
Lesotho	751	931
Madagascar	3 966	4 500
Malawi	2 233	3 099
Maurice	80	122
Mozambique	3 875	4 648
Namibie	900	965
Ouganda	4 192	5 697
République démocratique du Congo	8 082	9 274
République-Unie de Tanzanie	4 127	4 529
Rwanda	2 124	2 323
Soudan du Sud	3 873	3 593
Swaziland	731	895
Zambie	2 303	2 914
Zimbabwe	2 481	2 935
Total partiel	57 276	68 624
Projets régionaux	3 824	4 363
Total	61 100	72 987
États arabes		
Programmes de pays/territoire		
Algérie	262	382
Djibouti	729	1 033
Égypte	1 571	2 043
État de Palestine	1 181	1 361
Iraq	1 496	1 704
Jordanie	870	929
Liban	647	887
Libye	552	516
Maroc	931	1 303
Oman	294	100

	2016	2015
République arabe syrienne	1 000	1 825
Somalie	4 357	4 694
Soudan	3 318	3 982
Tunisie	388	459
Yémen	2 486	3 266
Total partiel	20 082	24 484
Projets régionaux	4 256	4 763
Total	24 338	29 247
Asie et Pacifique		
Programmes de pays/territoire		
Afghanistan	5 068	6 241
Bangladesh	6 904	7 043
Bhoutan	734	936
Cambodge	2 391	3 228
Chine	1 592	3 696
Inde	7 329	10 053
Indonésie	3 158	4 214
Iran (République islamique d')	997	1 618
Malaisie	452	403
Maldives	272	452
Mongolie	1 063	1 628
Myanmar	3 102	5 110
Népal	3 506	4 376
Pakistan	5 765	6 717
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 408	1 891
Philippines	3 778	3 849
Programme multipays du Pacifique ^a	3 027	4 473
République démocratique populaire lao	1 729	2 286
République populaire démocratique de Corée	723	1 265
Sri Lanka	838	1 258
Thaïlande	989	1 515
Timor-Leste	1 482	1 743
Viet Nam	3 143	3 844
Total partiel	59 450	77 839
Projets régionaux	6 113	6 770
Total	65 563	84 609
Amérique latine et Caraïbes		
Programmes de pays/territoire		
Argentine	198	527
Bolivie (État plurinational de)	988	1 146
Brésil	1 186	1 501

	2016	2015
Chili	173	267
Colombie	933	1 061
Costa Rica	417	508
Cuba	484	710
El Salvador	761	989
Équateur	765	710
Guatemala	1 243	1 531
Haïti	2 242	3 067
Honduras	1 079	1 284
Mexique	846	1 073
Nicaragua	951	1 270
Panama	382	534
Paraguay	862	791
Pérou	736	1 368
Programme multipays des Caraïbes anglophones et néerlandophones ^b	1 271	2 293
République dominicaine	527	880
Uruguay	599	658
Venezuela (République bolivarienne du)	477	570
Total partiel	17 120	22 738
Projets régionaux	4 629	5 520
Total	21 749	28 258
Europe de l'Est et Asie centrale		
Programmes de pays/territoire		
Albanie	490	460
Arménie	498	469
Azerbaïdjan	414	591
Bélarus	316	271
Bosnie-Herzégovine	424	520
Ex-République yougoslave de Macédoine	294	415
Géorgie	565	597
Kazakhstan	411	598
Kirghizistan	709	740
Kosovo	296	250
Ouzbékistan	713	1 049
République de Moldova	463	420
Serbie	361	353
Tadjikistan	747	720
Turkménistan	463	638
Turquie	720	1 039
Ukraine	524	879
Total partiel	8 408	10 009

	2016	2015
Projets régionaux	5 268	7 005
Total	13 676	17 014
Bureau d'Addis-Abeba	952	794
Programme mondial et autres activités menées à partir du siège	21 791	23 912
Total des charges afférentes aux programmes	258 287	313 374

^a Le programme multipays du Pacifique met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants: États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

^b Le programme multipays des Caraïbes anglophones et néerlandophones met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants: Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises [Aruba, Curaçao et Saint-Martin (partie néerlandaise)], Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Dominique, Grenade, Guyana, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Le tableau D donne la répartition par catégorie des charges afférentes aux programmes financées au moyen des ressources non préaffectées susmentionnées.

b) Budget institutionnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Montant brut des charges	136 783	140 254
Sommes portées au crédit du budget institutionnel :		
Coûts indirects imputés sur les autres ressources	(34 675)	(33 287)
Contributions des pouvoirs publics locaux aux dépenses des bureaux de pays	(282)	(167)
Total	101 826	106 800

Note 20

Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

Au 31 décembre 2016, le FNUAP n'avait aucune provision d'un montant significatif.

Le montant estimatif des actifs éventuels correspondant à tous les accords conclus avec des donateurs qui étaient en vigueur au 31 décembre 2016 mais ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation des produits s'élevait à 257,7 millions de dollars (contre 366,7 millions de dollars en 2015), dont 238,8 millions portaient sur des ressources préaffectées (contre 349,5 millions de dollars en 2015). Ces contributions seront inscrites dans les comptes des exercices au cours desquels il sera satisfait aux critères de comptabilisation des produits, conformément aux conventions comptables du FNUAP.

Au 31 décembre 2016, le FNUAP n'avait qu'un nombre limité de passifs éventuels, d'un montant non significatif, qui correspondaient à des contentieux juridiques ou administratifs en cours. Au 31 décembre 2016, le montant total des décaissements prévus à ce titre était estimé à 1,4 million de dollars. L'issue de ces

litiges, et par conséquent l'obligation de procéder à ces décaissements, ainsi que la date à laquelle ils pourraient être dus, étant incertaines, aucun élément de passif ou provision n'a été constaté à ce titre. Le PNUD ne s'attend pas à ce que l'issue finale des litiges auxquels il est partie ait des effets négatifs significatifs sur sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

Note 21

Information relative aux parties liées

Les opérations concernant les principaux dirigeants du FNUAP se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Principaux dirigeants				Montant total de la rémunération
	Nombre de personnes	Traitements et indemnités de poste	Autres prestations	Pensions et assurance maladie	
2016	26	5 354	1 616	1 073	8 043
2015	25	4 950	1 401	901	7 252

Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants comprend le montant net des traitements, l'indemnité de poste et des prestations telles que l'indemnité de représentation, la prime d'affectation, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition et la cotisation de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants ont également droit, au même titre que les autres fonctionnaires, à des avantages postérieurs à l'emploi et sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies également au même titre que les autres fonctionnaires. La valeur actuelle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des primes de rapatriement des principaux dirigeants était estimée au 31 décembre 2016 à 8,2 millions de dollars (contre 7,6 millions en 2015).

Conformément au Règlement du personnel de l'ONU, il n'existe pas de prêts ou d'avances auxquels les principaux dirigeants ou leurs proches puissent prétendre sans que les autres fonctionnaires n'aient les mêmes droits.

Note 22

Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes du FNUAP est le 31 décembre 2016. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, le Directeur exécutif a signé les présents états financiers et les a présentés au Comité des commissaires aux comptes le 28 avril 2017.

Le 3 avril 2017, l'un des principaux donateurs a annoncé sa décision de cesser de financer à l'avenir les activités du FNUAP. Le montant des contributions de ce donateur s'est élevé en 2016 à 30,7 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et 32,6 millions de dollars au titre des autres ressources. Le FNUAP évalue actuellement divers moyens de minimiser l'incidence de la décision de ce donateur sur les interventions menées dans le cadre des programmes, y compris dans les situations de crise humanitaire.

Le montant des contributions à recevoir de ce donateur s'élevait au 31 décembre 2016 à 15,8 millions de dollars. Sur cette somme, 14,2 millions ont été reçus au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 28 avril 2017. Bien qu'une partie des contributions à recevoir au 31 décembre 2016 ait été versée après la décision de cessation de financement, il se pourrait que le solde de 1,6 million de dollars ne soit pas reçu dans son intégralité. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers en prévision d'une telle éventualité.

À la date de signature des états financiers du FNUAP et des notes y relatives pour l'année terminée le 31 décembre 2016, il ne s'était produit, entre la date de clôture des états financiers et celle à laquelle leur publication a été autorisée, aucun événement important, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur lesdits états.

Note 23

Présentation de l'information budgétaire et comparaison entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs inscrits dans les états financiers

L'état V permet de comparer le budget initial, le budget définitif et le montant effectif des charges engagées en 2016, présentés suivant des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget. Les écarts entre le budget initial et le budget définitif résultent d'éléments dont la direction a pris connaissance au cours de l'année, tels que les projections définitives des contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires et le montant des soldes des fonds de l'année antérieure pouvant être redistribués. Les écarts entre le budget définitif et l'utilisation des crédits budgétaires sont dus à la sous-utilisation de ressources allouées en interne.

On trouvera ci-après le rapprochement entre le montant des charges effectives pour l'année 2016 présenté dans l'état V (État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2016) et celui qui est présenté dans l'état IV (Flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2016). Les écarts sont essentiellement dus aux différences liées d'une part à la méthode de calcul et d'autre part aux entités prises en compte. Les différences liées à la méthode de calcul correspondent aux différences entre les conventions comptables utilisées, d'une part, pour établir le budget et, d'autre part, pour présenter l'information financière. Les différences relatives aux entités prises en compte correspondent à l'augmentation/(la diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapportant aux activités qui ne relèvent pas du budget approuvé.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Activités de placement</i>	<i>Activités de financement</i>	<i>Total</i>
Total des charges effectives sur une base comparable à celle régissant le budget (état V)	(388 715)	(4 419)	–	(393 134)
Différences liées à la méthode de calcul	(4 237)	220	–	(4 017)
Différences relatives aux entités prises en compte	367 894	165 647	(37)	533 504
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	(25 058)	161 448	(37)	136 353

On trouvera ci-après le rapprochement entre l'excédent ou le déficit effectif calculé selon des conventions comptables comparables à celles régissant le budget (comptabilité de caisse modifiée) et selon les conventions applicables aux états financiers (comptabilité d'exercice intégrale). En ce qui concerne les produits, le budget est établi à partir de projections des contributions, d'estimations des ressources inutilisées reportées de l'exercice antérieur et de la part de la réserve opérationnelle débloquée ou constituée pendant l'année considérée, tandis que les produits sont comptabilisés dans les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. S'agissant des charges, la différence tient principalement à la méthode de comptabilisation des immobilisations corporelles et des stocks.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Excédent net effectif calculé sur une base comparable à celle régissant le budget (état V)	14 313
Écart entre le montant total des produits selon la comptabilité d'exercice et le montant définitif des crédits budgétaires alloués	(18 307)
Écart entre les charges calculées aux fins du budget et celles calculées selon la comptabilité d'exercice	(1 936)
Déficit net effectif calculé selon les conventions applicables aux états financiers pour les activités relevant du champ d'application du budget	(5 930)

Note 24

Information sectorielle

L'information sectorielle concerne les principales activités et sources de financement du FNUAP. Le FNUAP présente une information financière distincte pour deux grands secteurs : les ressources non préaffectées et les ressources préaffectées.

a) Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2016

Le FNUAP considère la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements comme des « actifs communs » aux secteurs. Il considère également certaines dettes (à savoir les comptes interfonds) et les engagements au titre des avantages du personnel comme des « passifs communs » aux secteurs. Les produits et charges afférents à ces éléments communs sont répartis entre les segments dans le cours normal des opérations. Par conséquent, conformément aux normes IPSAS, le FNUAP répartit les actifs et passifs communs entre les segments. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements ont été répartis en fonction des soldes respectifs des fonds des secteurs, tandis que les dettes et les engagements au titre des avantages du personnel l'ont été au prorata du nombre respectif de postes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Actif						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 689	27 333	132 893	50 026	213 582	77 359
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	122 737	109 238	202 143	199 933	324 880	309 171
Stocks	1 360	3 548	44 948	55 411	46 308	58 959
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	–	–	293	40	293	40
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	19 558	18 614	145 733	161 639	165 291	180 253
Paiements anticipés et autres actifs courants	12 588	24 752	6 088	6 084	18 676	30 836
Avances de fonctionnement	2 213	3 117	5 105	7 713	7 318	10 830
Total	239 145	186 602	537 203	480 846	776 348	667 448
Actifs non courants						
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	82 376	139 175	135 671	254 727	218 047	393 902
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	–	–	116 514	120 589	116 514	120 589
Autres actifs non courants	10	11	–	–	10	11
Immobilisations corporelles	31 927	31 286	2 896	2 694	34 823	33 980
Immobilisations incorporelles	605	672	–	–	605	672
Total	114 918	171 144	255 081	378 010	369 999	549 154
Total de l'actif	354 063	357 746	792 284	858 856	1 146 347	1 216 602
Passif						
Passifs courants						
Dettes et autres charges à payer	14 844	21 694	75 801	90 533	90 645	112 227
Avantages du personnel	29 920	30 674	4 675	4 113	34 595	34 787
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	4 694	(546)	5 798	2 898	10 492	2 352
Total	49 458	51 822	86 274	97 544	135 732	149 366
Passifs non courants						
Avantages du personnel	254 918	236 204	39 727	31 672	294 645	267 876
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	4 540	4 988	–	–	4 540	4 988
Total	259 458	241 192	39 727	31 672	299 185	272 864
Total du passif	308 916	293 014	126 001	129 216	434 917	422 230

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Actif net	45 147	64 732	666 283	729 640	711 430	794 372
Réserves et soldes des fonds						
Réserves						
Réserve opérationnelle	70 505	78 394	–	–	70 505	78 394
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5 000	5 000	–	–	5 000	5 000
Total des réserves	75 505	83 394	–	–	75 505	83 394
Soldes des fonds						
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	38 460	38 299	–	–	38 460	38 299
Soldes des fonds non préaffectés et préaffectés non réservés à des fins particulières						
Ressources non préaffectées	(68 818)	(56 961)	–	–	(68 818)	(56 961)
Ressources préaffectées	–	–	666 283	729 640	666 283	729 640
Total des soldes des fonds	(30 358)	(18 662)	666 283	729 640	635 925	710 978
Total des réserves et des soldes des fonds	45 147	64 732	666 283	729 640	711 430	794 372

Les dépenses engagées par le FNUAP pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles au moyen de ressources non préaffectées et préaffectées sont résumées dans le tableau ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Immobilisations corporelles	6 335	5 720	1 587	1 887	7 922	7 607
Immobilisations incorporelles	113	258	–	–	113	258
Total	6 448	5 978	1 587	1 887	8 035	7 865

b) Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Changements^a</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Produits provenant des contributions								
Contributions non préaffectées	352 808	398 197	–	–	–	–	352 808	398 197

	Ressources non préaffectées		Ressources préaffectées		Changements ^a		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<i>À déduire</i> : transferts au compte Produits divers au titre du remboursement des charges fiscales	(5 851)	(5 947)	–	–	–	–	(5 851)	(5 947)
Total partiel	346 957	392 250	–	–	–	–	346 957	392 250
Contributions préaffectées	–	–	485 820	581 259	(34 710)	(33 503)	451 110	547 756
<i>À déduire</i> : sommes remboursées à des donateurs	–	–	(4 336)	(4 489)	–	–	(4 336)	(4 489)
Total partiel	–	–	481 484	576 770	(34 710)	(33 503)	446 774	543 267
Total des produits provenant des contributions	346 957	392 250	481 484	576 770	(34 710)	(33 503)	793 731	935 517
Produits divers	52 094	52 513	4 628	4 767	–	–	56 722	57 280
Total des produits	399 051	444 763	486 112	581 537	(34 710)	(33 503)	850 453	992 797
Charges								
Charges de personnel	218 001	224 387	45 032	39 445	–	–	263 033	263 832
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	7 559	13 801	155 709	145 562	–	–	163 268	159 363
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	27 873	42 217	74 608	76 875	(35)	(216)	102 446	118 876
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	71 346	81 318	116 025	116 372	(34 675)	(33 287)	152 696	164 403
Services contractuels et spécialisés	52 199	66 522	99 354	92 566	–	–	151 553	159 088
Charges financières	177	179	369	531	–	–	546	710
Voyages	25 895	35 481	36 780	33 770	–	–	62 675	69 251
Amortissement	6 249	6 208	433	466	–	–	6 682	6 674
Dépréciation	(76)	263	–	–	–	–	(76)	263
Charges diverses	(1 571)	12 350	21 266	22 566	–	–	19 695	34 916
Total des charges	407 652	482 726	549 576	528 153	(34 710)	(33 503)	922 518	977 376
(Déficit)/excédent sur l'année	(8 601)	(37 963)	(63 464)	53 384	–	–	(72 065)	15 421

^a Le mode de présentation retenu rend compte des résultats bruts de chaque secteur; la colonne Changements est donc nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations intersectorielles. Les montants comptabilisés dans cette colonne comprennent des coûts indirects de 34,675 millions de dollars et une contribution de 0,035 million de dollars du FNUAP à des programmes communs pour lesquels l'organisation sert d'agent de gestion.

Note 25
Gestion du risque financier

Évaluation

Actifs financiers

Le tableau ci-dessous montre la valeur, au 31 décembre 2016, des actifs financiers du FNUAP classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Titres détenus jusqu'à leur échéance</i>	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Total</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	187 342	2 968	–	23 272	213 582
Placements	454 191	88 736	–	–	542 927
Contributions à recevoir ^a	–	–	–	280 892	280 892
Créances diverses ^b	–	–	141	10 029	10 170
Total des actifs financiers	641 533	91 704	141	314 193	1 047 571

^a À l'exclusion des contributions en nature d'un montant de 1,206 million de dollars.

^b À l'exclusion des charges comptabilisées d'avance, des avances sur l'indemnité pour frais d'études et des sommes dues par les organismes des Nations Unies, soit un montant total de 8,516 millions de dollars, comme indiqué à la note 6 b).

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. Au 31 décembre 2016, la valeur de réalisation de ces actifs dépassait leur valeur comptable (coût après amortissement) de 0,183 million de dollars.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur marchande, déterminée sur la base des cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs identiques. La norme IPSAS 30 (Instruments financiers : informations à fournir) définit trois niveaux de juste valeur en fonction de la nature des données utilisées aux fins de l'évaluation, le niveau 1 correspondant à l'utilisation des données les plus fiables (cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques) et le niveau 3 à l'utilisation des données les moins fiables (données ne reposant pas sur des cours observables). La juste valeur des placements du FNUAP est du niveau 1.

Au 31 décembre 2016, la FNUAP détenait 0,141 million de dollars d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, qui provenaient des contrats de change des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Les gains de change, réalisés ou non, d'un montant net de 1,019 million de dollars rapportés par ces contrats durant l'année ont été portés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Passifs financiers

Les passifs financiers, qui s'élevaient à 91,050 millions de dollars au 31 décembre 2016, figuraient à la rubrique Autres passifs financiers. Étant donné

que tous ces passifs arrivent à échéance dans les 12 mois de la date de clôture des comptes, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Exposition aux risques

Le FNUAP est exposé à une série de risques financiers, notamment :

- a) Le risque de crédit : le risque de subir une perte financière si des tiers ne s'acquittaient pas de leurs obligations financières contractuelles;
- b) Le risque d'illiquidité : la probabilité que le FNUAP ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face aux obligations venant à échéance;
- c) Le risque de marché : la possibilité que le FNUAP subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

Analyse du risque de crédit

Le risque de crédit est essentiellement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements et aux contributions à recevoir. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées dans les directives pour la gestion des placements du portefeuille principal et des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie, prévoient des exigences minimales de solvabilité et fixent des limites par type d'émission et d'instrument financier. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Le portefeuille principal (84 % du total des placements) est limité à des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, Standard and Poor's et Fitch). Au 31 décembre 2016, les placements financiers du FNUAP concernaient des titres de première qualité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (présenté selon les critères de notation de Standard & Poor's).

Portefeuille principal : placements à revenu fixe par note de crédit

(En milliers de dollars des États-Unis)

2016	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	Total
Dépôts à terme ^a	–	–	–	15 000	–	–	15 000
Obligations	262 664	64 268	20 174	70 066	22 019	–	439 191
Total	262 664	64 268	20 174	85 066	22 019	–	454 191
2015	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	Total
Dépôts à terme ^a	–	–	–	–	–	25 000	25 000
Obligations	387 300	163 567	10 023	95 094	22 089	–	678 073
Total	387 300	163 567	10 023	95 094	22 089	25 000	703 073

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

**Placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de services :
placements à revenu fixe par note de crédit**

(En milliers de dollars des États-Unis)

2016	AA+	AA-	A+	A	BBB+	BBB	BB+	Trésor des États- Unis	Non noté	Total
Valeurs à revenu fixe	451	431	1 138	686	2 623	769	109	4 435	23 544	34 186
Total	451	431	1 138	686	2 623	769	109	4 435	23 544	34 186

Sur les 23,544 millions de dollars de valeurs à revenu fixe non notées par Standard & Poor's, des obligations évaluées à 2,923 millions de dollars ont été notées AA- à AAA par Moody's ou Fitch. Les valeurs restantes, évaluées à 20,621 millions de dollars, représentent des placements dans des fonds indiciaires et des fonds communs. Elles comprennent diverses valeurs à revenu fixe qui peuvent être notées séparément, mais l'ensemble n'est pas noté.

Une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales, y compris d'autres organismes des Nations Unies, qui présentent un risque de défaillance très faible. Le risque de crédit auquel est exposé le FNUAP au titre des contributions non acquittées est encore atténué par le fait que les activités relatives aux programmes ne sont lancées qu'une fois les fonds reçus. La méthode suivie par le FNUAP pour évaluer la recouvrabilité des contributions non acquittées est décrite à la note 2. On trouvera une analyse des contributions non acquittées au 31 décembre 2016, par année, et de la variation du compte de dépréciation pour créances douteuses à la note 6 a).

Analyse du risque d'illiquidité

Le FNUAP utilise les placements du portefeuille principal pour couvrir ses besoins de trésorerie courants. Le PNUD prend les décisions relatives aux placements en tenant dûment compte des besoins de trésorerie du FNUAP et échelonne les échéances en fonction du calendrier des futures dépenses de trésorerie. Le FNUAP prend donc une importante partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme le montre le tableau suivant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	Pourcentage	31 décembre 2015	Pourcentage
Soldes de trésorerie	–	–	21 709	3
Équivalents de trésorerie	187 342	29	55 650	7
Total partiel	187 342	29	77 359	10
Placements à court terme	324 880	51	309 171	40
Placements à long terme	129 311	20	393 902	50
Total partiel	454 191	71	703 073	90
Total (placements, trésorerie et équivalents de trésorerie)	641 533	100	780 432	100

Analyse du risque de marché

Le risque de marché est le risque de subir des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, notamment des taux d'intérêt, des taux de change et des cours.

a) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend des effets que les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Le FNUAP est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts.

Les titres du portefeuille principal du FNUAP (84 % du total des placements), qui sont des titres détenus jusqu'à échéance, ne sont pas évalués au cours du marché et leur valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements du FNUAP au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (16 % du total des placements), qui sont des titres disponibles à la vente, sont comptabilisés à leur juste valeur. Au 31 décembre 2016, ces placements comprenaient des instruments portant intérêts évalués à 34,186 millions de dollars (6 % du total des placements), ce qui représente un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité aux taux d'intérêt de ces placements, compte tenu de leur échéance.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Variation</i>	<i>Incidence sur les états financiers</i>	
	<i>Actif net</i>	<i>Excédent/déficit^a</i>
Hausse de 100 points de base	(715)	–
Baisse de 50 points de base	358	–

^a Les placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étant des titres disponibles à la vente, les variations de leur juste valeur sont constatées dans l'actif net, et les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

Au 31 décembre 2016, le FNUAP détenait 10,0 millions de dollars des États-Unis de titres à revenu fixe à taux variable libellés en dollars des États-Unis (contre 35,0 millions de dollars des États-Unis en 2015). Le coupon de ces titres est variable et est périodiquement rajusté au taux du marché, ce qui présente un risque de fluctuation des intérêts créditeurs.

b) *Risque de change*

Le FNUAP est exposé à des risques de change car il détient des actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar et des passifs financiers devant être réglés en devises. Le tableau ci-dessous récapitule la position à la fin de l'année des actifs et passifs financiers du FNUAP, par monnaie, notamment ceux qui exposent le Fonds au plus grand risque de change.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Dollar canadien</i>	<i>Euro</i>	<i>Autres</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209 521	263	37	1 803	1 958	213 582
Placements	516 137	4 120	1 675	12 516	8 479	542 927
Contributions à recevoir	103 074	56 286	54 284	38 372	28 876	280 892
Dettes et autres charges à payer	(76 115)	(11)	(13)	(1 252)	(13 254)	(90 645)
Position nette	752 617	60 658	55 983	51 439	26 059	946 756

Le FNUAP gère activement ses positions de change nettes. La trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de le prémunir contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'un certain laps de temps s'écoule entre l'annonce et le versement. En 2016, les produits de contributions libellées en huit monnaies ont ainsi fait l'objet d'opérations de couverture.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la sensibilité de l'actif net du FNUAP et de l'excédent ou le déficit sur l'année aux fluctuations des principales monnaies par rapport au dollar des États-Unis. Le renforcement du dollar des États-Unis entraîne une baisse de l'excédent ou le déficit et de l'actif net pour l'année et vice versa.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Appréciation du dollar des États-Unis de 10 %</i>		<i>Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 %</i>	
	<i>Excédent/(déficit)</i>	<i>Actif net</i>	<i>Excédent/(déficit)</i>	<i>Actif net</i>
Livre sterling	(5 119)	(396)	6 256	483
Dollar canadien	(5 005)	(84)	6 118	103
Euro	(3 887)	(790)	4 750	965

La trésorerie du PNUD utilise des produits dérivés, tels que les contrats de change à terme et les options classiques et les options structurées sur devises, pour gérer le risque de change du FNUAP.

c) *Risque de cours des actions*

Environ 59 % des placements du FNUAP au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont des actions. Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité de ces placements à une variation de 5 % de la juste valeur. Il s'agit d'actions disponibles à la vente, qui sont évaluées au cours du marché avec variation constatée dans la situation nette; les variations des cours n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Juste valeur des actions au 31 décembre 2016</i>		<i>Incidence sur les états financiers</i>	
		<i>Excédent/(déficit)</i>	<i>Actif net</i>
54 550	Hausse de 5 %	–	2 728
54 550	Baisse de 5 %	–	(2 728)

Note 26

Engagements

Au 31 décembre 2016, les engagements du FNUAP relatifs à l'acquisition de divers biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 30,5 millions de dollars (contre 42,3 millions de dollars en 2015).

Le FNUAP n'est partie à aucun contrat de location non résiliable, car ses accords types prévoient une clause de résiliation anticipée moyennant préavis.

Tableaux des états financiers

Tableau A

Ressources non préaffectées – état des contributions pour l'année achevée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateur	Solde à recevoir par le FNUAP au 1 ^{er} janvier	Ajustements pour l'année antérieure	Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)	Contributions reçues d'avance	Gains/ (pertes) de change	Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance	Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre
Afrique du Sud	–	–	36	–	1	37	–
Algérie	–	–	10	–	–	10	–
Allemagne	–	–	24 369	–	–	24 369	–
Andorre	–	–	11	–	–	11	–
Angola	–	–	20	–	–	20	–
Arabie saoudite	–	–	500	–	–	500	–
Argentine	–	–	5	–	–	5	–
Arménie	–	–	3	–	–	3	–
Australie	–	–	7 037	6 901	–	13 938	–
Bahamas	–	–	1	–	–	1	–
Bangladesh	–	–	25	–	–	–	25
Belgique	–	–	7 892	–	(149)	7 743	–
Belize	–	–	3	–	–	3	–
Bénin	2	–	–	–	–	–	2
Bhoutan	6	–	6	–	–	12	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	6	–	–	6	–
Botswana	–	–	5	10	–	15	–
Burkina Faso	–	–	13	53	–	66	–
Burundi	–	–	1	–	–	1	–
Cameroun	80	(20)	17	–	–	4	73
Canada	–	–	11 685	–	333	12 018	–
Chili	–	–	5	–	–	5	–
Chine	–	–	1 200	–	–	1 200	–
Congo	49	(49)	–	–	–	–	–
Costa Rica	–	–	5	–	–	5	–
Côte d'Ivoire	–	–	29	85	–	114	–
Danemark	–	–	28 113	–	(173)	27 940	–
Djibouti	1	–	1	–	–	–	2
Émirats arabes unis	–	–	10	–	–	10	–
Érythrée	–	–	5	–	–	5	–
Estonie	–	–	63	64	–	127	–
États-Unis d'Amérique	–	–	30 700	–	–	30 700	–
Éthiopie	–	–	3	–	–	3	–
Fédération de Russie	–	–	300	–	–	300	–
Fidji	–	–	2	–	–	2	–
Finlande	–	–	20 000	–	–	20 000	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/ (pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
France	–	–	836	–	–	836	–
Gabon	–	–	17	–	–	17	–
Géorgie	–	–	20	–	–	20	–
Ghana	72	(18)	18	–	–	–	72
Guatemala	5	–	2	–	–	7	–
Guinée Bissau	–	–	1	2	–	3	–
Guinée équatoriale	20	–	10	–	–	–	30
Îles Cook	1	–	–	–	–	1	–
Inde	–	–	488	–	–	488	–
Indonésie	–	–	28	–	–	14	14
Iran (République islamique d')	–	–	30	–	–	30	–
Irlande	–	–	3 171	–	–	3 171	–
Israël	–	–	55	–	–	55	–
Italie	–	–	2 041	–	(23)	2 018	–
Japon	18 089	–	19 024	–	–	18 089	19 024
Jordanie	–	–	50	–	–	50	–
Kazakhstan	–	–	50	–	–	50	–
Kenya	–	–	10	–	–	–	10
Kiribati	–	–	15	–	–	15	–
Koweït	–	–	10	–	–	10	–
Lesotho	2	–	2	–	–	–	4
Libéria	10	(10)	–	–	–	–	–
Liechtenstein	–	–	26	–	–	26	–
Luxembourg	–	–	2 899	–	7	2 906	–
Madagascar	15	(10)	–	–	–	–	5
Malaisie	–	–	15	–	–	15	–
Malawi	–	–	5	–	–	5	–
Maldives	5	–	–	–	–	5	–
Mali	–	–	8	7	–	15	–
Maroc	–	–	12	–	–	12	–
Maurice	–	–	3	–	–	–	3
Mauritanie	–	–	3	–	–	–	3
Mexique	–	–	70	–	2	72	–
Micronésie (États fédérés de)	–	–	3	–	–	3	–
Monaco	–	–	6	–	–	6	–
Mongolie	12	–	4	–	–	–	16
Népal	5	–	5	–	–	5	5
Nicaragua	–	–	5	–	–	5	–
Niger	60	–	–	–	–	40	20
Norvège	–	–	46 846	–	780	47 626	–
Nouvelle-Zélande	–	–	4 008	–	(44)	3 964	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/ (pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Oman	–	–	10	–	–	10	–
Ouganda	30	(11)	15	–	–	10	24
Pakistan	–	–	552	–	–	552	–
Panama	–	–	10	–	–	10	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	18	(4)	3	–	–	–	17
Pays-Bas	–	–	39 106	–	532	39 638	–
Philippines	–	–	32	–	–	32	–
Pologne	–	–	10	–	–	10	–
Qatar	–	–	60	–	–	60	–
République de Corée	–	–	99	–	–	99	–
République démocratique populaire lao	–	–	3	–	–	–	3
République dominicaine	1	(1)	15	–	–	15	–
République populaire démocratique de Corée	23	(10)	7	–	–	–	20
République-Unie de Tanzanie	3	–	–	–	–	3	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	25 000	–	–	25 000	–
Samoa	–	–	3	–	–	–	3
Seychelles	2	–	–	–	–	–	2
Sierra Leone	74	(7)	30	–	–	–	97
Singapour	–	–	5	–	–	5	–
Slovaquie	–	–	6	–	–	6	–
Sri Lanka	–	–	18	–	–	18	–
Suède	–	–	59 044	–	3 355	62 399	–
Suisse	–	–	16 145	–	(97)	16 048	–
Swaziland	10	–	10	–	–	–	20
Tadjikistan	–	–	1	–	–	1	–
Tchad	25	–	25	–	–	–	50
Tchéquie	40	–	19	–	–	59	–
Thaïlande	–	–	150	147	–	297	–
Togo	–	–	5	–	–	5	–
Tokelau	2	–	–	–	–	–	2
Trinité-et-Tobago	–	–	5	–	–	5	–
Tunisie	–	–	13	–	–	13	–
Turquie	–	–	150	–	–	150	–
Uruguay	5	(5)	30	–	–	25	5
Vanuatu	–	–	1	2	–	3	–
Viet Nam	–	–	20	–	–	20	–
Zimbabwe	90	–	30	–	–	–	120
Contributions privées	–	–	16	–	–	16	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements pour l'année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/ (pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Contributions inférieures ou égales à 500 dollars ^a	2	–	1	–	–	1	2
Total partiel	18 758	(145)	352 526	7 271	4 524	363 261	19 673
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	–	–	282	–	–	282	–
Total	18 758	(145)	352 808	7 271^b	4 524	363 543	19 673^c

^a Comprend celles des Comores, du Guyana, des Îles Salomon, du Myanmar, des Palaos et du Suriname.

^b Ce montant fait partie des produits comptabilisés d'avance présentés dans la note 13.

^c Ce montant ne tient pas compte d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 0,1 million de dollars.

Tableau B
Ressources préaffectées – produits, charges et soldes des fonds de l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Fonds d'affectation spéciale									
Accord de coopération de base avec Oman	1 060	860	–	–	(16)	1 904	524	1 380	–
Afghanistan	156	–	–	–	–	156	59	97	82
Algérie	212	101	–	–	–	313	157	156	–
Allemagne	547	209	–	14	–	770	65	705	–
Alliance Gavi	45	221	–	(8)	–	258	38	220	–
Andorre et Monaco	114	–	–	–	–	114	113	1	–
Angola	–	100	–	–	–	100	–	100	100
Arabie saoudite	2 550	3 000	–	–	–	5 550	1 234	4 316	1 800
Association suédoise pour les Nations Unies	340	150	–	(1)	–	489	340	149	–
Australie	3 218	7 732	5	(31)	–	10 924	2 689	8 235	1 778
Autriche	–	1 046	–	–	–	1 046	–	1 046	1 046
Banque africaine de développement	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Banque mondiale	–	428	–	–	–	428	45	383	–
Belgique	620	10 707	–	–	–	11 327	1 010	10 317	5 847
Botswana	68	354	–	–	–	422	80	342	–
Boyner Holding et entreprises affiliées	3	–	–	–	–	3	–	3	–
Brésil	827	707	–	–	–	1 534	175	1 359	297
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	8 720	35 228	9	(736)	–	43 221	26 697	16 524	452
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	756	(120)	–	–	–	636	636	–	–
Burkina Faso	4 490	–	–	–	–	4 490	–	4 490	3 619
Cameroun	34	–	–	–	–	34	(2)	36	–
Canada	58 840	42 134	15	–	–	100 989	15 226	85 763	54 284
Children's Investment Fund Foundation (Royaume Uni)	155	–	–	–	–	155	142	13	–
Colombie	1 642	486	8	(77)	(1)	2 058	1 856	202	129

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Communauté européenne	7 666	20 383	20	(47)	5	28 027	15 107	12 920	298
Congo	319	992	–	–	–	1 311	296	1 015	784
Contributions de faible montant	1 180	1 575	–	(21)	(55)	2 679	1 426	1 253	–
Costa Rica	47	–	–	–	–	47	47	–	–
Côte d'Ivoire	3 870	–	–	–	–	3 870	436	3 434	3 120
Danemark	1 410	4 892	2	(86)	(4)	6 214	4 695	1 519	56
Donateurs multiples	17 872	15 544	8	–	–	33 424	12 476	20 948	3 188
El Salvador	–	7 994	–	–	–	7 994	352	7 642	7 484
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	327	578	13	–	–	918	464	454	140
Espagne	3 099	1 641	3	–	–	4 743	1 165	3 578	–
États-Unis d'Amérique	34 425	32 562	123	(159)	–	66 951	40 903	26 048	15 757
Farmacity S.A.	16	13	–	–	–	29	14	15	–
Fédération de Russie	835	–	–	–	–	835	290	545	–
Finlande	7	1 460	–	–	–	1 467	21	1 446	1 439
FNUAP, en qualité de participant à des programmes conjoints	50 099	23 623	11	–	–	73 733	58 050	15 683	–
Fondation Bill and Melinda Gates	5 068	–	–	(29)	–	5 039	4 526	513	–
Fondation Ford	8	225	–	–	–	233	202	31	–
Fondation MacArthur	600	432	–	–	–	1 032	280	752	512
Fondation MTN	9	–	–	11	–	20	9	11	–
Fondation Packard	713	–	–	(3)	–	710	260	450	–
Fondation Sotici	3	–	–	–	(1)	2	1	1	–
Fondation Zonta International	335	2 000	(1)	11	–	2 345	484	1 861	1 500
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	973	1 077	–	(10)	–	2 040	811	1 229	650
Fonds d'affectation spéciale thématique – donateurs multiples	201 686	79 623	944	–	40	282 293	148 719	133 574	22 433
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	6 389	9 249	10	(34)	–	15 614	12 520	3 094	59
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	174	885	2	(17)	–	1 044	473	571	120

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
France	7 291	3 311	8	–	–	10 610	6 341	4 269	–
Friends of UNFPA	506	294	–	–	(31)	769	263	506	50
Gabon	19	155	–	–	–	174	54	120	–
Guatemala	1 850	2 643	–	–	–	4 493	3 642	851	–
Guinée équatoriale	1 693	356	1	–	–	2 050	1 288	762	–
H&M Hennes & Mauritz	8	–	–	–	(8)	–	–	–	–
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	330	–	–	–	330	330	–	–
Honduras	4 176	–	(4)	–	–	4 172	1 473	2 699	2 103
Indonésie	–	536	–	–	–	536	176	360	124
Irlande	2 750	912	14	–	–	3 676	2 026	1 650	–
Italie	3 626	2 705	1	–	–	6 332	1 616	4 716	2 511
Japon	9 948	17 282	(4)	(501)	–	26 725	17 735	8 990	1 300
KfW – Allemagne	5 011	–	–	–	–	5 011	4 747	264	–
Koweït	17	–	–	–	–	17	–	17	–
Liban	108	211	–	–	–	319	73	246	200
Libéria	674	3 300	–	–	–	3 974	669	3 305	3 300
Luxembourg	2 182	6 192	4	–	–	8 378	2 360	6 018	4 330
Malaisie	44	400	2	–	–	446	237	209	–
Mali	5 160	–	–	–	–	5 160	499	4 661	4 160
Mama Malas	–	1	–	–	–	1	–	1	–
Mauritanie	1 934	–	–	–	–	1 934	285	1 649	1 560
MBC FZ LLC	129	–	–	–	–	129	129	–	–
Mexique	311	116	–	–	–	427	230	197	–
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	21	–	–	(21)	–	–	–	–	–
Niger	6 901	–	–	–	–	6 901	643	6 258	5 564
Nigéria	3 446	1 302	4	(517)	–	4 235	3 476	759	14
Noble Energy	6 204	–	3	–	–	6 207	160	6 047	4 724
Norvège	10 565	6 253	24	(36)	–	16 806	5 896	10 910	2 955

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Nouvelle-Zélande	3 367	–	(6)	–	–	3 361	719	2 642	1 340
Oman	486	–	–	–	–	486	258	228	135
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	540	–	–	–	540	–	540	540
Organisation mondiale de la Santé	8	7	–	–	–	15	14	1	–
Oyu Tolgoi	169	–	–	–	–	169	36	133	78
Paraguay	–	154	–	–	–	154	–	154	154
Particuliers	13	10	–	–	–	23	–	23	–
PATH	114	(14)	–	(43)	–	57	57	–	–
Pays-Bas	17 520	(51)	4	(351)	(3)	17 119	7 926	9 193	1 732
PNUD – fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	14 747	21 911	17	(1 203)	–	35 472	23 583	11 889	–
Portugal	–	51	–	–	–	51	–	51	–
Productora de Pulpas Soledad	551	–	2	–	–	553	172	381	–
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	8 140	4 478	(3)	(151)	–	12 464	7 609	4 855	2 625
Programme des Nations Unies pour le développement	2 740	10 600	12	(30)	–	13 322	8 635	4 687	516
Qatar	70	–	–	–	–	70	5	65	–
République arabe syrienne	45	–	69	–	–	114	114	–	–
République centrafricaine	611	–	2	–	–	613	561	52	–
République de Corée	6 396	9 299	17	–	–	15 712	7 498	8 214	1 615
République démocratique du Congo	–	2 500	–	–	–	2 500	–	2 500	1 500
République dominicaine	3	–	–	–	–	3	2	1	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	97 733	40 791	59	(252)	–	138 331	50 211	88 120	56 287
Sao Tomé-et-Principe	175	29	–	–	–	204	170	34	–
Sierra Leone	2 653	–	20	–	–	2 673	2 416	257	–
Suède	28 881	17 706	6	(8)	–	46 585	13 069	33 516	16 264
Suisse	6 510	15 553	3	–	–	22 066	5 625	16 441	13 749
Swaziland	–	189	–	–	–	189	32	157	–

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Tchad	3 445	167	–	–	–	3 612	750	2 862	2 777
Terre des hommes Albanie	–	789	–	–	–	789	2	787	195
Timor-Leste	82	(66)	–	–	–	16	13	3	–
Toms Shoes Inc.	34	178	–	–	–	212	49	163	–
Toros Agri	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	–	–
TOTAL-Congo	15	–	–	–	–	15	15	–	–
Turkménistan	1 000	–	–	–	–	1 000	–	1 000	1 000
Uruguay	376	474	–	–	–	850	631	219	83
Virgin Unite	4	–	–	–	(4)	–	–	–	–
World Vision Australie	89	–	1	–	–	90	39	51	–
Total partiel (fonds d'affectation spéciale)	692 084	479 685	1 428	(4 336)	(79)	1 168 782	539 669	629 113	260 459
Fonds spéciaux									
Contributions en nature sous forme de biens – préaffectées	2 275	1 037	–	–	–	3 312	1 510	1 802	1 206
Coordonnateur mondial du programme L'ONU avec nous	948	1 094	–	–	–	2 042	955	1 087	–
Fonds de dotation Rafael M. Salas	1 095	–	10	–	–	1 105	63	1 042	–
Gains/pertes de change globaux relatifs aux autres ressources	2 059	–	–	–	(5)	2 054	43	2 011	–
Mémorandum d'accord ePAS (UNICEF)	127	–	–	–	(6)	121	121	–	–
Poste de spécialiste des finances de l'Union européenne	160	–	–	–	–	160	(1)	161	–
Prix des Nations Unies en matière de population	1 747	–	16	–	–	1 763	23	1 740	–
Programme des administrateurs auxiliaires	6 230	4 004	450	–	–	10 684	4 653	6 031	582
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	5 000	–	–	–	10	5 010	10	5 000	–
Ressources pour la communication d'informations aux donateurs	3 391	–	184	–	–	3 575	950	2 625	–
Services des achats – prestations ne se rapportant pas à des services par des tiers	13 695	–	2 540	–	187	16 422	2 711	13 711	293

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Stocks et éléments en transit – autres ressources	830	–	–	–	–	830	(1 131)	1 961	–
Total partiel (fonds spéciaux)	37 556	6 135	3 200	–	186	47 077	9 907	37 170	2 081
Total	729 640	485 820	4 628	(4 336)	107	1 215 859	549 576	666 283	262 540

Note : Les charges et contributions indiquées dans le tableau comprennent des coûts indirects d'un montant de 34,675 millions de dollars et les contributions que le FNUAP verse aux programmes communs dont il est l'agent d'administration, soit 0,035 million de dollars. Hormis dans le présent tableau et la note 24 b), ces montants ont été déduits des charges et des contributions préaffectées présentées dans les autres états financiers, les notes et les tableaux accompagnant les états financiers.

Tableau C
Services d'achats pour le compte de tiers

Les services d'achats pour le compte de tiers sont des activités d'achat qui ne se rapportent pas directement à une composante d'un des programmes du FNUAP et que celui-ci mène à la demande et au nom de tiers (gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales ou entités des Nations Unies, notamment les fonds et programmes des Nations Unies, et les organes subsidiaires de l'ONU). Ces activités d'achat sont en lien avec le mandat du FNUAP et sont conformes à ses objectifs et à ses politiques. Les conditions du marché sont définies dans un contrat de services d'achat qui prévoit des frais de traitement payables au FNUAP en défraiement des coûts associés à la passation des marchés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2015 reclassés au passif</i>	<i>Montants reçus au titre des services d'achat</i>	<i>Ajustements et virements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Coût des services d'achat</i>	<i>Montant net des avances au 31 décembre 2016</i>
Institutions						
Gouvernements et organismes intergouvernementaux	5 133	15 240	1 243	21 616	11 574	10 042
PNUD et autres organismes des Nations Unies	504	2 923	2	3 429	3 534	(105)
Organisations non gouvernementales	206	1 359	(56)	1 509	1 361	148
Total	5 843	19 522	1 189	26 554	16 469	10 085

Tableau D
Charges préaffectées et non préaffectées pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programmes de pays, interventions mondiales et régionales et autres activités relatives aux programmes</i>				<i>Budget institutionnel</i>		<i>Activités administratives centrales</i>				<i>Total</i>			
	<i>Contributions non préaffectées</i>		<i>Contributions préaffectées</i>		<i>Contributions non préaffectées</i>		<i>Contributions non préaffectées</i>		<i>Contributions préaffectées</i>		<i>Contributions non préaffectées</i>		<i>Contributions préaffectées</i>	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Dépenses de personnel	94 018	94 598	36 018	31 768	110 663	111 239	13 320	18 550	9 014	7 677	218 001	224 387	45 032	39 445
Santé procréative et autres biens liés au programme	7 531	14 129	153 547	145 832	15	58	13	(386)	2 162	(270)	7 559	13 801	155 709	145 562
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	27 821	42 166	74 607	76 686	52	52	–	(1)	(34)	(27)	27 873	42 217	74 573	76 659
Fournitures, accessoires et charges de fonctionnement	52 501	63 489	83 383	81 675	18 564	19 218	281	(1 389)	(2 033)	1 410	71 346	81 318	81 350	83 085
Services contractuels et spécialisés	48 113	61 125	99 071	92 139	3 906	4 944	180	453	283	427	52 199	66 522	99 354	92 566
Charges financières	130	125	369	531	10	13	37	41	–	–	177	179	369	531
Voyages	23 915	32 586	36 583	33 567	2 225	3 079	(245)	(184)	197	203	25 895	35 481	36 780	33 770
Amortissement	3 011	3 001	431	462	1 514	1 395	1 724	1 812	2	4	6 249	6 208	433	466
Dépréciation	3	8	–	–	(74)	250	(5)	5	–	–	(76)	263	–	–
Charges diverses	1 244	2 147	21 223	22 562	(92)	6	(2 723)	10 197	43	4	(1 571)	12 350	21 266	22 566
Total des charges	258 287	313 374	505 232	485 222	136 783	140 254	12 582	29 098	9 634	9 428	407 652	482 726	514 866	494 650